

AIX-LES-BAINS

# Arts & mémoire



*Deux siècles de  
sapeurs-pompiers  
dans la région aixoise.*

# Une gamme fiable et performante



## **BAYARD**

*leader dans le domaine des poteaux  
d'incendie, a su, grâce à son expérience,  
participer largement au fil des années  
à l'équipement rationnel du territoire,  
mettant son imagination  
et son savoir-faire au service  
de la technique, de la robustesse  
et de l'esthétique de ses appareils.*

*Nous fournissons aux Soldats du feu,  
les outils fiables et performants  
qui intègrent l'évolution technologique  
dans la continuité d'une sécurité  
de service.*

**tyco**

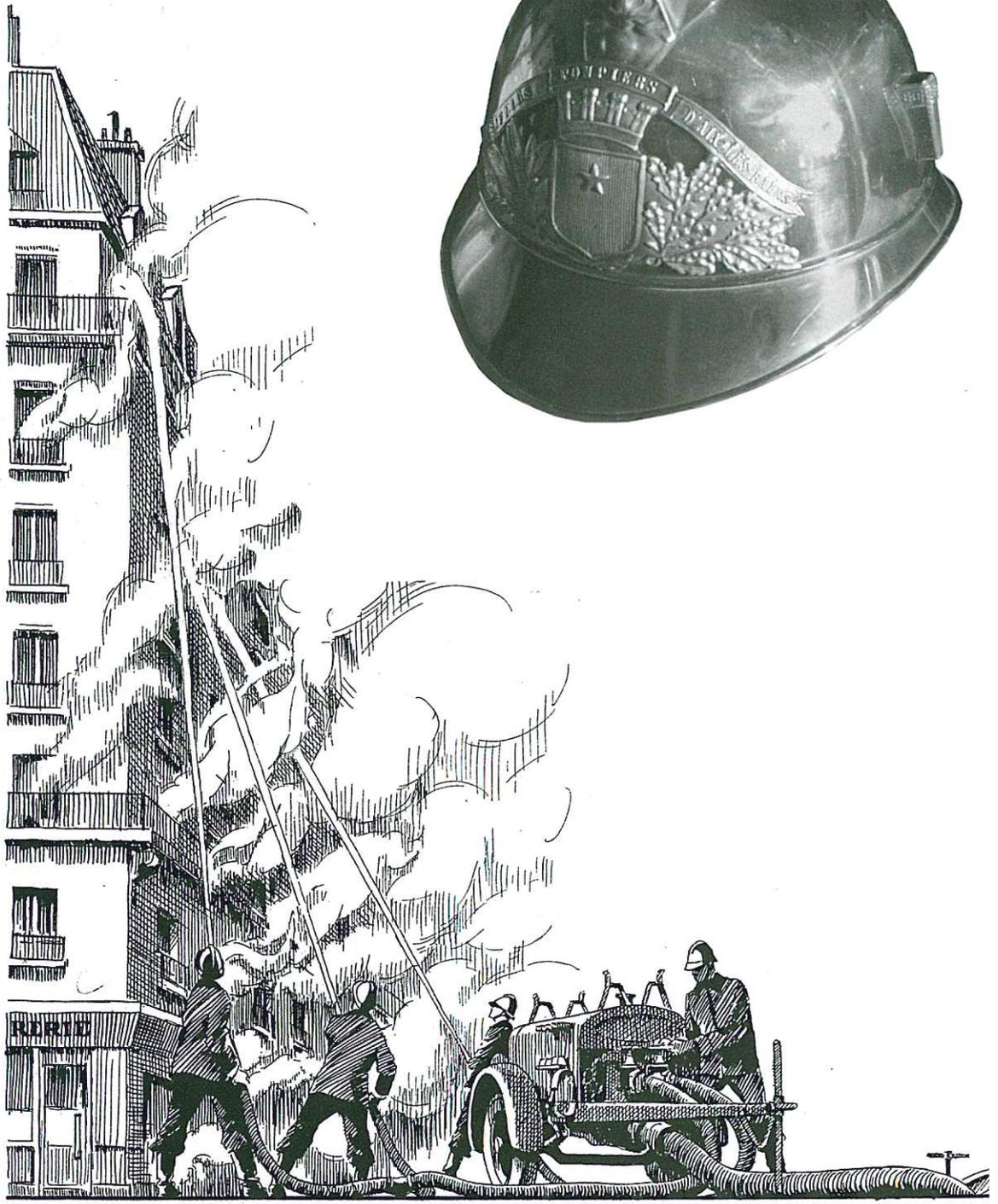
*Flow Control*

**Tyco  
Waterworks**



**BAYARD**

"L'Emeraude"  
22 avenue Viviani - B.P 26  
69631 Vénissieux cedex  
Fax 04.72.21.21.72 - Tél. 04.72.21.21.21  
<http://www.bayard.fr>





## Editorial

Les sapeurs-pompiers sont inséparables de notre cadre de vie. En sauvant, protégeant ou rassurant, ils bénéficient d'une excellente image de marque auprès d'une opinion qui s'imagine volontiers qu'ils ont toujours existé et qu'ils symbolisent une institution issue de la nuit des temps. Rien n'est moins vrai.

La création des sapeurs-pompiers remonte à moins de deux cents ans et leur montée en puissance concerne essentiellement le XX<sup>e</sup> siècle.

Ce numéro spécial d'«*Arts et mémoire*», dans la ligne des pré-occupations de la «*Société d'art et d'histoire d'Aix-les-Bains*», souhaite suivre cet itinéraire d'histoire

événementielle et sociale, ces itinéraires devrait-on dire, puisque les auteurs ont choisi de reconstituer les évolutions à Aix-les-Bains et dans les communes proches. Cela n'a pas été facile car les archives, de qualité inégale, manquent parfois cruellement.

Néanmoins, la modernisation des équipements, la diversité des interventions, l'évolution des textes législatifs, l'histoire des hommes, les réactions de l'opinion publique et les photos, émouvantes ou plus banales, donnent l'occasion de mieux approcher le passé, non par nostalgie, mais pour saisir les mentalités humaines et pour comprendre que les mutations, au sein du corps des sapeurs-pompiers, ont été permanentes et ne sont certainement pas achevées.

Jean-François CONNILLE

## Sommaire

2 Le canton d'Aix-les-Bains

85 Le canton d'Albens

*Rédaction : Henri Billiez, Lucette Blanc, Joël Lagrange*

*Recherches et documentation : Henri Billiez, Lucette Blanc, Eric Fantin, Joël Lagrange, Louis Modelon.*

*Avec la participation de tous les corps de sapeurs-pompiers.*

*Première page de couverture : en photographie, la famille Bernard, assis, le père, pompier, et ses deux fils, l'un pompier, l'autre chasseur alpin ; affiche du XXXe congrès départemental des sapeurs-pompiers de la Savoie dessinée par l'adjudant Mars.*

A R T S E T M É M O I R E

Publication éditée par la Société d'Art et d'Histoire d'Aix-les-Bains - 2 rue Lamartine - 73100 Aix-les-Bains

*Directeur de la rédaction : Jean-François Connille. Comité de lecture : Elisabeth André, Lucette Blanc, Pierre Calvelli, Raymond Castel, Jean-François Connille, Laurent Demouzon, François Fouger, Corinne Fouque, Geneviève Friehe, Frédéric Gimond, Joël Lagrange, Yves Mestelan. Conception graphique : FReD. Mise en pages et retouches Photoshop® : François Fouger. Les articles publiés n'engagent que leurs auteurs. Droits réservés sur les illustrations. Toute reproduction, même partielle, est interdite sans autorisation.*

# Les Pompiers d'Aix-les-Bains

## I L'ORGANISATION DE LA COMPAGNIE

Les temps héroïques.  
Organisation du corps  
des pompiers, 1809-1860

Depuis longtemps, diverses mesures de police existaient afin d'éviter les incendies. On peut citer, par exemple, cette délibération du Conseil de ville du 6 avril 1770, qui nomme deux représentants pour visiter les maisons, et particulièrement les greniers afin de vérifier que les habitants n'y conservent ni bois, ni paille.

Aix avait subi un incendie important, le 9 avril 1739, qui resta dans les mémoires puisqu'il avait détruit la plus grande partie du centre ville (80 maisons), à l'exception des quelques habitations de l'actuelle rue Albert Ier. A toute chose est bon puisqu'en conséquence on avait établi un plan de reconstruction, dressé par l'ingénieur Garella, qui devait aussi servir de plan d'alignement, avec à l'appui un règlement pour les constructions, proscrivant le bois, la paille, les chaumes... toutes matières inflammables. Ce plan resta en vigueur jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, même si la municipalité eut beaucoup de mal à le faire respecter.

### Naissance de la première Compagnie

L'achat de deux pompes fut décidé par le Conseil de ville en 1803 (par délibération du 27 pluviôse an XI) et devait être financé par souscription auprès de la popula-

tion. Hélas, les fonds récoltés ne purent suffire (960 livres furent récupérées sur les 1 400 livres nécessaires) et l'achat fut reporté jusqu'en 1808.

Les Aixois se munirent de deux pompes à incendie qu'ils allèrent acheter à Genève (l'une d'elle ne fut revendue qu'en 1913).

Dans un premier temps, leur entretien fut confié à des ouvriers, sous les ordres de M. Domenget. Très vite se constitua une Compagnie de pompiers, autorisée verbalement par le préfet. On peut donc choisir cette date de 1808 pour acte de naissance de la Compagnie.

Elle se composait des anciens ouvriers entretenant les pompes, augmentés de nouveaux membres. A leur tête on plaça un officier de l'armée en retraite, M. Claude Lacroix. Une lettre du maire, en 1811, confirme sa nomination et l'effectif des 14 hommes composant la Compagnie, choisis pour leur métier (maçons, charpentiers...). 10 d'entre eux étaient qualifiés de pompiers et 4 d'aides volontaires.

La Compagnie avait aussi une mission de police et notamment de surveillance du Casino, ce qui lui amenait une petite recette pour ses besoins propres, notamment l'entretien du matériel.

Les pompiers étaient considérés comme auxiliaires de la garde nationale et remplirent ces fonctions de maintien de l'ordre, notamment en 1814, lors de la guerre et des troubles qui en résultèrent.

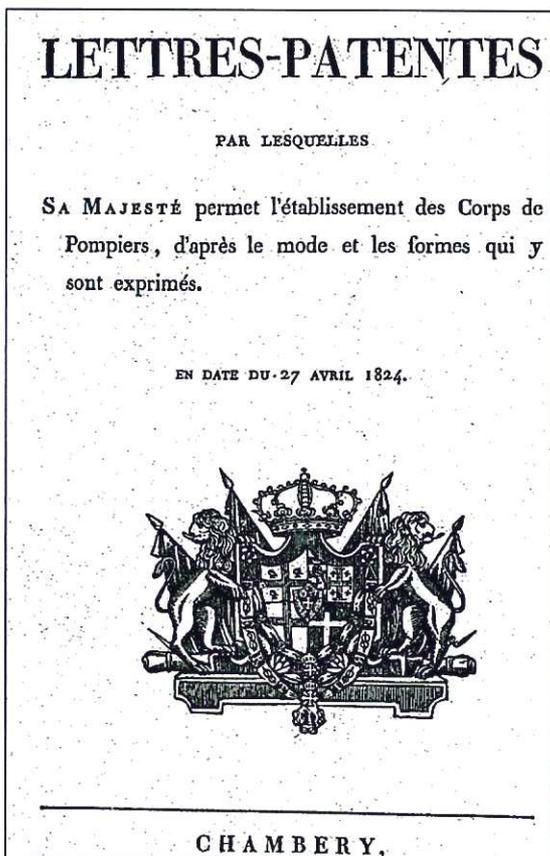
Comme local, les pompiers disposaient uniquement d'un hangar pour abriter leurs pompes. Celui-ci se situait dans le vestibule de la sacristie de l'église, partie extérieure au bâtiment qui avait déjà servi de corps de garde. On le démolit en 1817. Un nouveau hangar aux pompes, situé entre les deux chapelles de l'église, fut bâti en septembre 1817, suivant les plans de l'architecte Trivelly. L'équipement se



# A i x - l e s - B a i n s

compléta au fur et à mesure des années, par l'achat de deux échelles de fer, en 1812...

Les pompiers comptaient 40 hommes en 1822, dont un tambour. Il semble que l'effectif ait été volontairement diminué par le gouverneur du Duché, suite aux évènements révolutionnaires du Piémont de 1821, qui avaient conduit à la destitution du roi Charles-Félix au profit de Charles-Albert.



Les lettres patentes de Charles-Albert et la mise "aux normes" de la compagnie.

Les lettres patentes de Charles-Albert, en 1824, mettaient les municipalités en demeure d'acheter du matériel de lutte contre l'incendie, et d'en confier l'entretien à un corps de pompiers dans les villes où cela était matériellement possible ; la circulaire les obligeait à inscrire cette dépense dans leur budget. C'était la première fois qu'un essai de réglementation voyait le jour au niveau de l'Etat, en matière de lutte

contre l'incendie.

Ces lettres patentes stipulaient notamment, que les gens de l'art qui pouvaient être utiles à l'entretien ou au maniement des pompes ne pouvaient s'y refuser et que des exercices de maniement des pompes devaient être organisés. Néanmoins, la constitution d'une compagnie de pompiers était soumise à l'approbation royale.

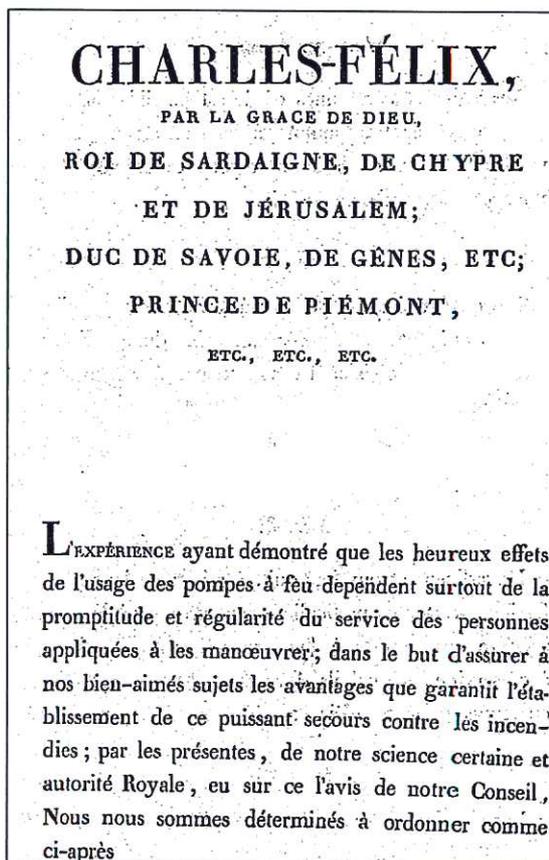
Pour les villes où une compagnie était déjà formée, comme c'était le cas à Aix, le corps pouvait se maintenir sous réserve d'une autorisation demandée dans les deux mois. Le syndic d'Aix s'empressa de le faire par lettre du 14 mai 1824 au gouverneur du Duché :

"Au roi,

Sire,

*Humblement prosternés aux pieds de V.M., les syndic et conseillers de ville d'Aix en Savoie, ont l'honneur d'exposer avec un profond respect :*

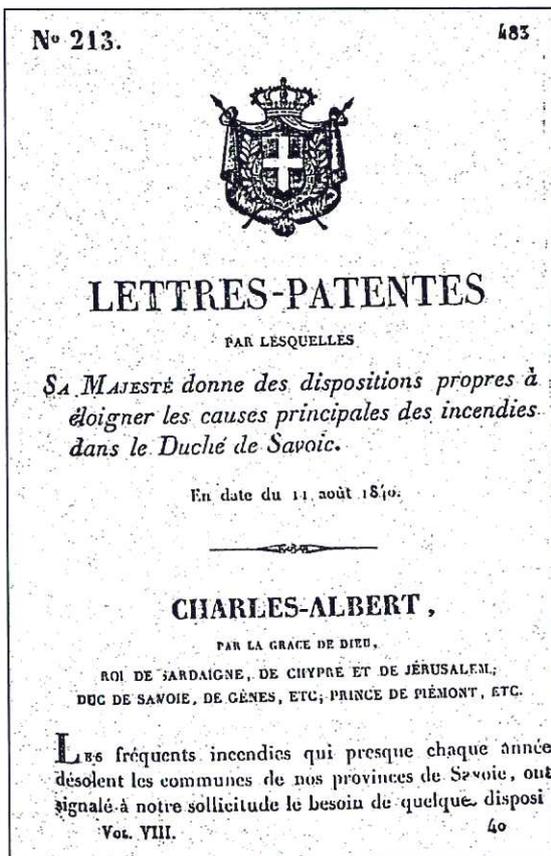
*Que l'expérience ayant démontré l'utilité des pompes contre les incendies, icelle ville s'en procura en l'an 1809 qu'elle confia à une compagnie qui fut aussitôt organisée en corps régulier sous le nom de compagnie de pompiers. L'importance de leur service tant dans le rap-*



# A i x - l e s - B a i n s

port des secours qu'elle présente en cas de feu, que dans celui des avantages que la ville reçoit de son concours au maintien de l'ordre, lorsqu'elle y est appelée sous les puissants motifs à l'appui desquels les exposans recourent.

A ce qu'il plaise à votre majesté maintenir le corps des pompiers existant en cette ville, ainsi que le laissent espérer les dispositions de l'art. 6 de vos lettres patentes royales du 27 avril dernier. Signés : De Martinel, Binet, Guiland, Mermoz, Vidal, Fleury, conseillers et De Chevillard Syndic."



A cette occasion, le syndic fournit un état nominatif des pompiers composant la compagnie d'Aix : le corps était formé par 51 hommes, commandés par le capitaine Jacques Dardel, son lieutenant Jean-Baptiste Binet, assisté du sous-lieutenant Jean Lacroix. Le commandement était passé de l'ancien officier Lacroix, à une haute personnalité de la société locale, ce qui laisse augurer du prestige du grade. Il existait 13 sous-officiers, un tambour et 34 pompiers.

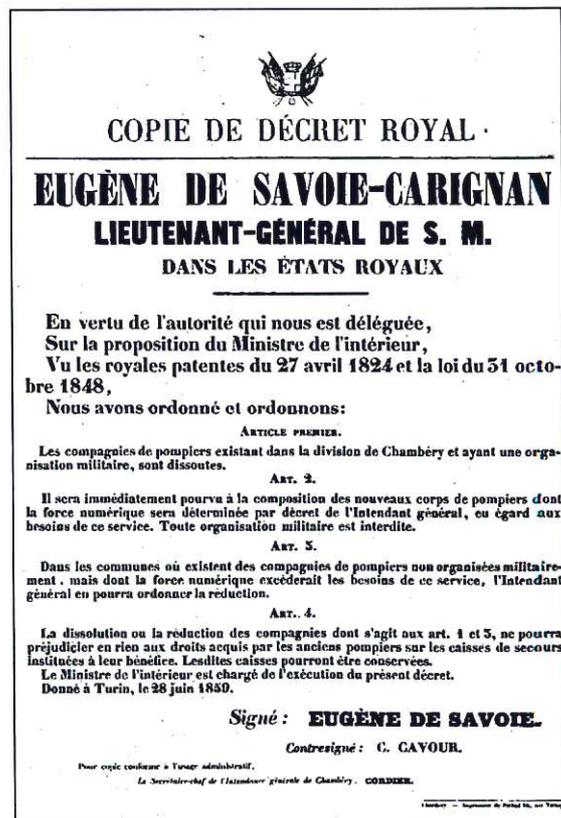
La présence d'une compagnie de pom-

piers n'empêcha pas la municipalité d'inscrire, dans son règlement de police de 1823, diverses mesures pour lutter contre les incendies, notamment les articles 55 à 64 qui rappelaient l'obligation d'entretenir les cheminées, de les faire ramoner deux fois l'an, en septembre et en avril, sous peine d'une amende de 100 livres. On interdisait aussi l'entreposage du bois, ou de toutes matières inflammables dans les greniers et près des cheminées. Cette interdiction était plus spécialement destinée aux boulangers et à ceux qui possédaient des fours ; ils devaient garder leur combustible hors la ville.

Il était aussi interdit d'entrer dans les "écuries, greniers à paille ou à foin, dans les galetas, bûchers et autres lieux en danger" sans lanternes closes, ou avec des pipes allumées, sous peine de dix livres d'amende.

En matière de construction, les toits ne devaient pas être de "planches, batardeaux vulgairement appelés ancelles, ni de paille" sous peine de cinquante livres d'amende.

Pour lutter contre les incendies, chaque maison devait se munir de deux seaux, remboursés par la ville en cas de destruction lors d'une utilisation pour un incendie.



# A i x - l e s - B a i n s

Le nouveau règlement de 1837 :  
"Organisation de la Compagnie  
des Gardes Pompiers  
de la ville d'Aix-les-Bains".

Un règlement pour les pompiers fut rédigé en 1837. Il semble que ce soit le premier spécifique pour le corps des pompiers. La Compagnie, d'après le rapport de 1824, était auparavant soumise aux règles de la garde nationale.

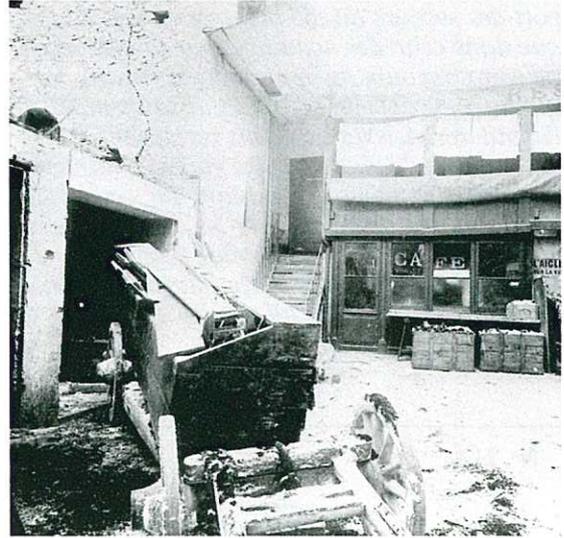
Par ce règlement de 1837, l'effectif de la compagnie était porté à 40 hommes, suivant en cela la lettre patente du 5 mai qui limitait les effectifs des compagnies armées, à l'exception de celle de Chambéry. Néanmoins, d'après une lettre du gouverneur du Duché, cette diminution du nombre de pompiers devait se faire progressivement, par l'arrêt du recrutement.

Le corps, sous les ordres d'un capitaine, était commandé par un lieutenant, un sous-lieutenant, 4 sergents, 8 caporaux, 24 gardes-pompiers et un tambour. Pour être admis dans la compagnie, les hommes devaient produire un certificat de probité et de bonne vie et mœurs délivré par le maire, avoir effectué leur service militaire, et être d'une taille supérieure à 1m68.

Les pompiers s'engageaient pour une période de 10 ans minimum, pendant laquelle ils ne pouvaient démissionner sans motif d'invalidité. Les gardes-pompiers étaient exempts des corvées (impôts en nature) et de l'hébergement militaire (dû par chaque habitant pour

La pompe de  
1808 devant  
l'ancien  
bangar. ►

Pompe à bras  
fin XIXe. ▼



les troupes de passage).

Un conseil d'administration gérait la compagnie. Son président était de droit le syndic. En revanche, il revenait au conseil municipal de nommer les sous-officiers sur présentation du conseil d'administration.

Le titre 4 du règlement prévoyait que des récompenses étaient attribuées au mérite, lors des interventions ; les desservants de la première pompe arrivée sur le lieu du sinistre se voyaient attribuer une prime. Tout semble fait dans ce règlement pour stimuler l'émulation :

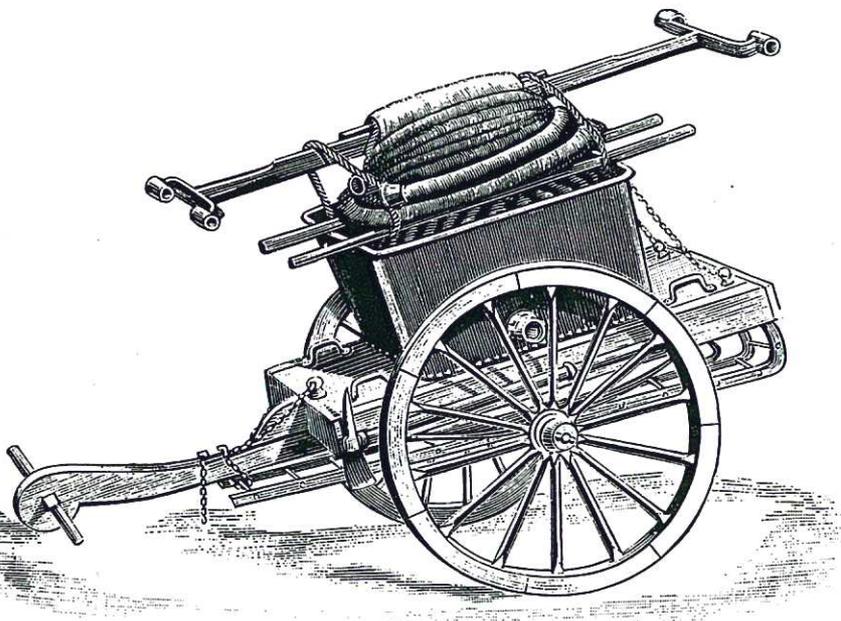
*"Il sera accordé une gratification de vingt cinq livres aux gardes-pompiers qui, sur les jugements de leurs camarades, s'en seront rendus dignes par des actions éclatantes d'intrépidité ou d'intelligence lors d'un incendie."*

*"Il sera accordé une prime de dix francs qui sera répartie entre les pompiers conducteurs de la pompe qui arrivera la première sur les lieux d'un incendie"*.

Un titre de pompier honoraire était prévu pour les hommes de plus de 50 ans ayant 17 années de service. On ne trouve plus trace, dans ce règlement, d'obligation de maintien de l'ordre, ni de références aux gardes du casino.

Un article intitulé "Maintien du bon ordre" semble avoir été ajouté, qui permettait au capitaine de contraindre les gardes-pompiers à se présenter en uniforme à toutes occasions requises par le syndic.

Mais tout n'était pas toujours tranquille dans le corps des pompiers. En mai 1841, le capitaine rapporta au



# A i x - l e s - B a i n s

conseil municipal qu'un groupe d'une quinzaine d'hommes s'était rendus au Bourget en grande tenue et tambour battant, sans aucune autorisation. Le conseil considéra qu'il s'agissait là d'un cas d'insubordination, et rétrograda les deux sergents qui s'étaient mis à la tête du convoi, ainsi que le tambour-major.

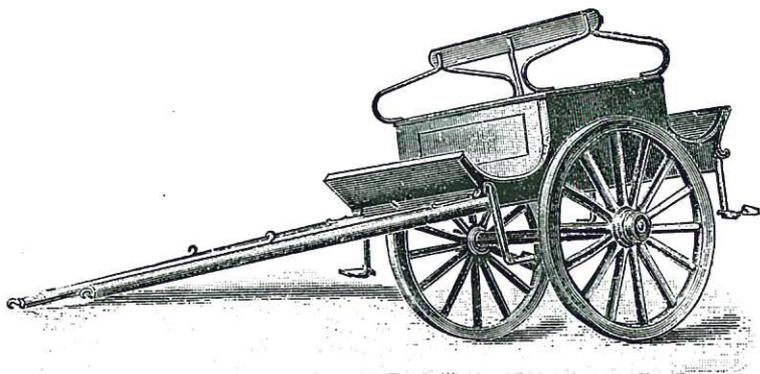
Les événements français de 1848 inquiétèrent les édiles aixois, notamment l'arrivée des Voraces en Savoie, d'une part par crainte pour la tranquillité des curistes d'autre-part à cause de l'afflux de réfugiés français. Le conseil décida alors de créer une milice communale armée dans la ville.

On profita de ce nouveau "vivier" pour augmenter le nombre des pompiers, ou plutôt pour lui agréger un corps de volontaires de 60 hommes, pris dans la milice, qui venaient compléter l'effectif en cas de besoin, mais ne bénéficiaient d'aucun des privilèges des hommes de la compagnie.

## 1853 : un nouveau règlement

Ce nouveau règlement, qui augmentait l'effectif des sapeurs-pompiers, fut établi en 1853 sur proposition du capitaine de la compagnie et par le syndic de l'époque, M Despine. Celui-ci nous indique d'ailleurs, dans son compte financier de fin de mandat, qu'il avait profité de son voyage à Paris et à Londres pour prendre des notes sur ce qui se faisait de mieux en matière de lutte contre l'incendie. C'est en fonction de ses notes qu'il a rédigé le nouveau règlement.

Celui-ci définissait le nombre d'hommes en fonction des nécessités du service des pompes et donc, outre les grades d'officiers et



▲ Avant-train de pompe à bras

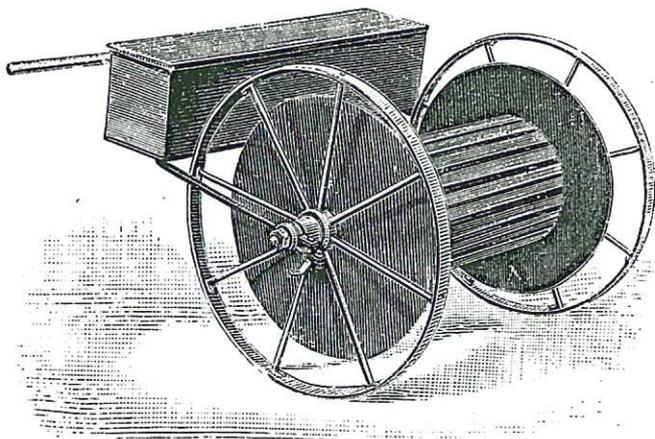
de sous-officiers (soit un capitaine, deux lieutenants, deux sous-lieutenants, un sergent-major, un sergent-fourrier, un caporal-fourrier, 4 sergents et 8 caporaux), il précisait qu'il fallait 24 hommes pour chacune des trois pompes, soit 72 personnes. En ajoutant les trois tambours on obtient un effectif total de 96 hommes.

C'est aussi avec ce règlement qu'un "chirurgien" (un médecin), fut introduit pour la première fois dans l'effectif. L'âge de recrutement était abaissé puisqu'il fallait avoir entre 21 et 35 ans pour être admis dans le corps ; par contre, l'âge de la retraite était reculé à 60 ans. Les anciens devenaient pompiers honoraires mais ne pouvaient plus participer aux cérémonies. Le recrutement était désormais confié au conseil de discipline de la compagnie, puis soumis à l'approbation du Conseil Municipal ; seul le grade de capitaine relevait du ressort direct du Conseil.

La compagnie était équipée, comme depuis son origine, d'un uniforme militaire comprenant un fusil et un sabre. Une description de l'uniforme figure dans le règlement. L'uniforme était toujours bleu de roi mais les ornements étaient désormais rouge. L'équipement, outre le fusil et le casque, restait à la charge des sapeurs.

La définition des obligations de services constituait une autre introduction majeure de ce nouveau règlement, peut-être pour éviter les débordements comme en 1841 ; elle prévoyait, outre la lutte contre les incendies et toutes les modalités d'intervention, la présence des pompiers aux exercices et aux parades. En cas d'incendie hors la commune, seule la petite pompe n°2 devait être déplacée ; la sortie de la pompe n°1 étant soumise à l'autorisation préalable du syndic.

◀ Dévidoir pour le transport des tuyaux.



# A i x - l e s - B a i n s

*“Au premier signal d'alarme, tout sapeur pompier doit se rendre au hangar des pompes en tenue de feu avec le casque nu (sans plumeau), dans le plus bref délai. Si toutes les pompes sont sorties, il les rejoint au plus vite, sinon il attend qu'un équipage suffisant soit arrivé pour sortir avec celle qui reste.*

*Il est expressément défendu de sortir une pompe du hangar et de la transporter sur le lieu d'un incendie si elle n'est commandée au moins par un sous-officier ou un caporal.*

*La pompe arrivée la première sur le lieu du sinistre doit se placer dans la localité la plus*

Dévidoir ▼

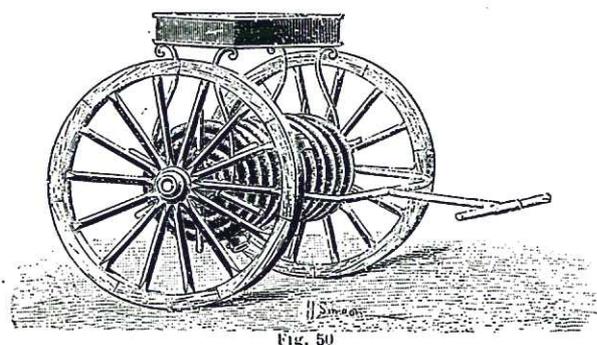


Fig. 50

*rapprochée du foyer de l'incendie, à moins que l'officier dirigeant ces secours ne donne d'autres ordres.”*

Le règlement devint aussi beaucoup plus sévère au niveau de la discipline et prévoyait tout un ensemble de pénalités pour les pompiers qui avaient des attitudes désinvoltes ou outrancières en uniforme, telles que l'ébriété sur la voie publique... Toute notion de service de maintien de l'ordre ou de surveillance du Casino avait disparu. Néanmoins, depuis le passage à la loi française de 1851, les pompiers faisaient partie intégrante de la garde nationale. On le voit à travers les nombreuses dispositions prises au sujet des procédures visant à améliorer la discipline et l'efficacité, le corps des sapeurs-pompiers tendait à se professionnaliser. Il semble aussi que le prestige du pompier soit devenu suffisant, pour que l'engagement de dix ans prévu dans les règlements précédent ait été abandonné.

Dévidoir ►

Mais que se passa-t-il dans les années 1858 à 1860 ? Une lettre du Maire à l'intendance signalait que le relâchement de la discipline dans la compagnie était tel que seule une vingtaine de pompiers répondait à l'appel.

L'intendant préconisa la dissolution du corps et le syndic fit une demande en ce sens au Ministre de l'intérieur. Nous n'avons malheureusement pas de compléments d'explications pour cette crise qui semble avoir été assez grave. Le ministre de l'intérieur refusa d'en venir à ces mesures extrêmes et demanda qu'une simple restructuration du corps soit opérée.

Le syndic précisait, dans sa requête, qu'il devenait difficile de recruter de nouveaux hommes car peu d'aixoises avaient les moyens de s'acheter l'équipement nécessaire. Sur les conseils du commandant de la compagnie, la caisse de secours du corps fut mise à contribution afin de procurer des prêts sur trois ans aux plus pauvres.

L'Annexion à la France ne bouleversa guère l'organisation de la compagnie. Tout juste le Préfet prit-il une mesure pour limiter l'effectif à 51 hommes. Le nouveau Conseil Municipal, présidé désormais par un maire, entreprit une légère restructuration, qui semble plus une mise à niveau de l'allocation versée aux pompiers pour l'entretien du matériel, toujours insuffisante, qu'une réforme profonde.

Un petit contentieux opposa cependant la ville à l'ancien gouvernement sarde qui

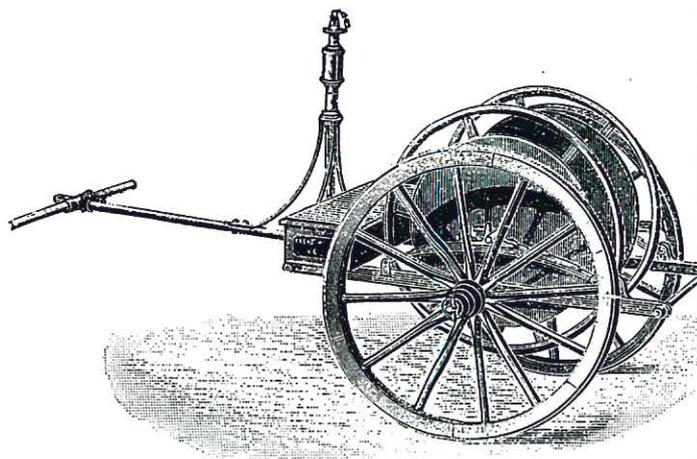


Fig. 51

réclamait les fusils autrefois alloués à la ville pour l'armement de la garde nationale, qui avait été attribués contre la restitution des fusils à silex des pompiers, propriété de la ville.

Certaines voix s'élevèrent pour que les pompiers jouissent de nouveaux privilèges, dont l'exemption de corvées. Le Conseil estima pour sa part que l'exemption de logement militaire (obligation de loger et de nourrir les sol-

# A i x - l e s - B a i n s

datés des troupes de passage) était déjà suffisante et que leur situation paraissait bien meilleure que dans la plupart des villes. Le Conseil était surtout préoccupé de ne pas entamer les recettes de la ville (les corvées étant depuis déjà un certain temps devenues un impôt en numéraire). L'exemption de corvées avait pourtant été en vigueur lors du règlement de 1837.

## Une fin de siècle mouvementée Mise en conformité avec les lois françaises

Quatre ans après l'Annexion un nouveau règlement venait mettre en conformité l'organisation de la Compagnie avec la loi française. Daté de janvier 1864, il était proposé par le Capitaine commandant le corps :

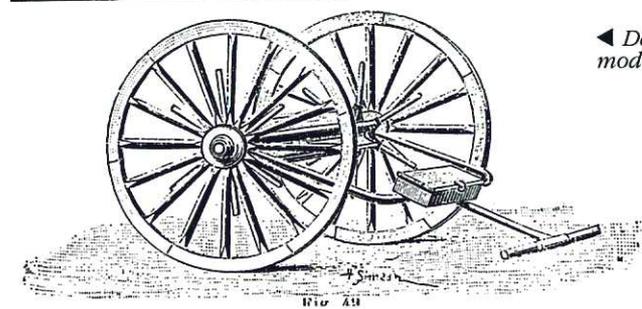
*“Art 1- L'ancienne compagnie étant dissoute, il est créé à Aix, pour le service des pompes à incendie, une compagnie de sapeurs-pompier qui sera placée sous les ordres directs de l'autorité municipale”*.

Ce texte commençait par rappeler qu'il était préférable, pour intégrer la compagnie, d'exercer un métier en relation avec le bâtiment. Le recrutement des pompiers devenait de nouveau une attribution du maire, sur présentation du conseil d'administration de la compagnie. Une clause prévoyait un engagement de 30 ans, ne pouvant être rompu sauf cas de force majeure, ou si l'homme en question quittait la commune.

Le nouvel effectif se montait à 70 hommes, avec un Etat-Major composé d'un capitaine, d'un lieutenant, d'un sous-lieutenant, d'un chirurgien, d'un sergent-major, un sergent-fourrier, quatre sergents et huit caporaux. Le corps se divisait pour la première fois en quatre sections, commandées chacune par un sous-officier : les sapeurs sauveteurs, les sapeurs écheliers, et deux sections de sapeurs-pompier.

Aucune instruction sur le déroulement des opérations de lutte contre l'incendie n'était explicitement déterminée. La mission fondamentale des pompiers, à savoir la lutte contre l'incendie, constituait le seul point sur l'organisation. Le choix des moyens et des techniques était cette fois laissé à l'appréciation du commandant : *“Le commandant ordonnera tous les travaux qui lui paraîtront utiles pour combattre l'incendie”*.

Les nominations aux différents grades se faisaient par élection au sein du Conseil d'Administration. La première eut lieu le 16 juillet 1865, pour l'élection des sous-officiers, et ces hommes furent de suite mis à contribution



◀ Dévidoir  
modèle Giroullt

par un incendie qui venait de se déclarer dans une maison des hauteurs d'Aix.

La compagnie disposait toujours d'un conseil de discipline. Là aussi, le règlement était moins précis que le précédent, ne détaillant qu'une série de mesures destinées à limiter l'absentéisme, et sanctionnées par un train d'amendes.

Dès février 1867, un premier conseil de discipline sanctionna deux sapeurs, dont un fut destitué pour son absence non justifiée aux manoeuvres. 23 sapeurs furent cités à l'ordre du jour de ce même conseil pour ce motif.

En résumé, ce nouveau règlement, moins détaillé, laissait plus d'autonomie à la compagnie et à son capitaine, se contentant de donner des règles générales.

Une nouveauté cependant, le règlement précisait que le service de sapeur pompier était gratuit. Les seules récompenses explicitement détaillées concernaient les médailles et les honneurs, et pour le reste un terme vague, *“toutes autres récompenses”*, en fonction du mérite. Un article fut ajouté en 1866 : désormais chaque pompier qui quittait le corps, pour une raison ou pour une autre, pouvait conserver son uniforme.

Ce fut le préfet qui offrit le drapeau à la Compagnie, en 1867. Le capitaine se chargea de le faire armer aux armes de la ville. Ce don du Préfet conduisit à la nomination d'un porte-drapeau, le sergent-major Gaillard, et à l'organisation d'une cérémonie de réception du drapeau, qui eut lieu en grande pompe le 17 novembre 1867. La fanfare rythmait, au son de la Marche Impériale, la remise du drapeau par

# A i x - l e s - B a i n s

## COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS



D'AIX-LES-BAINS

le Maire à sa compagnie : *“A l'arrivée du drapeau accompagné par M. le Maire et le conseil les clairons ont sonné la sonnerie d'usage en cette occasion, et la musique a ensuite joué la Marche Impériale pendant la remise officielle du drapeau, après quoi Monsieur le Maire à prononcé le discours...”*

### La politique mine la compagnie

Les fonctions de capitaine commandant le corps étaient devenues l'apanage des élites de la ville. Et nous trouvons à la tête de la compagnie, dans cette deuxième moitié de siècle, un certain nombre d'hommes déjà très engagés dans la vie publique (conseillers généraux, hommes politiques locaux ...) ce qui n'allait pas sans poser de sérieux problèmes quant au choix des personnalités, aux moments des changements de régime politique et en fonction de leur étiquette.

Nous en avons l'exemple en 1872 lors de la nomination de Claudius Rebaudet. Le précédent capitaine, M. Dégallion, avait fourni sa démission suite à son échec aux élections cantonales. Bathélémy Dégallion faisait partie des survivants de l'ancien régime, ouvertement opposé à la République, et mis en minorité par les Républicains au Conseil Municipal d'Aix aux élections de 1874. Le choix de M Rebaudet, fils du célèbre notaire aixois, faisant partie d'une des plus anciennes familles de la ville et figurant parmi les dix plus imposées, fut fait par le maire Gaspard Davat, républicain cléricale et modéré.

Le Préfet, lui, en bon avocat du régime d'ordre moral du Maréchal Mac-Mahon, soutenait M. Dégallion et refusa d'entériner la décision par deux fois. Le conseil municipal dut

intervenir auprès du Président de la République pour que la nomination soit effective et l'affaire dura plus de six mois pendant lesquels la compagnie se trouva sans chef. La Présidence fit répondre que le ministère examinant un nouveau règlement général d'administration des pompiers, la nomination était reportée, mais elle finit tout de même par intervenir.

Pourtant le Préfet ne désarma pas et, en novembre 1874, il obtint du ministère la révocation de M. Rebaudet, sous prétexte de son implication politique dans les luttes électorales (par le prêt d'une salle pour une réunion politique alors que sa qualité de fonctionnaire le lui interdisait). M. Rebaudet prit soin de faire consigner dans le registre des délibérations et la notification de sa révocation et le compte-rendu de la séance houleuse du Conseil



Le lieutenant  
Bernard ▶

# A i x - l e s - B a i n s

d'Administration au cours de laquelle il fut émis l'idée d'une démission collective pour protester contre cette mesure impopulaire. Le Maire, M. Mottet, dut intervenir pendant la séance pour calmer les esprits. Claudius Rebaudet intervint lui aussi auprès de ses hommes pour leur demander de continuer leur mission au nom des intérêts de la ville.

Le coup fut rude pour la compagnie à qui, selon le conseil du 26 mars 1875, il manquait 24 hommes pour avoir un effectif complet, une partie ayant démissionné, l'autre ayant été destituée. Le difficile accouchement de la République faillit bien amener une dissolution du corps des pompiers d'Aix-les-Bains.

Ce fut le lieutenant Jean-Baptiste Veuilland qui prit le commandement par intérim et la situation d'une compagnie sans capitaine se prolongea jusqu'à la promotion et nomination du lieutenant Veuilland au grade de capitaine-commandant, le 6 mai 1877, juste avant la défaite de Mac Mahon aux élections législatives. Son discours de nomination s'acheva *"aux cris répétés de Vive la République"*.

La nouvelle loi sur l'organisation des corps de pompiers, promise par Mac-Mahon, ne fut publiée que le 29 décembre 1875. Toutes les compagnies de sapeurs-pompiers furent mises en demeure de se mettre en conformité avec la loi. Celle-ci donnait pouvoir de nomination des sous-officiers au capitaine commandant, après consultation du Conseil d'Administration, alors que les officiers étaient nommés par le Président de la République sur proposition du Préfet, après avis du maire. L'effectif des pompiers était fixé en rapport avec la population desservie.

## Création des Sections des hameaux et nouvelles attributions.

Par le même conseil de mars 1875, il fut décidé la création d'une nouvelle section pour le village de St-Simond. Ce hameau, alors démographiquement important et séparé du centre par un cordon vert, et qui par le passé s'était toujours prévalu d'une certaine autonomie, avait décidé l'achat de matériel de lutte contre l'incendie et désirait que se crée une compagnie pour desservir le village.

A cette fin, les habitants avaient ouvert, vers 1865, un compte à la Caisse d'Epargne d'Aix pour le financement d'une pompe. Après de nombreuses difficultés pour en trouver une correcte, l'achat d'une Letestu fut décidé en 1872.

Hélas pour le village, il semble que cette nouvelle section eut quelque mal à s'imposer, puisqu'en 1875 les habitants durent faire appel au maire, par pétition, pour protester contre la compagnie des pompiers d'Aix qui les ignorait et n'était pas une seule fois venue leur rendre visite en trois ans. Aucune instruction ni aucun exercice ne leur avaient été dispensés.

La nouvelle section fut agréée au corps aixois par un règlement pris en séance du Conseil d'Administration le 22 janvier 1876. Elle se composait de 21 hommes, avec à leur tête un sergent (lui aussi était un notable du cru puisque le premier sergent fut Victor Caillet, rentier, propriétaire des eaux de St-Simond).

Les hameaux supérieurs, soit les Massonnats, les Guillaumes, les Simons, émiront à leur tour une pétition en 1884, pour que la ville leur fournisse une pompe. Le Conseil Municipal décida de lancer une souscription, et surtout d'enquêter pour savoir si l'on pouvait recruter suffisamment de monde pour organiser une section de pompiers dans ces villages. Au bout du compte, la demande fut enterrée et classée sans suite.

Les habitants de Marlioz réagirent plus tardivement puisqu'ils ne se décidèrent à lancer une souscription pour l'achat d'une pompe qu'en 1901. Mais là non plus, rien ne se concrétisa, faute de subsides suffisants.

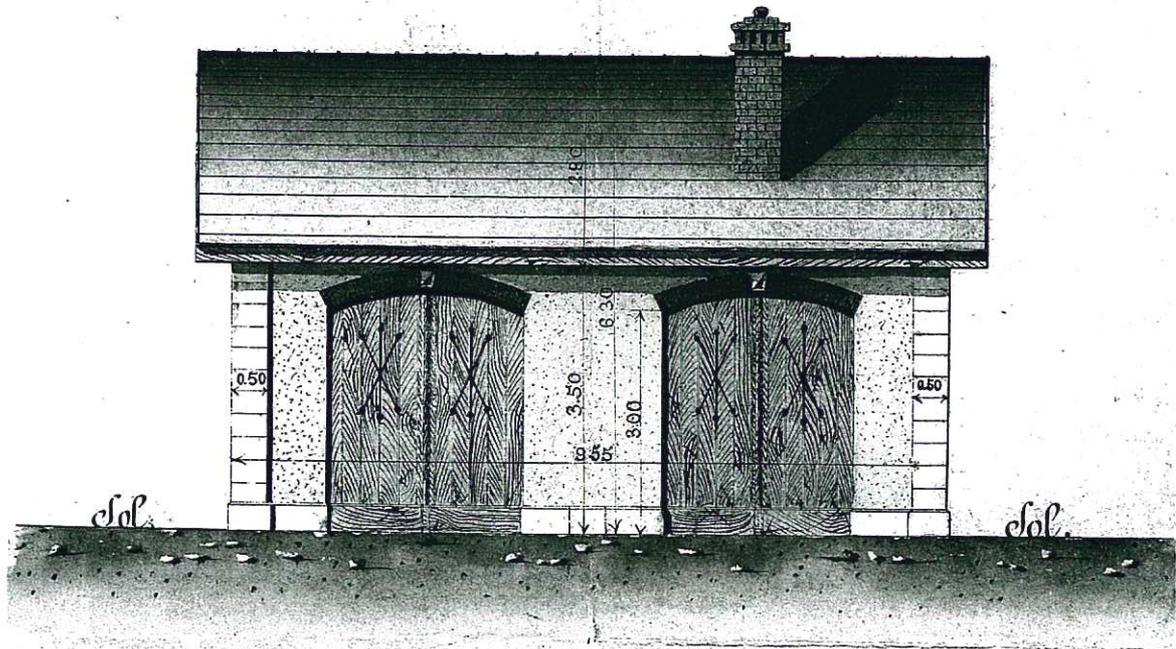
Une autre affaire de discipline secoua la compagnie en 1880. La nomination d'un sergent contesté par les hommes de la compagnie provoqua un climat de sédition et de rébellion vis à vis de la hiérarchie, ce qui amena le lieutenant commandant le corps à présenter sa démission. Celle-ci fut refusée par le Maire, mais l'ambiance ne se calma guère et une lettre anonyme, consignée aux archives, fut adressée au Préfet pour se plaindre de cet homme. L'affaire avait aussi une connotation fortement politique puisque la lettre traite les officiers de bonapartistes *"Nous vous prions, monsieur le Préfet, de vérifier cette demande et de mettre ordre à cette affaire, car nous sommes commandés par des bonapartistes"*.

Ce mauvais état d'esprit conduisit, en 1882, à la réorganisation du corps, et il fut demandé à chacun de signer un nouvel engagement ; cette fois, le commandant prévint ses hommes que le règlement serait appliqué à la lettre, notamment sur l'épineux problème des absences aux manoeuvres.

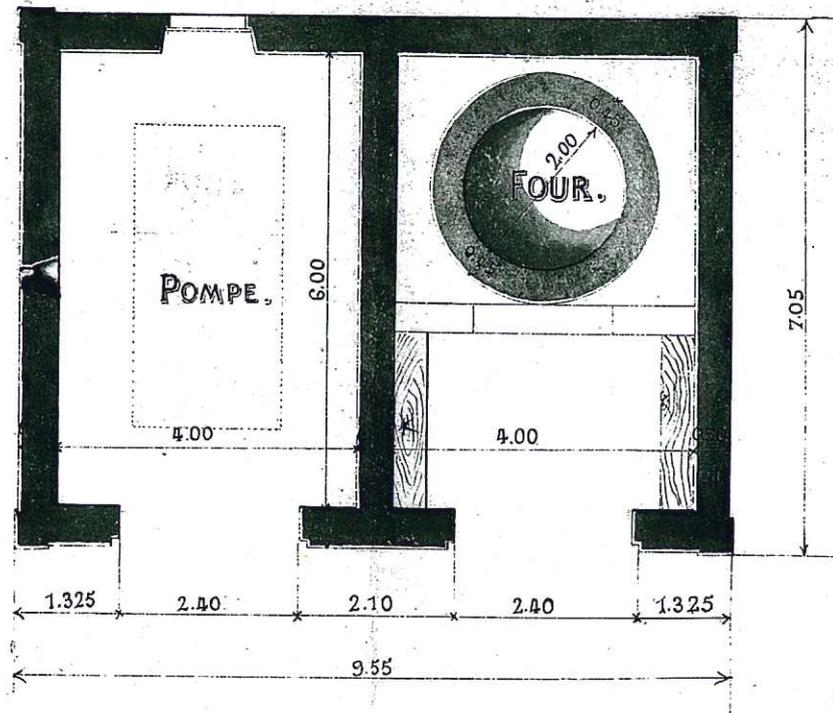
Cette nouvelle affaire eut pour conséquence la démission du capitaine Veuilland, qui s'expliqua ainsi *"je vous l'avoue, je n'ai pas*

# A i x - l e s - B a i n s

## Élévation principale



## Plan.



Plan du ban-  
gar du bameau  
du Pont Rouge.  
(1887) ▶

# A i x - l e s - B a i n s

*encore pu oublier l'affront que j'ai reçu le jour de la Pentecôte passée, par l'absence systématique de plusieurs sapeurs-pompiers à la réception de nos camarades et invités...*" Cette démission profita à Barthélémy Rebaudet, qui put ainsi prendre sa revanche sur sa révocation de 1874.

Une fois de plus, un règlement fut promulgué par le Maire, le 15 mai 1884. Peu de changement était important cette fois. Les hommes, suivant la loi de 1875, s'engageaient par périodes renouvelables de 5 ans et la compagnie avait désormais un effectif théorique de 120 hommes, divisé en sept sections : Sauveteurs, Pompe N°1, Pompe N°2, Pompe N°3, Echeliers, plus deux sections de 20 hommes pour les hameaux de St-Simond, et du Pont-Rouge/Lafin.

Le Pont-Rouge bénéficiait d'une pompe foulante Letestu, mais n'avait pas de hangar pour la stocker ; il devait louer une grange. En 1887, la ville fit construire un bâtiment servant pour moitié de hangar et pour le reste de four communal.

De nouveau, à partir de 1887, les pompiers étaient mis à contribution pour la surveillance des lieux de spectacle. Les hommes, sur la base du volontariat, étaient amenés à prendre un tour de garde à chaque représentation. Un poste de cinq pompiers devait être prêt à intervenir, suivant un règlement spécialement rédigé pour ce service. En compensation, les théâtres et casino rétribuaient directement les pompiers de faction qui, eux, laissaient la moitié de leur salaire pour le fonctionnement d'une toute nouvelle caisse de retraite.

## Les déboires de la grande guerre, une nouvelle épreuve

En 1910 fut édicté un nouveau règlement des pompiers qui divisait la compagnie en sept sections : Sauveteurs, Echeliers, Hydrauliers, Pompe N°2, Pompe N°3, Section de St Simond, Section Lafin/Pont-Rouge. (A noter que la pompe N°1, alors en mauvais état, n'était plus qu'une pompe de secours). On voit apparaître dans ce règlement la section de Lafin et du Pont Rouge.

La compagnie disposait de deux chirurgiens, qui étaient appointés suivant les déplacements qu'ils effectuaient. Les officiers étaient nommés par le Président de la République, sur proposition du maire, et les Sous-Officiers par le chef de corps.

Ce nouveau règlement prenait soin de

préciser les tâches, et surtout celle de la section, nouvelle elle-aussi, des Hydrauliers, chargée spécialement de l'arrivée d'eau aux bouches d'incendie et de la surveillance du réseau.

En 1913, un différent opposa la municipalité au capitaine des pompiers, M Bonna, nommé à ce grade en 1910. Un rapport fait par le maire à la fédération nationale des sapeurs-pompiers, mentionnait que, depuis la nomination de M. Bonna, la compagnie ne s'était réunie que deux fois pour des manœuvres et que l'instruction des jeunes n'était pas assurée. En outre, le capitaine s'absentait pendant presque toute la saison, laissant la direction de sa compagnie à son lieutenant âgé de 65 ans. Mais la fédération fit répondre qu'elle n'avait aucun pouvoir pour s'immiscer dans les organisations locales. Le Conseil Municipal ne se faisait que l'écho de l'atmosphère qui régnait dans la compagnie dirigée par un capitaine qui *"néglige les engagements qu'il a contractés en acceptant les fonctions de capitaine"* ... et la compagnie ne se sentait plus en mesure d'effectuer sa mission : *"Il est matériellement impossible aux pompiers de pouvoir, avec le matériel mis à leur disposition, combattre utilement un incendie qui viendrait à se déclarer dans un des grands édifices de la ville..."* et de conclure que *"les sapeurs-pompiers dont le dévouement n'est pas méconnu sont en effet découragés et si n'étaient les avantages pécuniaires que leur procure leur caisse particulière de secours et de retraites nombreux seraient ceux qui auraient déjà démissionné..."*

Le différent conduisit, en 1914, à la démission d'une partie du conseil d'administration de la compagnie et à plusieurs pétitions des hommes contre leur hiérarchie. Le maire, pour pallier au manquement du capitaine, chargea le sous-lieutenant Guillaud de prendre en charge le commandement et le capitaine fut mis en congé de maladie.

La grande guerre désorganisa encore davantage le corps des pompiers et le démunira de ses hommes et de son matériel, en partie réquisitionné. L'effectif était tombé à 85 hommes en 1920, pour un effectif théorique de 120 postes. 11 sapeurs étaient morts au combat et, bien entendu, le renouvellement des sapeurs n'avait pu se faire convenablement.

C'est au sous-lieutenant Guillaud que revint le privilège de remettre sur pied la compagnie. Le travail consista d'abord à renouveler l'équipement et l'habillement, à recruter de nouveaux hommes. Pour cela, il fallait accorder quelques privilèges aux nouveaux engagés

# A i x - l e s - B a i n s

et, au cours d'une assemblée, les pompiers décidèrent d'octroyer, sur leur fonds, une pension de retraite même minime, à chacun après une carrière dans les pompiers.

La réorganisation se conclut par l'élection d'un État-Major, lors d'un Conseil d'Administration exceptionnel le 2 janvier 1920, au cours duquel le sous-lieutenant Guiland fut promu au rang de capitaine commandant le corps.

C'est le même Guiland qui, lors de son rapport, évoqua pour la première fois la création et le transfert des pompes rue Vaugelas, à côté de la salle de spectacle de l'Eden.

## DU PREMIER POSTE DE SECOURS PERMANENT À LA DÉPARTEMENTALISATION.

Le premier poste  
de secours semi-permanent,  
et la caserne de la rue Vaugelas.

Jusqu'alors les pompiers, tous volontaires, n'avaient pas de poste ni même de local fixe en dehors du hangar des pompes où chacun devait se rendre à l'appel du tocsin. Dès 1925, dans un rapport au maire, le capitaine Guiland reprenait son idée de la création d'un poste permanent, au moins pour le

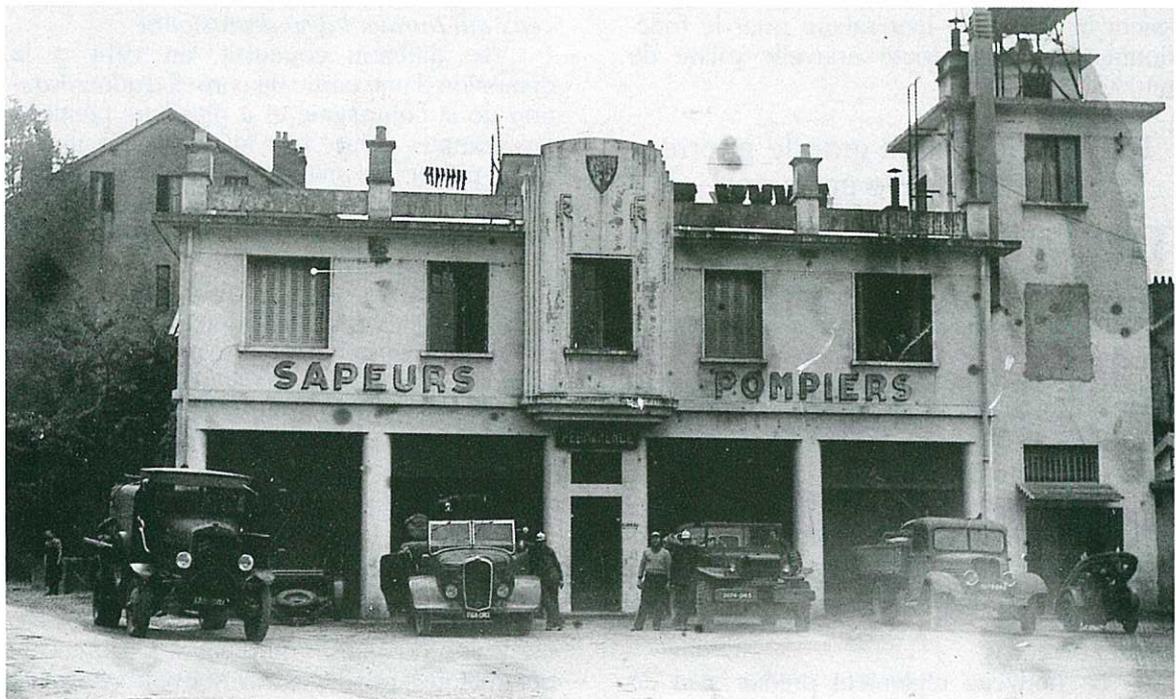
conducteur de l'auto-pompe relié par le téléphone à la police, pour accélérer les interventions. Cette question évoquée depuis plusieurs années, n'avait pu trouver de solution faute de financement.

Il argumentait en s'appuyant sur le fait que le matériel automobile nécessitait un entretien permanent pour être en état de fonctionnement.

Dans les faits, la création d'un poste semi-permanent fut liée à la construction de la caserne de la rue Vaugelas (dont le projet au départ n'était que de constituer un dépôt central pour le matériel, et surtout le nouveau matériel automobile). La nouvelle caserne comportait aussi trois logements, affectés aux pompiers.

Ce nouvel hangar aux pompes, décidé par la municipalité Mollard en 1933, dans le cadre des grands travaux et avec l'argent du grand emprunt de 20 millions, fut construit par l'entreprise Léon Grosse, pour une somme de 250 000 F. Ce bâtiment était contigu au hangar construit pour le gros matériel de la voirie. *"Le matériel d'incendie actuel est suranné et est en outre dispersé dans les divers quartiers de la ville. C'est dire que si un incendie de quelque envergure se déclarait, les premiers secours qui sont les plus efficaces, risqueraient de se faire attendre..."*

Le projet, affiné par l'architecte de la ville M. Crochon, fut mis à exécution et les travaux



La caserne  
Vaugelas vers  
1946. ►

# A i x - l e s - B a i n s



◀ Les pompiers devant la caserne Vaugelas. (1974)

achevés en 1935.

Le nouvel hangar, que l'on appela désormais caserne des pompiers, était équipé d'une ligne téléphonique le reliant spécialement au commissariat de police et, nouveauté, dès 1935, d'une sirène, qui rendait obsolète le rôle du tambour.

La journée, c'était le commissariat de police municipal qui était destinataire des appels d'urgence et les répercutait aux pompiers.

Bien installé, le poste de premier secours pouvait recevoir un règlement. Ce fut chose faite par arrêté du maire du 26/8/1935. "art 1 : il est constitué un poste semi-permanent de premier secours composé de trois sapeurs-pompiers, gradés compris, ..."

Ce premier poste comme nous le voyons fonctionnait avec un effectif réduit. Les trois pompiers nommés à ce poste avaient droit, en compensation de leur charge, à la concession gratuite d'un logement dans la caserne de la rue Vaugelas. C'était désormais sur ces hommes que reposait l'entretien du matériel, aussi bien de celui de l'entrepôt que de celui revenant des interventions.

Ce règlement prenait bien soin de préciser que ces hommes étaient soumis aux mêmes règles que les autres sapeurs et à l'autorité de leur capitaine. La condition requise pour le choix des hommes était leur parfaite connais-

sance du fonctionnement de la moto-pompe et de la mécanique.

Suivant les prescriptions du conseil général et sa délibération du 19 mai 1932, l'utilisation des moto-pompes et des pompiers pour les communes qui n'avaient pas de compagnie et où devaient se rendre les pompiers d'Aix, était devenue payante soit : 3 F du km parcouru, 25 F de l'heure d'utilisation de la moto-pompe, et 5 F de l'heure par pompier.

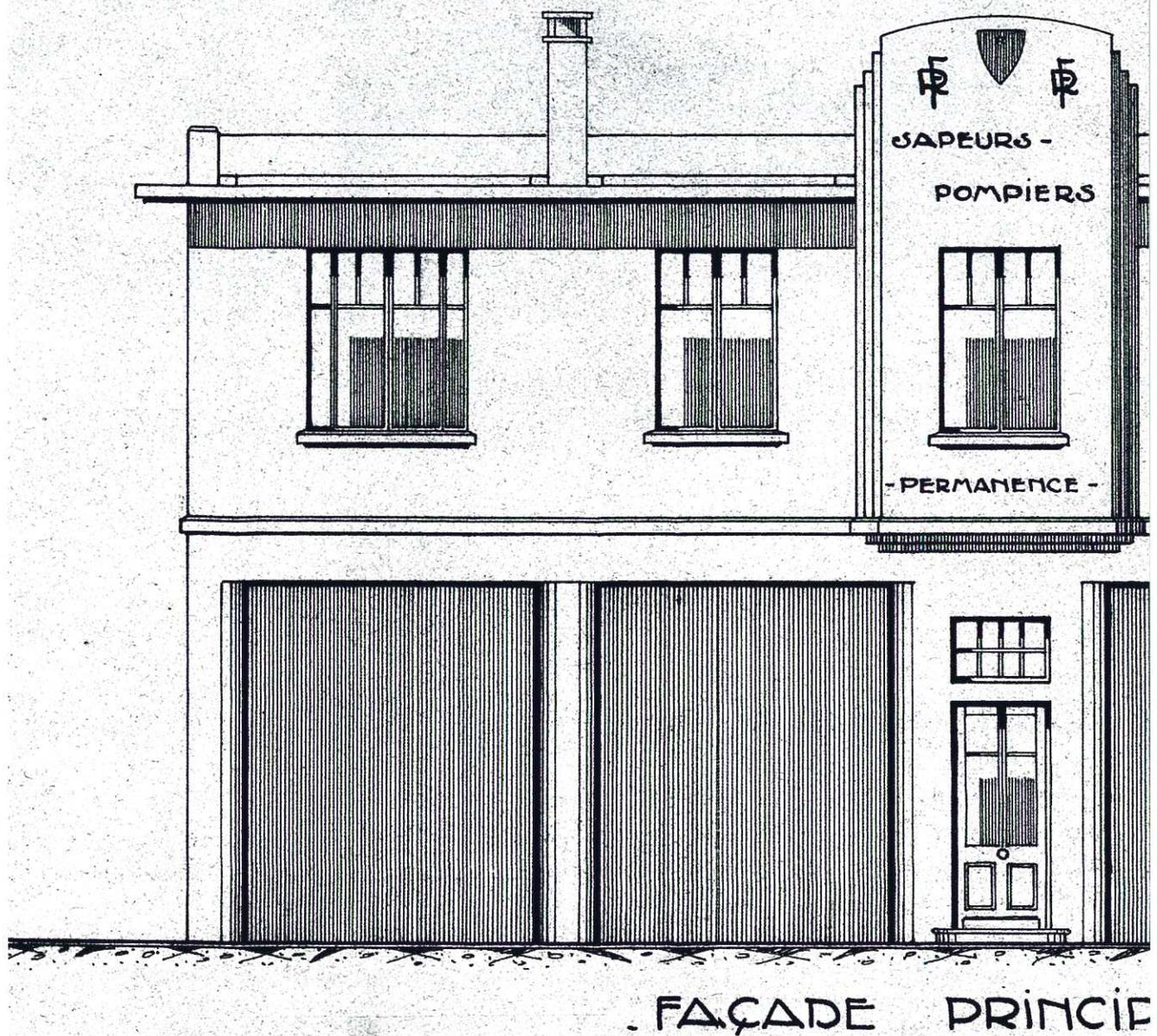
## Les malheurs de la guerre.

La guerre désorganisa une fois de plus la compagnie. La police municipale disparut en 1941 au profit de la police d'État, et avec elle le service permanent, qui enregistrait les appels et les répercutait vers la compagnie. Les hommes qui se trouvaient être à la fois policiers municipaux et pompiers furent invités à démissionner du corps.

Il fallait donc créer une permanence directement à la caserne et l'on fit appel aux employés des ateliers municipaux voisins, qui furent mis d'astreinte pendant les heures de travail. La nuit et les jours fériés, la permanence était assurée par les trois sapeurs-pompiers logés sur place et en roulement avec les autres pompiers.

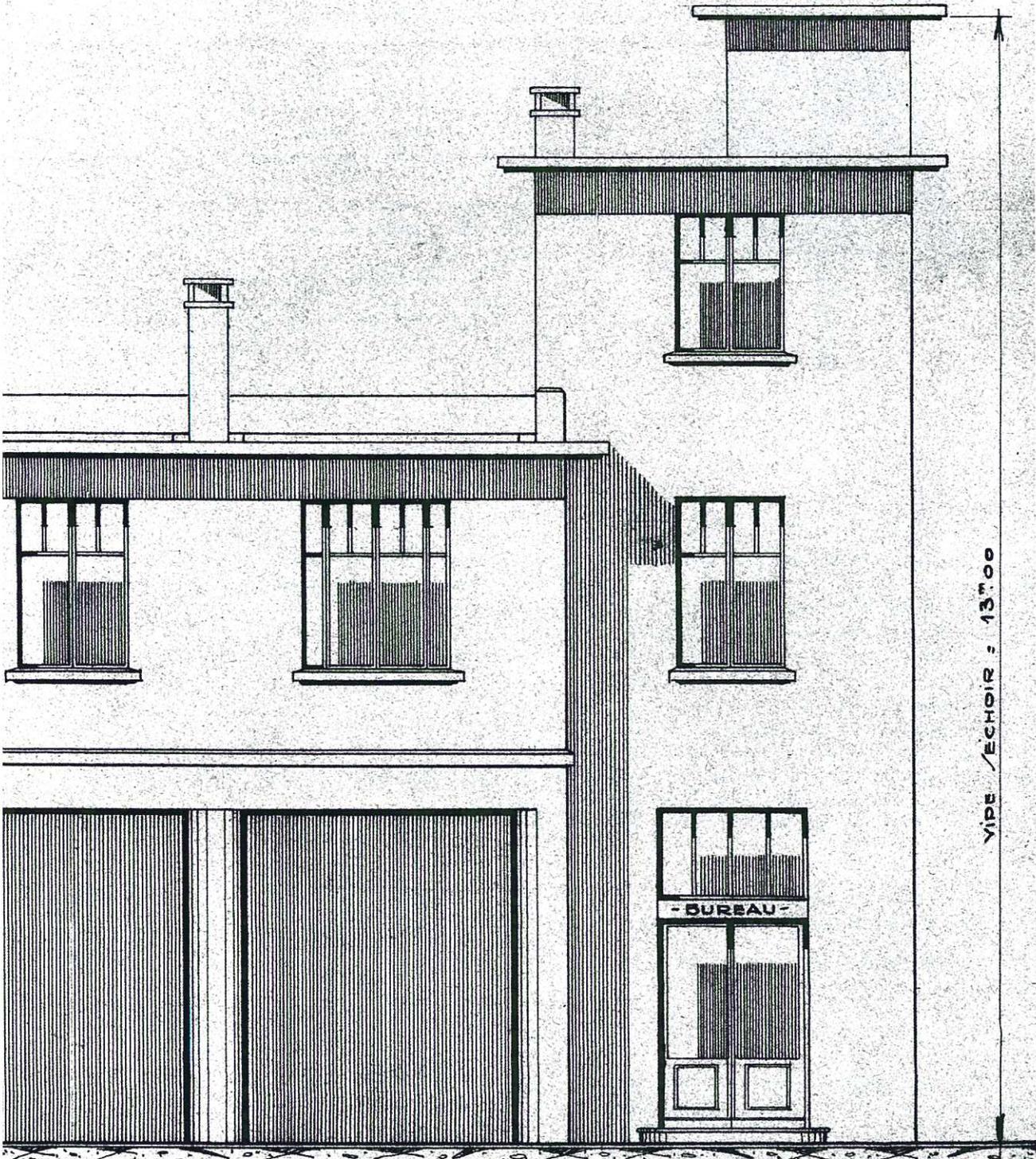
Pour la première fois une indemnité financière était destinée à ces hommes.

*A i x - l e s - B a i n s*



Élévation de la  
façade de la  
caserne  
Vaugelas

*A i x - l e s - B a i n s*



HAUTEUR / ECHOIR : 13.00

LE.

AIX-LES-BAINS. JANVIER 1935.  
M.M<sup>rs</sup> F. CROCHON. ARCHITECTE D.P.L.G.  
ET P. RAMUS. ARCHITECTE.

# A i x - l e s - B a i n s



Casque modèle  
«Paris» 1885. ►

Néanmoins, le personnel qualifié n'était plus disponible, à cause des réquisitions pour les S.T.O. et il ne restait plus aucun permanent à la caserne en janvier 1944. Le capitaine proposa alors le recrutement d'un mécanicien spécialisé, issue du corps des sapeurs-pompiers de Lyon.

Ainsi fut recruté M. Placaud ; Ce fut aussi le premier des sapeurs-pompiers d'Aix-les-Bains à recevoir une rétribution pour son service, même si celle-ci était due, à l'origine, pour son travail de réorganisation du corps et malgré le fait qu'il fut embauché, par la suite, en qualité de chef des ateliers municipaux pour percevoir un salaire. Il fut nommé capitaine commandant le corps en remplacement du capitaine Guillard, atteint par la limite d'âge en octobre 1944.

## La réorganisation et la professionnalisation du corps.

La réorganisation du corps fut poursuivie tambour battant par le capitaine Placaud, qui mit en forme un nouveau règlement, approuvé par délibération du Conseil Municipal le 22 août 1945.

*«Le corps de sapeur-pompiers de la ville d'Aix-les-Bains est composé de sapeurs semi-permanents appartenant au personnel municipal et de volontaires»*. Cette simple petite phrase introduisait pour la première fois à Aix, des pompiers semi-professionnels qui outre leur mission de sauvetage, exerçaient leur métier au sein des ateliers municipaux. Parallèlement, c'est la création de ce poste semi-permanent qui conduisit la ville à créer des ateliers municipaux. Le règlement, basé sur

la loi de 1925, maintenait une nomination des officiers par le Préfet sur proposition du maire, et un engagement quinquennal pour les volontaires. L'effectif se maintenait à 120 hommes.

Les permanents étaient logés par la mairie et rétribués pour leur mission.

Le capitaine Placaud, à la suite de sa brillante activité, fut bientôt nommé inspecteur départemental adjoint des services d'incendie. Son décès prématuré, en novembre 1948, devait laisser son poste sans successeur immédiat.

Dès 1945, l'achat d'une ambulance avait contraint à ajouter au règlement un article concernant son emploi. Elle devait partir sur simple appel d'un médecin, de la gendarmerie ou des particuliers sur la commune et avec autorisation du maire hors la ville. Le transport de malades donnait lieu à la perception d'une taxe kilométrique.

Le grave incendie de la Villa des Fleurs, en 1956, conduisit la ville devant les tribunaux pour les insuffisances de son service d'incendie. Le Préfet intervint lui aussi, et la ville créa son premier poste d'officier de sapeur pompier professionnel : un emploi de lieutenant chef de poste.

## COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS



D'AIX-LES-BAINS

## L'inter-communalité : le centre de secours

La dernière étape pouvait être franchie. Depuis longtemps déjà (depuis la loi de 1875), dans nombre de départements français, avaient été institués des services départementaux d'incendie destinés à coordonner sur le territoire du département l'organisation des

# A i x - l e s - B a i n s

secours.

En Savoie, le processus fut long à se mettre en place, devant les réticences du Conseil Général à embaucher du personnel, notamment un inspecteur départemental. Le premier poste de ce type ne fut créé qu'en 1937, et le premier inspecteur fut le commandant Pecllet, nommé en janvier 1938. L'arrêté préfectoral du 30 mai 1941 spécifiait que toutes communes du département, qu'elles possèdent ou non un corps de sapeurs-pompiers, étaient intégrées d'office au service départemental d'incendie.

La Savoie se voyait dotée de 23 postes de secours, pourvus de matériel motorisé, qui avaient pour mission d'intervenir dans les agglomérations situées dans un rayon de 20 km autour du centre.

Le centre de secours d'Aix était naturellement l'un de ces 23 centres destinés à intervenir dans les communes environnantes.

Depuis plusieurs années déjà, un projet de construction d'une nouvelle caserne, plus vaste et mieux adaptée au besoin des missions, sans cesse élargies, était examiné. Afin de mener cet objectif à son terme, et de réorganiser le corps des pompiers, une sous-commission de réorganisation du corps du service de lutte contre l'incendie fut créée au sein de la commission municipale des travaux, par arrêté du Maire du 7 septembre 1965.

A cette époque, et surtout depuis l'incendie de la Villa des Fleurs qui avait mis en relief les carences du service, une grave crise de recrutement du personnel mettait à mal l'orga-

nisation des secours. Le corps des pompiers se trouvait sans capitaine suite au départ de M Berger, lassé d'attendre la construction de bâtiments décents, et 26 des sapeurs n'avaient pas renouvelé leur engagement. La compagnie était de nouveau au bord de la dissolution. La ville se trouvait même dans l'obligation de réquisitionner les pompiers retraités pour assurer la sécurité lors des spectacles du Casino.

La première mission de la sous-commission fut donc de pourvoir le poste de capitaine commandant le corps, par le recrutement du Lieutenant Stirer, candidat exerçant auparavant ses fonctions à Agen.

La solution aux nombreux problèmes auxquels se trouvait confrontée la compagnie fut trouvée dans une réorganisation complète, avec prise en charge de la compagnie par le Syndicat Intercommunal du Lac du Bourget (SILB), et la création d'un centre de secours intercommunal. Le projet, porté par le commandant Stirer, fut approuvé par délibération du Conseil Municipal du 21 octobre 1965.

Au cours d'une réunion du SILB, il fut décidé la construction d'une nouvelle caserne, suivant les plans établis par l'architecte aixois M. Noiray, sur la commune de Grésy-sur-Aix, avec un casernement comprenant 25 logements. Le financement du projet fit l'objet d'une inscription au V<sup>e</sup> plan quinquennal de l'État.

Après bien des difficultés techniques, notamment un glissement de terrain qui retarda la construction, et d'autres pour le montage financier du dossier ainsi que la



*Le Préfet  
inaugurant  
le Centre  
Principal de  
Secours en  
1975*

# A i x - l e s - B a i n s

Les véhicules  
devant le  
Centre  
Principal de  
Secours vers  
1980. ►



répartition des charges entre les communes, le projet put réellement démarrer en 1973, et les travaux de construction furent achevés en juin 1974. Les logements durent être pris en charge par la ville d'Aix (SAEMCARRA) avec l'aide de l'OPAC, pour diminuer le coût imputable au SILB.

Le nouveau centre de secours fut inauguré le 9 novembre 1975. Il prit le nom du commandant Boireau, ancien inspecteur départemental des services d'incendie et de secours, disparu en 1969, et qui avait beaucoup œuvré pour cette tâche. Le commandant Stirer était malheureusement décédé peu avant l'inauguration, et c'est au lieutenant Gesret, nouveau chef de corps, qu'il revint de conduire les opérations.

La délibération du SILB confiait le fonctionnement du nouveau centre intercommunal à la ville d'Aix-les-Bains, avec toutefois une commission intercommunale chargée d'examiner le suivi des dépenses. Les frais de fonctionnement étaient pris en charge à 70 % par la ville d'Aix et le reste réparti entre les autres communes desservies.

Le centre de secours principal d'Aix avait désormais en charge l'ensemble des communes du SILB, de l'Albanais et supervisait le centre de secours de Chindrieux.

La nouvelle compagnie se composait, en 1975, de 35 sapeurs-pompiers professionnels, complétés par 30 pompiers volontaires dont deux médecins. 4 pompiers étaient installés en permanence à Chindrieux sous les ordres directs du commandant du Centre principal d'Aix. L'effectif s'établissait, en 1982, à 38 professionnels, et 35 volontaires dont 19 à Chindrieux.

En 1984, par une convention, des améliorations furent apportées pour la gestion du centre de secours et la répartition des charges entre les communes du SILB et le canton d'Albens.

Depuis les missions confiées aux pompiers se sont considérablement accrues. Outre la lutte contre l'incendie, le secours routier, ils sont aussi chargés du secours en montagne, des secours sur le lac du Bourget, mais aussi d'un ensemble de missions de prévention allant du contrôle des installations classées, des permis de construire, aux visites de sécurité au sein des commissions communales de sécurité pour les établissements recevant du public.

Dans les années 1937 à 1945, le problème du sauvetage sur le lac avait été réglé par la municipalité, qui avait désigné un batelier du lac, équipé d'un bateau à moteur, pour effectuer le sauvetage, et mis à disposition du club nautique un équipement de premier secours, de lutte contre l'asphyxie. La mission devint celle des pompiers dans les années 1960 avec l'achat de "Zodiac".

Les pompiers d'Aix-les-Bains, en 1997, ont réalisé 1587 sorties sur Aix, plus 740 dans le secteur de premier appel, et 100 sorties à l'extérieur, soit un total de 2427 interventions, cela pour combattre 256 feux, et intervenir sur 1517 secours à divers victimes, surtout de la route.

La prochaine réorganisation aura lieu dans peu de temps, puisque l'on s'achemine, au travers des SDIS, vers la départementalisation des centres de secours. Mais cela n'est pas encore de l'histoire.

# A i x - l e s - B a i n s

## II DES UNIFORMES ET DES HOMMES

### Effectif et recrutement

**A**u cours du temps, les effectifs du corps des sapeurs-pompiers ont beaucoup varié. La courbe n'est cependant ni linéaire, ni ascensionnelle. L'organisation du corps ne débuta vraiment qu'avec l'achat de deux pompes à bras, sous l'Empire. Pour l'entretien de ces mécaniques, il fallait des hommes compétents qui soient en permanence responsables du matériel. C'est pourquoi, dans les premiers règlements, on imposa le choix d'hommes des métiers du bâtiment (maçons, charpentiers, couvreurs, etc.

La première compagnie aixoise ne comptait guère qu'une quinzaine d'hommes en 1811, dont nous connaissons les noms, et pour certains la profession :

LACROIX Claude, officier en retraite, capitaine  
BLANCHET Hyacinte, cordonnier, pompier  
JACQUIER François, taillendier, pompier  
JACQUIER Jean, taillendier, pompier  
MERMEY Henry, pompier  
GORJUS Claude, charpentier, pompier  
BERGERAT Louis, pompier  
JANDET Pierre, pompier  
ROSSET Etienne, pompier  
MERMEY Aimé, pompier

GUICHARD François, charpentier, pompier  
TAVERNIER Claude, aide volontaire  
VENAT François, aide volontaire  
JACASSE Antoine, aide volontaire  
RENAUD Etienne, aide volontaire

Mais comme nous l'avons vu précédemment, la compagnie avait de multiples tâches, dont la surveillance des casinos, des fonctions d'auxiliaires de la garde nationale, de représentation, et le besoin en hommes ne fit que croître, malgré l'achat des tenues par les volontaires qui était un frein au recrutement.

L'effectif était passé à 53 personnes en 1824. L'achat de nouveaux matériels n'y est pas étranger. Mais, dès 1837, suite aux lettres patentes de Charles-Albert, les compagnies qui n'étaient pas militarisées ne pouvaient dépasser un effectif de plus de 40 membres. Il fallut alors réduire le nombre de pompiers aixois. L'intendant accorda que la baisse de l'effectif fût progressive. Le gouvernement, déjà ébranlé par les événements de 1821 et 1830, avait, semble-t-il, grand peur des corps organisés qui pouvaient devenir des foyers de sédition.

Tout rentra dans l'ordre après les événements de 1848 et le règlement de 1853 organisa un recrutement en fonction des besoins réels de la compagnie : 24 hommes pour chacune des trois pompes, plus les officiers, le tambour, le médecin. Après 1848, on profita de la démobilisation de la garde nationale pour créer une sorte de compagnie de réserve, de 60 hommes, qui ne bénéficiaient ni du titre, ni des privilèges des pompiers. Elle disparut en



Devant la  
caserne  
Vaugelas vers  
1945-1950  
◀

# A i x - l e s - B a i n s

1853.

L'effectif s'accrut ensuite pour atteindre 96 hommes. Bien sûr, le recrutement devint plus large et ne fut plus cantonné aux seuls corps de métier du bâtiment. De même, on essaya à plusieurs reprises de rajeunir l'âge moyen en abaissant l'âge plafond pour le recrutement, de 50 à 35 ans.

Après l'Annexion, on observe un nouveau recul du recrutement, avec un effectif qui descend à 70 hommes, et un engagement obligatoire de 30 ans pour chaque pompier afin de palier à cette défection. Cette crise n'est due qu'aux problèmes internes à la compagnie, fort déconsidérée dans les années 1858 à 1860. La crise de 1874 fit perdre 24 hommes à la compagnie.

A partir de 1864, l'effectif est réparti en sections chacune ayant ses attributions : les desservants des pompes, les écheliers, les sapeurs sauveteurs, auxquelles se sont rattachées par la suite, les sections des hameaux.

Après la loi de 1875 et le nouveau règlement de 1884, le nombre de pompiers se stabilisa pour un long moment à 120 hommes. Toutefois, les chiffres donnés sont théoriques. Les statistiques font apparaître des creux dans

le recrutement : 110 hommes en 1899, 92 en 1902, 104 en 1904, puis survint la catastrophe de la première guerre mondiale. Sur les 120 hommes de l'effectif, 72 étaient mobilisés en 1915.

La compagnie repartit avec un nouvel effectif de 120 hommes après guerre, et jusqu'à la seconde guerre mondiale, avec toutefois, là encore, des creux : 68 hommes seulement sont disponibles en 1932, alors qu'en 1925 on avait abaissé l'âge de recrutement en-dessous de 21 ans avec consentement des parents.

Après la guerre, avec l'avènement de la professionnalisation et le recrutement des pompiers parmi les ouvriers des ateliers de la ville, les comparaisons deviennent difficiles et peu intéressantes.

Si, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, le faible effectif permettait un recrutement direct par le conseil municipal, l'augmentation numérique conduisit progressivement à transférer ce recrutement à la charge du conseil d'administration de la compagnie. Seuls les officiers supérieurs étaient proposés par le maire à la nomination par décret ministériel, et ce après la loi de 1875.



*A l'occasion de la fête des pompiers, square Alfred Boucher.*

# A i x - l e s - B a i n s

## Les commandants du corps

**E**n 1809, dans le même esprit que pour les sapeurs, le commandant du corps avait été choisi pour ses compétences. Le sieur Lacroix était un militaire en retraite, et non seulement il avait des notions de discipline, mais aussi du maniement des armes dont étaient équipés les pompiers.

Mais très vite, et nous en avons parlé, la charge de commander le corps revint aux édiles de la ville qui se l'attribuèrent comme un honneur dans leur cursus honorum. On trouve, au cours des années 1870 à 1914, nombre de grands noms de la politique locale à la tête de la compagnie, (anciens maires, députés, notables.) avec les problèmes qui en découlèrent, surtout quand ces hommes se désintéressaient de leur charge pour n'en garder que le prestige. Mais certains prenaient très au sérieux leur rôle.

Il faut attendre la seconde guerre mondiale pour voir de nouveau des professionnels à la tête de la compagnie. A partir de cette époque, l'effectif est calculé en fonction et des besoins, et de possibilités financières de la structure.

## Biographies des commandants de la compagnie

LACROIX Claude 1809 à (1824 ?) Sergent des fusiliers du 1<sup>e</sup> bataillon des volontaires du Mont-Blanc, en 1793.

DARDEL Jacques 1824 - 13/5/1837, ancien capitaine des fusiliers au 1<sup>e</sup> bataillon volontaire du Mont Blanc. Il démissionne suite à ses infirmités. Une délibération du conseil lui laisse à vie ses anciens privilèges.

DELABEYE Joseph 19/6/1837 - 1848.

BERTHIER Louis 1852 - (Est-ce le docteur Berthier, qui fut sous-inspecteur des thermes et Conseiller Général de 1866 à 1871 ?)

GINET François 1862 -1869 Banquier, gérant du Crédit Lyonnais, place Carnot. (Il semble s'être opposé au maire et au conseil d'administration pour sa comptabilité, on parle encore en 1872 de la faillite Ginet. Il démissionne le 14/2/1869.

DEGALLION Barthélémy 1869 - 1871  
Notaire, conseiller général de 1871 à 1874,



Louis Berthier

nommé capitaine des pompiers le 28/12/1869. Il démissionne le 24/11/1871, suite à sa défaite aux élections cantonales : *"Je viens d'adresser à M. le Maire ma démission de capitaine des pompiers ; cette position ne peut être occupée que par quelqu'un qui a la confiance de ses concitoyens et surtout celle de ses camarades. Le résultat des dernières élections au Conseil Général m'a prouvé que je n'avais ni celle des uns, ni celle des autres. A-t-on voulu protester contre l'origine de ma nomination ?..."* lettre du capitaine du 24 novembre 1871.

REBAUDET Claudius, 1871 - 1894. Propriétaire (dénomination d'époque soit rentier) et conseiller général du canton d'Aix de 1886 à 1892. *"M. Rebaudet Claudius appartient à une de nos anciennes et honorables familles, il est lui-même par sa fortune foncière placé dans une des premières conditions sociales..."* Elu capitaine des pompiers par 47 voix contre une le 26 mai 1872. Le Préfet refuse par deux fois cette nomination, sans motifs avoués, et le maire doit intervenir auprès du Président de la République pour que la nomination soit entérinée. Il est ensuite révoqué par le Ministre de l'intérieur en novembre 1874, pour son appartenance politique et ses idées républicaines.

# A i x - l e s - B a i n s

VEUILLAND Jean-Baptiste, novembre 1874-juin 1883. Serrurier. Après l'affaire Rebaudet, il ne fut pas procédé à l'élection d'un nouveau capitaine et ce fut à Veuilland Jean-Baptiste, son lieutenant qu'il revint de commander la compagnie. Il fut promu au grade de capitaine commandant, suite à un arrêté ministériel, le 6 mai 1877. Il démissionne après une fronde d'une partie de la compagnie en 1882.

REBAUDET Claudius, 25 juin 1883 - 1894. (voir précédemment). Démissionne fin 1894 à cause de son âge avancé.

Les frères  
Bernard.

► MATHIEZ Joseph, 20/3/1895 - 1899. *"Durant les cinq années pendant lesquelles Monsieur Mattiez a assumé la tâche de capitaine Commandant, la Compagnie n'a eu qu'à se louer de son dévouement à son égard ; ni son temps ni son argent il a marchandé lorsqu'il s'agissait de l'intérêt des sapeurs-pompier..."* (rapport de 1913). Décédé en 1899

ROSSET Louis, 5/6/1900-1910. Entrepreneur en plâtrerie et peinture, Juge du tribunal de commerce. Ancien lieutenant, nommé à la suite de Joseph Mattiez et décédé en 1910, après une longue maladie.



Louis Rosset

BONNA François 16/4/1910-1915 Entrepreneur en bâtiment. Ancien lieutenant, nommé au grade de capitaine le 1<sup>er</sup> mai 1910. Nommé capitaine honoraire en septembre 1915.

GUILLAND Pierre 1913-Octobre 1944. (Sous-Lieutenant faisant office de capitaine commandant le corps de 1913 à 1920, élu capitaine par la compagnie le 2 Janvier 1920, et nommé par décret présidentiel le 23 avril 1920). Il démissionne, atteint par la limite d'âge en 1944.



PLACAUD Emile. 22 Novembre 1944 - novembre 1948 (nommé capitaine par arrêté ministériel du 23/3/1945). Ancien adjudant chef mécanicien du corps des sapeurs-pompier de Lyon. Nommé capitaine commandant du corps en novembre 1944, inspecteur départemental adjoint des services d'incendie en 23/2/1946. Suite à sa nomination au grade de capitaine, il est intégré comme chef des ateliers municipaux. La ville le charge de la réorganisation du corps après la guerre. Décédé en novembre 1948.

CATTIN Louis, démissionne en décembre 1948.

BERNARD Louis, 1949-1954 (nommé par arrêté ministériel du 18 mai 1949). Il cesse ses

# A i x - l e s - B a i n s



activités ayant atteint la limite d'âge. Commandant intérimaire du corps en Novembre 1948 suite au décès de M. Placaud.

FALCOZ Joseph, 1954. Nommé capitaine par arrêté ministériel du 13/11/1954

BERGER-GALOZ Félix, janvier 1957-1965. Né le 18 février 1914 à Novalaise, nommé sur le nouveau poste d'officier professionnel le 28 janvier 1957. Exerçait son activité comme adjudant au centre de secours de Lyon, démissionnaire et muté à Nîmes en août 1965.



STIRER Gérard, 1/2/1966 au 12/2/1975. Commence sa carrière en Algérie, à Marengo, en 1951, avant de gravir les échelons. Il est chef de corps des sapeurs-pompiers de Blida en 1958, puis adjoint au Chef de Corps à Agen en 1961. C'est lui qui est à l'origine du regroupement des pompiers sur le site de Grésy.



GESRET, 1975 - 1982 Lieutenant, puis capitaine commandant le corps des pompiers



PHILIPPY Jean-Marc 1/4/1982-1/4/1983

Ancien Lieutenant du corps des sapeurs-pompiers de Lyon.

SALERNO Jean-Claude, Lieutenant assurant l'intérim du 1/4/1982 au 31/8/1984 puis à nouveau du 1/1/1991 au 30/9/1991

DERAEDT Robert, 1/9/1984 au 31/12/1990. Capitaine chef de corps, ancien de la Direction Départementale de l'Aude.

MENGUAL Gilles, 1/10/1991 au 28/2/1994. Capitaine, chef de corps, anciennement en service à Montluçon.

ROSSET Gilbert, Lieutenant assurant l'intérim du 1/3/1994 au 28/2/1995

GALLINA Jacques, depuis le 1/3/1995. Entré comme sapeur pompier volontaire au CSP d'Aix-les-Bains en avril 1966, puis professionnel à partir d'avril 1967. Sa carrière se déroule à Chambéry de 1975 à 1995, où il gravi les échelons jusqu'à être nommé lieutenant chef de section en janvier 1990. Il intègre le corps d'Aix comme capitaine le 1<sup>er</sup> mars 1995.



Lt Gesret

Louis Bernard



Jean-Marc Philipy

Pierre Guillaud



Robert Deraedt

Félix Berger Galoz



Jacques Gallina

Gérard Stirer

# A i x - l e s - B a i n s

conseil municipal, il arrivait que la compagnie fournisse l'habillement des moins aisés.

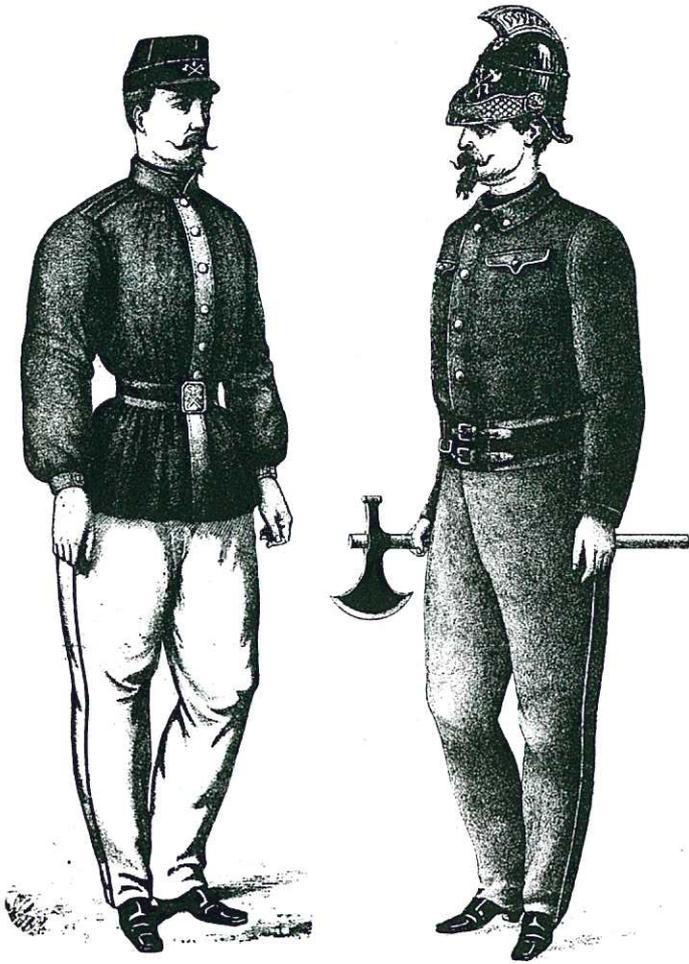
Nouvelle description d'après le règlement de 1845 :

*“Chaque pompier devra se fournir son uniforme :*

*L'uniforme des gardes pompiers sera double : un pour l'exercice, l'autre pour les jours de parade.*

*Le premier consistera simplement en une casquette de drap bleu avec bande rouge à sa base et une visière au dessus de laquelle sera une plaque portant l'empreinte Pompier d'Aix. (Les sapeurs, lors des interventions, gardent leur tenue civile et ne se distinguent que par leur plaque et leur casquette)*

*Le second sera composé comme suit : l'habit sera de drap bleu de roi avec doublure rouge et passepoils jaunes ; les boutons en*



▲  
Petite tenue  
modèle «Paris»  
1895

## Tenues et habillement

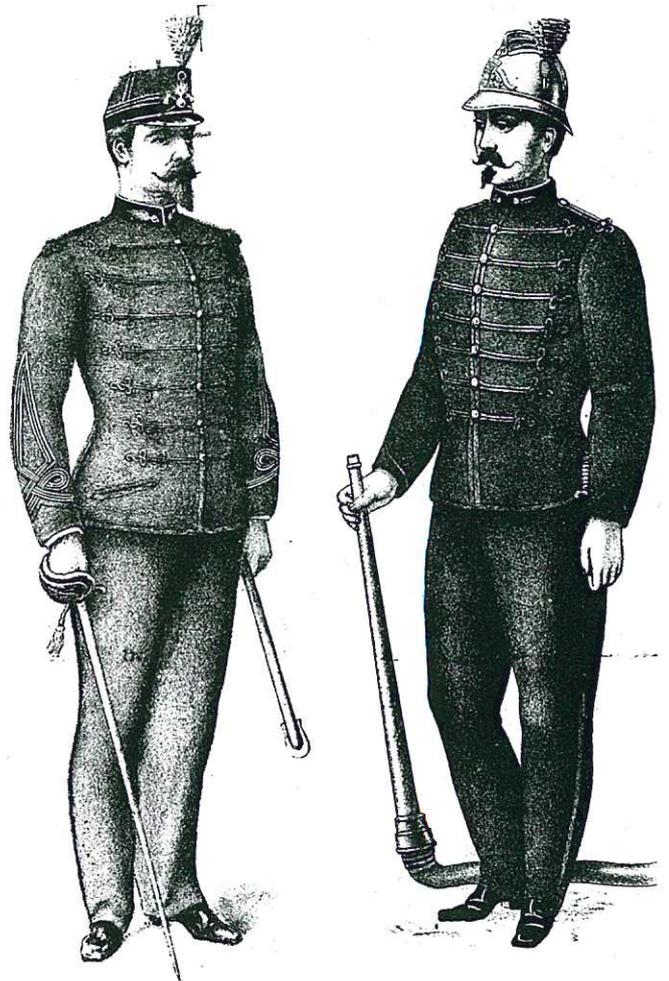
La première description de la tenue des pompiers d'Aix apparaît dans un courrier du maire en 1824 : ils portaient un képi appelé shacot, en feutre noir, avec un impérial en cuir noir, des bordures en velours noir, un plumet et un pompon rouge, le tout orné d'une gourmette jaune et d'une plaque à grenade jaune.

L'habit était en drap bleu de roi, avec un revers et un parement de même couleur. Le passepoil était jaune, la doublure rouge ; les boutons jaunes et bombés.

Par-dessus, un gilet de drap bleu de roi à passepoil jaune, aux mêmes boutons que l'habit. Le pantalon était lui aussi en drap bleu de roi ; les guêtres étaient noires.

En principe, chaque homme devait s'acheter son équipement. En cas de nécessité, et comme on le voit dans une délibération du

►  
Grande tenue  
modèle «Paris»  
1895



# A i x - l e s - B a i n s



*cuivre jaune avec grenade au milieu portant l'empreinte canonniers sapeurs pompiers. Il sera fait au modèle de celui des pompiers de Chambéry.*

*Épaulettes : Les épaulettes seront en laine rouge.*

*Distinction : Le capitaine portera deux*

*épaulettes aux galons dorés, Le lieutenant une de même nature sur l'épaule droite, et le sous-lieutenant sur l'épaule gauche.*

*Le sergent major portera deux galons en or zébrés sur l'avant bras.*

*Les caporaux auront des galons en laine jaune zébrée.*

*Pantalon : Il sera en drap bleu avec bandes rouges.*

*Schacots : Les schacots seront sous la forme de ceux de l'infanterie avec gourmettes et plaques portant une grenade avec bandes rouges au sommet décorés d'une cocarde bleue.*

*Le pompon sera rouge ainsi que le plumet. Ce dernier sera l'insigne de la grande tenue.*

*Sabre : Le sabre sera sur le modèle de ceux de l'infanterie et portera à sa poignée une dragonne en laine rouge, les baudriers seront blancs et la giberne surmontée d'une grenade en cuivre. Les officiers, au lieu du sabre porteront une épée à poignée de cuivre dorée.*

*Enfin un fusil et des munitions."*

La bande rouge du pantalon, distinction militaire n'a pas toujours été de rigueur. Elle ne fut autorisée par le gouverneur militaire du Duché qu'à partir de la réorganisation de 1837. Auparavant elle était jaune.

Les pompiers sont armés :

*"La giberne et le fusil seront fournis par la ville et chaque pompier sera tenu de rendre ses armes à la première réquisition de la part de l'administration communale, ..."*

Nous trouvons trace, en 1824, de l'achat de 50 fusils par la ville, pour l'équipement des pompiers avant la visite du roi. Un différent intervint à ce propos avec le gouvernement sarde, après l'Annexion, car il en réclamait la

restitution, et la commune dut prouver son achat.

A partir de 1853, nous voyons apparaître le casque dans l'uniforme, il devient obligatoire pour les interventions "Le casque est la coiffure nécessaire exigée pour toutes les manoeuvres, pour les incendies, ainsi que pour les parades militaires. Dans ce dernier cas seulement il est orné d'une chenille noire et d'une aigrette rouge."

Après la loi de 1875, l'uniforme est fourni par la commune. Tenue d'après le règlement de 1889 : Une vareuse de drap dolman, un pantalon de drap, une cravate, un casque, un képi, une ceinture, un cordeau, une hache pour les écheliers. Les pompiers démissionnaires doivent payer leur uniforme et rendre leur hache.

Progressivement on arrive à des tenues réglementaires, uniformisées sur le modèle des tenues des sapeurs-pompiers de Paris. Il en existe plusieurs modèles vers 1895 : la grande tenue pour les parades et la petite tenue ordinaire, fournies par des magasins spécialisés à Chambéry (Miège) et à Lyon (Lara, Meunier...)

Du fait du coût d'une tenue de pompier, les renouvellements étaient assez rare. D'après les factures, à Aix, la tenue était changée environ une fois tous les dix à quinze ans, et souvent à l'occasion d'un événement (passage d'un roi, d'un Président de la République).

Ainsi la ville achète, en 1895, 120 tenues réglementaires chez Lara à Lyon, composées d'un casque de cuivre modèle Paris à 9,50 F, un plumet et olive, un dolman en draps et un pantalon de drap gris bleuté à liséré rouge réglementaire, un képi de drap ; mais aussi 12 tenues d'officiers de meilleurs drap. Il s'agit de la grande tenue Lara modèle Paris.

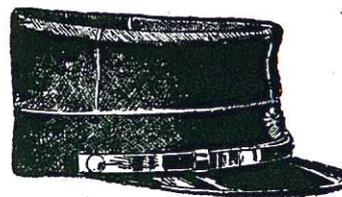
Les tenues sont ensuite renouvelées en 1909 à l'occasion de la visite du Président de la République (elles avaient 15 ans).

En 1914, l'armée, pour ses besoins, réquisitionne les tenues des pompiers (118 tenues sont réquisitionnées à Aix), si bien que la compagnie dépourvue d'effets, racheta en 1919, une centaine de vareuses militaires pour ses pompiers. Il fallut attendre 1921 et la réorganisation du corps pour que la ville dote à nou-

Casque d'officier 1895.



Képi d'officier 1895.



# A i x - l e s - B a i n s



Tenue F1  
contemporaine

veau ses pompiers de tenues réglementaires, et encore, uniquement des petites tenues. L'équipement fut ensuite renouvelé en 1928 pour la visite du Président Poincaré.

A partir de 1956 les pompiers furent équipés de tenues de feu en treillis, de casques modèle Paris et de vestes de cuir. Les tenues devenaient davantage des vêtements adaptés aux besoins et moins des uniformes de parade.

## Une protection sociale bien organisée

Dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, et ce pour encourager le recrutement, un ensemble de privilèges sont accordés aux sapeurs-pompiers volontaires, dont l'exemption de corvées et un ensemble de mesures sociales. Le règlement de 1837 institue une caisse de secours mutuel, à laquelle chaque volontaire doit souscrire pour 25 centimes par mois, destinée à verser une indemnité aux sapeurs victimes d'incapacités suite à leur mission.

Une avancée sociale incontestable se dessinait à travers les articles du nouveau règlement. La caisse de secours ne s'appuyait plus

financièrement sur une contribution obligatoire des pompiers de la compagnie, mais sur les subventions de la ville, le produit des amendes, et les généreuses donations des membres honoraires du corps. A cela, et c'était la partie la plus lucrative, il fallait ajouter la portion du salaire versée par chaque pompier lors des gardes pour les spectacles des casinos.

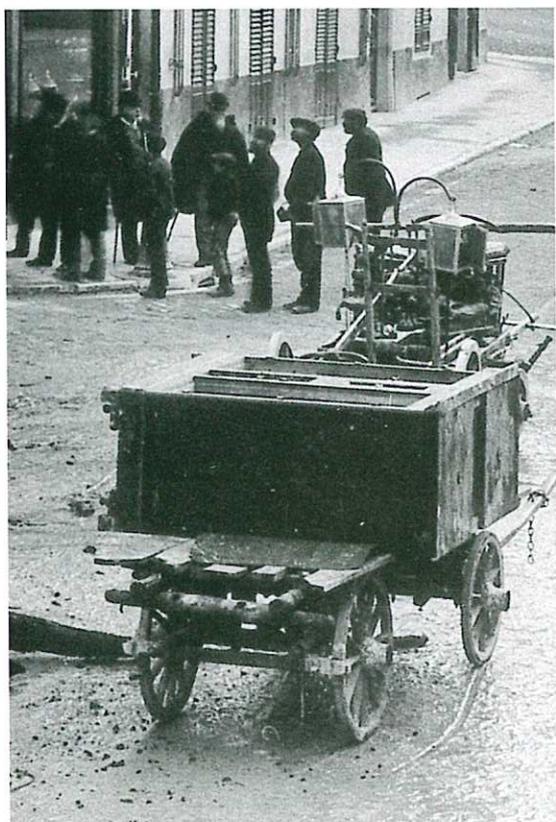
C'est le conseil d'administration de la compagnie qui se chargeait de la gestion de cette caisse. La caisse commune pouvait aussi servir aux frais d'habillement des hommes ou du tambour en cas de nécessité. On pouvait aussi recourir à cette caisse pour des prêts et le règlement précise que tout prêt doit être assorti d'intérêts.

Une nouvelle caisse de secours mutuel fut formée en 1866, après l'Annexion. Elle s'appuyait sur une contribution obligatoire de chaque pompier, de 50 c. par mois, et était administrée de la même façon, par le conseil d'administration de la compagnie augmenté d'un sapeur par section. Les ressources étaient constituées par les cotisations, une subvention de la ville et les recettes des amendes.



Le docteur  
Baujart  
avant 1980

# A i x - l e s - B a i n s



Le règlement de cette nouvelle caisse, introduit une notion de solidarité qui va bien au-delà des risques professionnels encourus. Les pompiers malades bénéficiaient, à travers cette caisse, de la visite gratuite d'un médecin et de la prise en charge des médicaments par la pharmacie du corps. En contrepartie le choix du médecin n'était pas libre et des contrôles devaient être effectués chaque semaine auprès des malades, avec rapport au commandant. Des indemnités journalières et un système de garde-malades (veilleurs) était même institué pour les malades *"En cas de maladies graves ou sur la demande du malade ou d'après l'avis du médecin ; le conseil nommera un ou deux veilleurs de nuit pour assister les malades"*.

Naturellement, la caisse de secours suivait les aléas de la compagnie et fut réorganisée plusieurs fois malgré son article 15 (règlement de 1884) qui la rendait indissoluble.

A cette caisse de secours mutuelle s'ajouta, en 1864, une caisse de retraite mutuelle, dans le but de verser une pension à tous les sapeurs atteints par la limite d'âge (à 55 au minimum et obligatoirement à 60 ans) et qui avaient un certain nombre d'années de service. Le fonctionnement de la caisse se faisait sur un mode associatif, avec pour direction un

conseil d'administration, sur le même principe que celui de la caisse de secours mutuelle.

En 1912, la caisse de retraite et de secours se trouva pratiquement en état de faillite, suite à la négligence des derniers capitaines.

La première amicale fut, elle, créée en 1914 suivant le principe de la loi de 1901, avec pour dénomination : *"Société amicale des sapeurs-pompiers d'Aix-les-Bains"*. Elle était destinée à recevoir les dons et legs pour la caisse de secours de pompiers.

Le Conseil Municipal prit une délibération, le 15 mars 1925 pour l'institution d'une pension de retraite pour les pompiers.

## III LE MATÉRIEL

### Le temps des pompes à bras

**Q**ue savons-nous du premier équipement des pompiers d'Aix ? Peu de choses à vrai dire. La ville avait acheté, en 1808, deux pompes à incendie à Genève. De quels modèles, chez quel fournisseur ? Nous n'en avons aucune idée. Seule subsiste une image gravée sur la médaille des pompiers d'Aix qui, hélas, est peu précise. De plus cette médaille était commune, côté avers, pour tous les corps de Savoie.

La première pompe à bras, était composée d'une cuve en cuivre, surmontée d'un système de pompage, qui refoulait l'eau dans des tuyaux de cuir.

La portée de ces pompes était extrêmement faible, puisqu'on ne pouvait guère atteindre que le premier étage des immeubles. (Du moins c'est l'argument qu'utilisaient les pompiers pour se faire acheter une nouvelle pompe en 1837).

On imagine aisément les hommes de l'art, se fatiguer à pomper manuellement, pour un résultat qui devait être assez aléatoire.

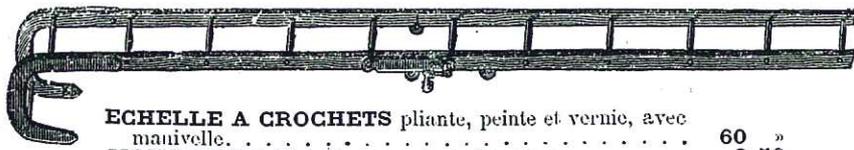
La pompe N°1 était montée sur un chariot attelé qui servait à la transporter sur le lieu du sinistre. Quant à la seconde pompe, dite pompe de campagne, plus petite et moins lourde, elle était transportée à bras d'hommes, pour des missions plus éloignées ou en complément.

Les pompes de cette première époque n'étaient pas aspirantes. Il fallait faire la chaîne, avec des seaux, pour remplir le réservoir.

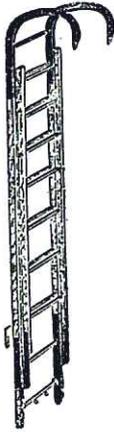
L'entretien des pompes était à la charge

*Pompe à bras  
des pompiers  
d'Aix-les-Bains  
(1896)*

# A i x - l e s - B a i n s

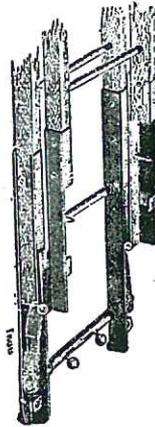


**ECHELLE A CROCHETS** pliante, peinte et vernie, avec manivelle. . . . . 60 »  
**MANIVELLE** d'échelle à crochets de rechange. . . . . 3 50



**L'ECHELLE A CROCHETS** avec fermeture automatique modèle de Paris peinte et vernie. . . . . 75 »

Echelle à crochets avec fermeture automatique



Système de la fermeture de l'échelle automatique.

de la compagnie, et tout d'abord du capitaine. C'est lui qui avançait l'argent pour les réfections avant de se faire rembourser par la ville. Cela posait d'énormes difficultés comptables si bien que, dans les années 1830, on finit par allouer un budget à la compagnie.

L'équipement s'accompagnait d'un jeu de paniers en osier recouverts de cuirs, destiné soit à alimenter la pompe, soit pour les chaîne humaine que l'on formait pour jeter l'eau sur le feu. La ville en achète 40 aux sieurs Meunier et d'Astor en 1843 : *"paniers en osier, passés en couleur et à l'huile, garnis de cuir sur le modèle de ceux servant aux pompes de Chambéry"*.

Il en fallait un grand nombre : le hangar en comptait 80 en 1865, selon l'inventaire du matériel. Et pour transporter tout cela, la compagnie fit l'acquisition d'un char, fabriqué par le célèbre fabricant local Carraz, en 1846.

Une nouvelle grosse pompe fut achetée chez le fabricant de matériel incendie chambérien Vogelly, en 1839, puis une dernière, chez le même fournisseur, en 1858.

L'inventaire du matériel nous informe, qu'en 1865, le parc se composait :

- d'une pompe à quatre roues, très puissante, mais dont le récipient gravement endommagé avait besoin d'être rétabli à neuf ;
  - d'une petite pompe dite de campagne, montée sur quatre roues, en bon état ;
  - et d'une petite pompe portable, en bon état.
- Cela était complété par un char pour les

paniers, et d'échelles de sauvetage.

La petite pompe à bras, est dite "de chambre" dans l'inventaire de 1872. A cette époque, le nombre de paniers est passé à 125 seaux de toiles pour la pompe N°1 et 93 pour la N°2.

A l'occasion de l'achat de matériel pour le village de Saint-Simond, en 1883, la ville s'adresse au plus grand fournisseur parisien, Letestu et lui achète deux pompes :

- L'une foulante, de 0,145 m de diamètre, *"montée sur une bêche de cuir sur plateau, placée sur un chariot à bras, avec 16 mètres de tuyaux et tous ses accessoires"*.
- Et une seconde, aspirante et foulante, *"de 0,120 mètre de diamètre, placée sur un chariot à bras, avec aussi 16 mètres de tuyaux,"* destinée au hangar principal.

Puis elle fait confectionner par des artisans locaux deux avant-trains pour le transport.

Le coût d'une pompe était très élevé, et l'on a vu qu'il fallut attendre 4 ans pour que la décision d'achat de la première pompe en 1804 soit effective.

Le matériel n'était donc pas renouvelé très souvent. Entre 1808 et 1884, seules 6 pompes ont été achetées. La pompe de 1808 ne fut revendue qu'en 1913, et en 1937 il restait encore trois pompes à bras en service, dont une fut revendue en 1946 à la commune de Lanslevillard.

Et parfois, il fallait se méfier du matériel acheté. En 1871 une première tentative avait été effectuée pour acheter une pompe pour St Simond, et l'on s'était adressé à un marchand Lyonnais, Bouchard, pour une pompe à grenaille, qui s'avéra défectueuse. Et après



Un pompier vers 1895

# A i x - l e s - B a i n s

expertise d'un professionnel du corps des pompiers de Lyon, la pompe reprit le chemin de fer pour retourner chez le fournisseur.

L'entretien le plus courant était la réparation des tuyaux de cuir. Ces tuyaux devaient être suffisamment souples pour la manoeuvre, mais étanches. Aussi la qualité du travail était-elle primordiale, et plusieurs fois la ville se trouva confrontée à des achats de mauvaise qualité, qu'il fallut renvoyer chez le fournisseur. Il fallait en changer souvent, mais les fabricants étaient moins rares. On pouvait faire appel à des artisans locaux, comme ce fut le cas en 1847 :

*"Le sieur Mathiez promet et s'oblige à livrer à l'administration de la commune d'Aix la quantité de 107 pieds de cuir de vache pour faire la longueur de 100 pieds de boyaux de pompes.*

*Le pied est celui de chambre, la largeur de chaque pied ne sera que de six pouces et une ligne.*

*Le cuir sera de la meilleure qualité possible et sans aucun défaut, il ne sera pris que sur la portion du dos de l'animal et non plus de deux longueurs par peau, et devra être accepté par le délégué de l'administration ..."*

*"Le sieur Perret promet et s'oblige à confectionner moyennant la livraison du cuir comme dessus, cent pieds de chambre de boyaux pour la grande pompe de la conférence qui me sera désignée par l'administration communale ou M. le capitaine des pompiers..."*

En matière de petit équipement, ces pionniers se contentaient de haches, d'échelles, de cordes, de pics...

Les bras des volontaires étaient certainement les plus utiles des outils. On retiendra l'explication du catalogue de matériel "L'incombustible" de 1912 : *"Au temps de Napoléon 1<sup>e</sup>, les pompes à incendie se construisaient sur le même modèle que de nos jours. Quelques applications spéciales et améliorations de rendement ont seules été apportées. Il faut encore, comme autrefois, 6 à 8 et même 10 hommes pour obtenir avec une pompe à bras aspirante et foulante, modèle ville de Paris, la projection de 10 mètres cubes à l'heure sous 6 kilos. Encore l'équipe doit-elle être remplacée toutes les 10 minutes, soit après 600*

*coups de balancier. Au bout de ce temps les hommes sont exténués".*

La première grande échelle fut achetée en 1894, d'occasion, chez un entrepreneur du bâtiment de Givors. Il s'agissait d'une échelle aérienne de système Lemoine qui fut en service jusqu'en 1938. Après l'incendie de la place centrale, on décida d'acheter une grande échelle de 15 mètres.

## La mécanisation

La première mécanisation intervint relativement tard à Aix puisqu'il fallut attendre 1920 pour que les pompiers soient équipés d'une auto-pompe, achetée d'occasion à la ville d'Oullins, dans la banlieue de Lyon : *"une auto pompe à incendie, du type Mieusset, série 1913, moteur Mieusset à 4 cylindres à soupapes commandés par magnéto Bosch à haute tension, double étincelle simultanée et carburateur automatique, à 3 vitesses, avec carrosserie pour 10 pompiers, un dévidoir arrière, 2 dévidoirs latéraux, ferrures pour échelles, harpies, etc. supports avec 8 lances, 2 lanternes à pétrole et leurs ferrures, 2 projecteurs à acétylène éclairant la route, ... La pompe est du type à pistons à deux cylindres équilibrés, à double effet et à grand rendement. Elle peut débiter mille litres à la minute pratiquement avec une aspiration de deux mètres".* Elle fut en fonction jusqu'en 1938.

Avec ce nouveau matériel, il fallut prévoir un budget supplémentaire pour l'entretien des moteurs et aussi, un budget formation pour les leçons de conduite et faire passer leur permis aux sapeurs-pompiers. Au départ, une équipe de 8 pompiers, tous policiers municipaux, avait été prévue pour la conduite et le fonctionnement de l'auto-pompe.

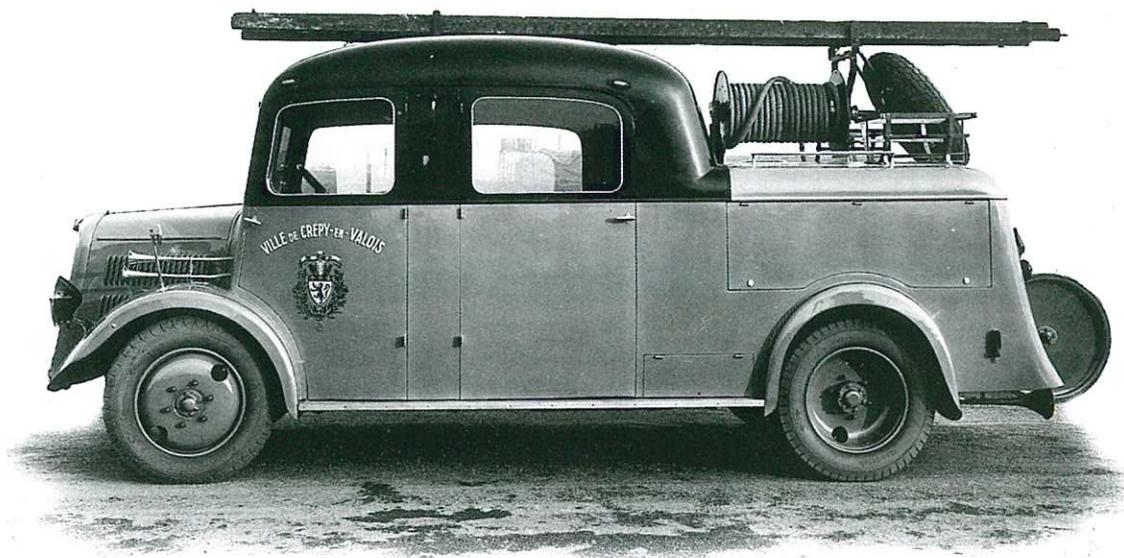
Une moto-pompe complémentaire, plus puissante, de type Mieusset 1921, de 45 000 litres avec une pression de 6 kg, fut achetée neuve à Lyon, en 1921. Sa destination était autant de servir d'arroseuse au service de la voirie que pour le secours contre l'incendie.

En 1937, à la veille de la guerre, l'inventaire du matériel signale, en résumé, trois pompes à bras encore en ser-



Echelle  
Gugumus  
◀

# A i x - l e s - B a i n s



Autopompe  
Laffly BSC2  
du même type  
que celle d'Aix.

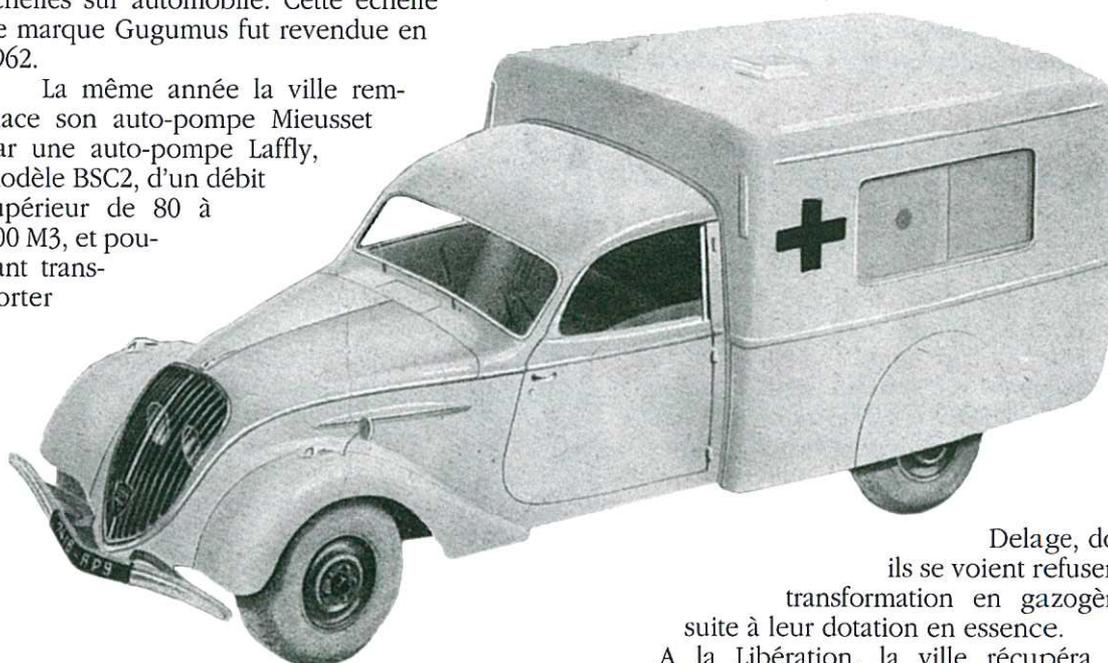
vice, une moto-pompe et une auto-pompe, ainsi que deux dévidoirs tractés.

L'année suivante la ville se dote d'une grande échelle remorquable de 26 mètres, "montée sur ressorts et roues pneumatiques, pouvant être remorquée à la vitesse de 50 Km/h. Composée de deux treuils de manoeuvre et d'un treuil de dressage, elle comporte une crémaillère de sécurité". A noter qu'à cette époque, ce matériel de sauvetage n'était pas de première nouveauté puisqu'il existait déjà des échelles sur automobile. Cette échelle de marque Gugumus fut revendue en 1962.

La même année la ville remplace son auto-pompe Mieusset par une auto-pompe Laffly, modèle BSC2, d'un débit supérieur de 80 à 100 M3, et pouvant transporter

8 pompiers. L'auto-pompe était carrossée par Torpédo.

En pleine guerre, en 1942, le service départemental d'incendie mit à la disposition du corps des pompiers un véhicule fourgonnette Renault, destiné à la défense passive, qui avait auparavant servi au transport de la viande pour le ravitaillement de l'armée. On apprend aussi, par un courrier de la Préfecture de 1943, que les pompiers disposaient d'une voiture



Ambulance  
Peugeot 202 U

Delage, dont ils se voient refuser la transformation en gazogène, suite à leur dotation en essence.

A la Libération, la ville récupéra du Service de la défense passive de Paris, une

# A i x - l e s - B a i n s

moto-pompe type 124 MP.

L'inventaire de 1945 fait état de l'auto-pompe Laffly, de la moto-pompe Mieusset, des deux échelles aériennes et d'une voiture de traction probablement la Delage. Le service de la défense passive regroupe une moto-pompe Delahaye, une moto-pompe Peugeot, et une ambulance (réquisitionnée par les FFI en 1944, pour les blessés de l'armée de libération) auquel il fallait ajouter le camion affecté par le service départemental d'incendie.

Plus tard, en 1948, un camion Dodge tout terrain, des stocks de l'armée américaine, fut cédé par le Département, qui en garda la propriété, ainsi qu'une jeep Willis.

La ville demanda une subvention au Département pour acquérir une nouvelle ambulance, de type Peugeot 202 U, qui rendit de nombreux services avant d'être remplacée, en 1961, par une Estafette Renault, don du Touring Club de France. La Peugeot alla finir sa carrière au centre de secours de Montmélian.

Il fallut attendre 1957 pour que l'on investisse à nouveau dans du matériel neuf, avec l'achat d'un premier fourgon-pompe-tonne Berliet (camion citerne GLI 19N° AD18)

de 100 chevaux, avec un réservoir de 2 500 litres, d'un débit nominal de 60 m<sup>3</sup>, et équipé de 200 mètres de tuyaux. Enfin on pouvait sécuriser les endroits de la ville sans craindre le manque d'eau ou l'éloignement des bouches à incendie.

Depuis, le Centre de secours était devenu cantonal et desservait l'ensemble des communes de Voglans à l'Albanais. Le département lui mit à disposition, en 1959, un autre fourgon-pompe Berliet.

L'échelle Gugumus fut revendue en 1962, pour être remplacée par une échelle hydraulique de 30 mètres, fabriquée par Berliet et montée sur un châssis de camion. Il fallut construire un nouveau hangar, sur le terrain EDF de la rue Vaugelas, pour l'abriter.

En 1964, les pompiers se dotèrent d'une fourgonnette Tube Citroën, pour transporter leur tout nouveau groupe électrogène.

Le capitaine avait une 2CV Citroën à sa disposition, pour les missions rapides, ou de commandement.

La mission de sauvetage sur le lac était désormais du ressort des pompiers. En 1964, le Syndicat du Lac mit un premier Zodiac à dis-



*Grande échelle  
Gugumus  
en activité  
place  
Clemenceau.*

# Les pompiers

Fourgon pompe  
tonne Berliet  
1959



Grande échelle  
hydraulique de  
30m Berliet  
1962 Berliet



Les élus et leurs  
pompiers, en  
tenue de sortie  
devant la  
caserne  
Vaugelas dans  
les années 70



Zodiac type  
Mark III  
1968



Vedette hydrojet  
en mai 1982



# Les pompiers



Les élus et leurs pompiers, en tenue de feu devant la caserne Vaugelas dans les années 70



Ambulance «Estafette» Renault



# A i x - l e s - B a i n s



Présentation du matériel place Clemenceau dans mes années 60. ▶

position du Centre de secours principal de Chambéry. Aix eut le sien en 1968. Ces Zodiacs à coque mi-rigide, de type Mark III, étaient mal adaptés, notamment par gros temps. Ils furent ensuite remplacés, vers 1980, par un Hydrojet, puis en 1992, par une vedette rapide mise à

disposition par le SDI, et achetée en grande partie par le SILB.

Les nouvelles missions conduisirent aussi à l'achat, en 1969, d'un camion-pompe Berliet tout terrain, avec cabine double, destiné aux feux de forêt, doté d'un châssis FF 4x4, et d'un



Défilé du 14 juillet. Le «Dodge» devant l'Établissement Thermal ▶

# A i x - l e s - B a i n s



Présentation du matériel devant l'Établissement Thermal à la fin des années 60.



groupe moto-pompe de 30 m<sup>3</sup>/h avec une citerne de 1700 litres.

Lors de l'inauguration de la nouvelle caserne, en 1975, le Centre de secours était équipé de 16 véhicules, de voitures de liaisons-radios, et d'ambulances. Le Dodge était plus particulièrement affecté aux accidents de la route.

Le centre de Chindrieux se voyait, lui, octroyé 3 véhicules, un fourgon-pompe-tonne, un second plus léger, et une ambulance.

## IV GRANDS INCENDIES ET SINISTRES

1739 : le grand incendie d'Aix

Au fil des siècles, bien des incendies et des catastrophes sont venues émailler l'histoire de la petite ville d'Aix. Les ouvrages de vulgarisation parlent souvent des incendies du Moyen-Âge, dont on ne retrouve malheureusement aucune trace dans les archives, si pauvres pour ces époques reculées. Le plus grand incendie connu, et surtout celui qui marqua pour longtemps les mentalités aixoises fut sans nul doute celui de 1739. Laissons un témoin raconter :

*"J'étois le jedy neuvième de ce mois (d'avril 1739), au devant ma boutique de maréchal située au dehors de la ville d'Aix du côté de ville de Rumilly, environ les dix à onze heures du matin et je ferrois un cheval appartenant à monsieur le curé du Viviers, et j'entendis crier au feu, ce qui m'engageat de regarder*

L'actuelle grande échelle devant le garage du CSP

# A i x - l e s - B a i n s



*Incendie de  
l'immeuble  
Domenet,  
place Carnot,  
en 1896.*

*der où le feu pouvait être, je n'eu pas levé la tête que je vis une grange appartenant au Sr Philibert Vidal située au dehors de la ville à environ cinquante pas de ma boutique, laquelle grange je vis enflammée dans le sommet. Je pris d'abord mes marteaux et j'allois auprès de cette grange pour voir si je pouvois y apporter quelque secours, mais le vent étoit si violent que dans un instant toute cette grange dont le toit étoit de paille fut non seulement enflammé mais alla communiquer le feu aux maisons et granges voisines et dans le moins d'environ une demy heure, l'impetuosité du vent portat le feu non seulement dans plusieurs maisons de la ville, mais encore à des granges qui sont au dehors du côté de Chambéry, éloignées de plus de six cent toises, de celle où le feu avait prit.*

*Cet incendie a brûlé environ quatre vingt bâtiments, et il a été prompt tant par le grand vent, que pareque une partie des toits des maisons, et granges étoient couverts à paille, et en ,..., qu'il n'a pas été possible aux particuliers d'en retirer leurs meubles et effets.*

*Le jour de cette incendie étoit d'ailleurs un jour de foire à Rumilly, où une partie des*

*habitants d'Aix et des paroisses voisines étoient allés, en sorte qu'il ne se trouva que très peu de monde pour secourir cette incendie.*

*Je ne sais pas comment le feu peut avoir pris à la grange du Sr Philibert Vidal, ce n'est pas un endroit ou l'on fit du feu, et le dit Sr Vidal n'y tenoit que son bétail et son pressoir, il est vray qu'environ un demy heure avant que l'on eut apperçu le feu à cette grange, le Sr Vidal voulant fendre un billion de noier qui étoit au devant le grand chemin entre d'eux, il y fit une mine avec de la poudre, à laquelle mine je mis moy même le feu, avec de la madou il se pourroit faire que l'éclat de la mine jointeté au grand vent auroit porté la madou sur cette grange quoique le grand chemin fut entre d'eux, mais je ne pourrois pas affirmé que ce soit cela, ou quelques autres accidents quy ayent mis le feu..."*

Le résultat de ce gigantesque incendie, fut à la hauteur du récit : 80 bâtiments incendiés, soit la moitié du centre ville. La compagnie des sapeurs-pompiers n'existait pas et les gens s'organisèrent, pour ceux qui étaient présents, de manière assez anarchique pour, avant

# A i x - l e s - B a i n s

tout, sortir le mobilier et le bétail, ce qui sembla difficile à cause du vent.

Avant de reconstruire, on fit appel à l'ingénieur Garella, qui dressa un plan d'alignement des rues de la ville. Le roi fut largement mis à contribution pour les subsides nécessaires à la reconstruction, puisqu'il apporta 20.000 des 60.000 livres nécessaires pour les matériaux de reconstruction.

En ces périodes où les toits étaient de chaumes, les maisons souvent construites à grand renfort de bois, et où l'éclairage et le chauffage nécessitaient une flamme, nombre d'incendies se déclaraient. Nous ne citerons que les plus importants, et ceux dont nous avons traces. On peut facilement estimer que chaque hameau d'Aix a au moins été détruit une fois par l'incendie.

Quelques sinistres importants :

## **3/2/1861 : Incendie de Marlioz**

**25/8/1862 : Nouvel Incendie de Marlioz**, provoqué par deux enfants jouant avec des allumettes phosphoriques, près d'une meule de foin. Le feu se propage à la maison de M.

Paravy, et bientôt huit maisons sont en flammes. *"Inutile de raconter les efforts des pompiers d'Aix et de ceux de Tresserve et des populations accourues sur le lieu du sinistre. En semblable circonstance, il n'est personne qui ne fasse son devoir"* (Rapport au Préfet).

**2/8/1868 : Incendie de St Simond**, 13 propriétaires ont subi des dégâts dont 4 n'étaient pas assurés.

## **10/8/1893 : Incendie de Mémars :**

*"Dans la nuit de dimanche à lundi, le village de Mémars a été complètement détruit. Le feu a pris vers deux heures du matin, dans l'une des maisons appartenant à Mlles Rivollier, et où demeuraient les frères Chapuis. Ce regrettable accident est dû sans doute à une imprudence, puisque la victime Louis Chapuis a été retrouvée entièrement carbonisée, au pied d'une croisée."*

Le vent propage l'incendie aux maisons voisines et rapidement c'est l'ensemble du village qui est en flammes.

Les secours rapidement prévenus, arrivent d'Aix, du Pont-Rouge, de St-Innocent, de Mouxy, de Pugny, du Viviers, et du PLM. Mais



*Le capitaine des pompiers et le maire (à gauche de la photo) devant l'immeuble Domenet, place Carnot, après l'incendie de 1896.*

# A i x - l e s - B a i n s

le vent aidant et surtout le manque d'eau, en cette période de sécheresse, rendirent les efforts des pompiers insuffisants.

Presque tout le village fut brûlé, les récoltes détruites et l'on fit des quêtes et spectacles pour donner secours aux incendiés. Une généreuse donatrice se fit connaître, Mme Séverine, qui remporta la reconnaissance des sinistrés. Ils émirent une pétition pour que le village de Mémars soit rebaptisé Séverine.

**29/11/1896 : Un pyromane au village de Lafin**, qui brûle pour la cinquième fois de l'année le 29 novembre 1896. La police organise des patrouilles toutes les nuits.

*"Le feu a encore pris dans la nuit de mercredi à jeudi au village de Lafin, situé à la porte d'Aix-les-Bains, et cela en trois endroits différents. Une main criminelle met assurément le feu aux maisons qui, pour la plupart, sont encore couvertes en chaume. C'est la troisième fois dans l'espace de 15 jours, que le feu prend à Lafin..."* L'avenir d'Aix du 25/10/1896

**2/2/1896 : Incendie spectaculaire de la place Centrale** (place Carnot). L'incendie se déclare vers minuit et demi et se propage rapidement à travers les étages de la maison Domenget et bientôt aux immeubles voisins. Le feu détruit plusieurs appartements et les magasins du rez-de-chaussée. Les pompiers, une fois de plus, furent confrontés au manque d'eau.

Treize pompes furent mises en service pour cet incendie, venant d'Aix, de Pugny, de Tresserve, de Mouxy, du Viviers, du Pont-Rouge et du PLM, et le lendemain des pompiers de Chambéry, pour assurer la relève.

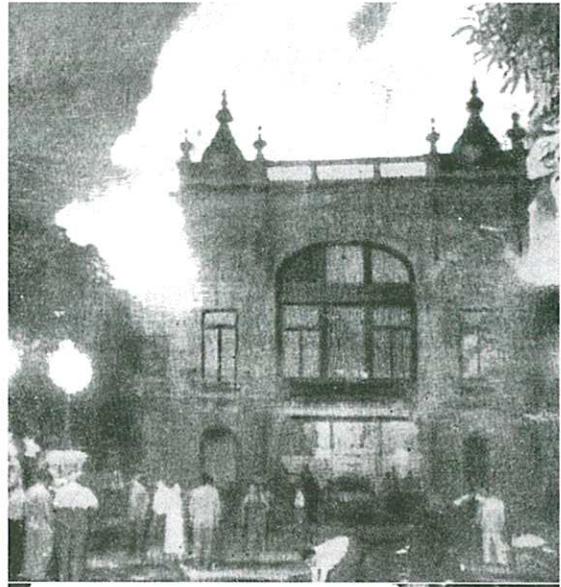
*"le feu a pris naissance dans un salon du premier étage de l'immeuble Domenget. Le bruit qu'a fait un tableau en tombant sur le parquet, a réveillé la personne qui couchait dans la chambre à côté. Au bruit elle s'est levée, a ouvert la porte du salon, mais suffoquée par la fumée, elle l'a refermée aussitôt.*

*Ensuite, par la fenêtre de sa chambre, elle a jeté des appels désespérés. Les pompiers n'ont pas tardé à arriver avec leurs pompes. Ils ont eu beaucoup de peine pour ouvrir la bouche d'eau.*

*Quand elle a été ouverte il n'y avait point d'eau ; il a fallu en chercher une autre, pendant ce temps, les pompes jouaient à sec.*

*Le feu a eu tout le temps d'accomplir son oeuvre de dévastation. Chose peut-être unique dans les annales de l'incendie, rien, ou à peu près rien, n'a été sauvé. Meubles, linges, ustens-*

L'incendie de la Villa des Fleurs, le 23 août 1955



# A i x - l e s - B a i n s



*Incendie de  
l'hôtel Albion  
en 1963*

*siles, tout a été dévoré par les flammes..."*  
L'avenir d'Aix-les-Bains du 2/2/1896

**18/8/1899 : Incendie de l'hôtel Beau-Site** qui nécessite la venue des pompiers de Chambéry. L'incendie se déclare dans les étages supérieurs de ce hôtel encore tout récent. L'hôtel était rempli de sa clientèle de personnalités françaises et étrangères. La question de l'équipement des pompiers est de nouveau posée suite à la grande hauteur des nouveaux immeubles, construits en cette fin de siècle.

**2/8/1900 : Nouvel incendie à Lafin**, 17 maisons brûlées. Le feu prend dans une grange où l'on venait de rentrer du blé.

Les pompiers sont sur les lieux rapidement mais il leur est difficile de s'approvisionner en eau dans le Sierroz, car les tuyaux des pompes ne sont pas assez longs. Les pompiers préférèrent protéger les maisons non atteintes dont une partie a un toit de chaume. Les premiers arrivés sont les sapeurs de St Simond, puis ceux de Grésy. Les employés du PLM se rendent sur les lieux avec leur pompe.

**16/1/1920 : Explosion de l'usine de feux d'artifice Collombert.** 19 pompiers sont de

service pour la recherche des cadavres et deux jours de garde. Les pompiers pour ces deux nuits de garde ont consommé 16 litres de vin rouge, et 32 litres pour le déblaiement des décombres le 16 janvier.

**19/3/1925 : Incendie de l'hôtel d'Albion.**

Le feu se déclare à 9h00 du soir. Les pompiers d'Aix arrivent sous la direction du sous-lieutenant Cattin. Ils avaient été prévenus par les clairons, qui se trouvaient en répétition à l'école du Centre. Les pompiers se branchent à la bouche d'incendie du Splendide. Il ne fallut qu'un quart d'heure pour que la première intervention soit opérationnelle.

On fit ensuite intervenir la moto-pompe, branchée à la bouche d'incendie du Beau-Site, et le camion arroseur.

Malgré cela, le feu repartit de plus belle vers 11h00, ayant trouvé des matières inflammables. Les pompiers qui attaquaient le feu du troisième étage durent battre en retraite. Il y eut quelques explosions, mais aucun blessé. On note l'intervention des pompiers de Chambéry.

**20/5/1944 : Intervention des pompiers**

# A i x - l e s - B a i n s



*Incendie de la  
discothèque  
«Le Clapotis»  
installée dans  
l'ancien bateau  
à roues  
«Ville  
d'Aix-les-Bains»  
en 1972*

**d'Aix suite au bombardement de Chambéry.** L'alerte fut donnée à deux reprises : le premier départ eut lieu à midi 45 avec l'auto-pompe Laffly, un dévidoir de 560 mètres de tuyaux et une équipe de 20 hommes. Les pompiers d'Aix furent affectés au Pont du Reclus, pour arrêter les progrès de l'incendie de la Rue Saint Antoine.

La seconde équipe partit d'Aix vers 15h30 avec la moto-pompe Delahaye et une équipe de 20 hommes. Elle eut aussitôt pour mission de puiser l'eau de la cave du restaurant le Tonneau où s'étaient réfugiées une dizaine de personnes qui menaçaient d'être noyées. Puis ils intervinrent dans l'incendie autour de la cathédrale.

Les pompiers d'Aix purent rentrer après avoir été relevés vers 20h00.

## **21/8/1944 Incendie de l'hôtel Mirabeau**

Le 21 août 1944, avant leur départ forcé d'Aix-les-Bains, les Allemands, en brûlant leurs archives dans une pièce de l'hôtel Mirabeau, ont mis le feu au bâtiment. Si l'on s'en réfère aux enquêtes postérieures l'incendie n'était pas intentionnel, certains allemands ayant même essayé de l'éteindre avant de fuir.

Les pompiers interviennent rapidement, mais l'incendie fait rage.

Un pompier est sérieusement blessé le lendemain, suite à l'effondrement d'un plancher au troisième étage.

L'intérieur de l'hôtel est complétement détruit. Transformé en appartements, la reconstruction ne fut totalement achevée qu'en 1980.

## **23/8/1955 : Incendie de la Villa des fleurs.**

Qui n'a pas entendu parler du spectaculaire incendie de la Villa des Fleurs, ce célèbre casino d'Aix ? La Villa des Fleurs, bâtiment construit à l'origine par M. Bias, alors directeur du Grand Cercle pour être son domicile, fut transformé en casino par Joseph Mottet, vers 1879.

Pendant longtemps, les deux casinos si proches l'un de l'autre, se firent une âpre concurrence, tant au niveau des jeux que des spectacles, avant que la Société du Cercle ne rachète la Villa des Fleurs.

En 1955, le Casino de la Villa des Fleurs était en pleine perte. Sa salle de spectacle ne servait plus qu'occasionnellement, ses jeux étaient fermés, et une partie des locaux loués

# A i x - l e s - B a i n s

à la ville qui y avait installé sa bibliothèque, son musée, et son école de musique.

Pendant cet été 1955, se déroulaient à Aix les importantes négociations franco-marocaines, sur l'indépendance du Maroc. Les négociateurs officiaient à l'hôtel Royal.

La Villa des Fleurs hébergeait un groupement de gardes mobiles, chargé de la sécurité des négociateurs. Circonstance importante, tous les projecteurs nationaux étaient braqués sur la ville.

On ne sait pas vraiment quelle est l'origine du feu. Les enquêtes font état de travaux dans les combles de la salle de spectacle, dans l'après-midi où s'est déclenché l'incendie. Néanmoins, les ouvriers ont été mis hors de cause par les enquêteurs.

Le feu devint vite très spectaculaire et l'alerte fut donnée, vers 21h00.

Hélas, ce jour là-les pompiers d'Aix jouèrent de malchance. Le système de télé-alarme, tout récemment mis en place pour avertir les sapeurs, ne fonctionna pas, et de plus une équipe était déjà au travail, à Ragès, où l'auto-pompe Laffly éteignait un incendie de camion. Il fallut donc un certain temps aux pompiers pour intervenir. Là encore, pas de chance. La première lance mise en batterie cessa de fonctionner très rapidement, les raccords ayant été



*Incendie de l'hôtel restaurant Lille, au Grand-Port le 26 mai 1980*

cassés par la foule qui se pressait sur les lieux.

La seconde lance, quant à elle, fut détruite par le camion des gardes-mobiles qui s'empressaient de déménager leurs affaires, sans s'occuper de l'incendie.

Les pompiers ne furent opérationnels, qu'une demi-heure après l'alerte et grâce à l'arrivée des pompiers de Chambéry, et des communes environnantes.

Au total, sept lances entrèrent en action (5 opérationnelles), et luttèrent jusqu'à 4h00 du matin pour éteindre l'incendie.

L'intervention permit de sauvegarder l'école de musique et d'empêcher le feu de se propager au théâtre du Grand-Cercle. Néanmoins, les dégâts se révélèrent considérables, autant pour la Villa des Fleurs complètement détruite, que pour la bibliothèque qui, bien que sauvée des flammes, se trouva noyée sous l'eau des pompes.

La compagnie d'assurance qui dut déboursier 18 millions d'anciens francs à la Société du Cercle, se retourna contre la ville, en l'accusant de n'avoir pas pris les dispositions nécessaires pour avoir un service d'incendie opérationnel. La ville fut condamnée par le Conseil d'Etat.

Les défaillances constatées de certaines bouches à incendies, le manque de service d'ordre qui permit à la foule de s'approcher du sinistre et de bloquer l'action des pompiers, et surtout les délais d'intervention importants dus à une organisation incomplète de la compagnie furent reprochés à la ville.

Le côté positif de l'affaire est que cet incendie engagea la ville à créer son premier poste de pompier professionnel, et à réorganiser son service d'incendie.

## **25/5/1960 : Accident du circuit du lac**

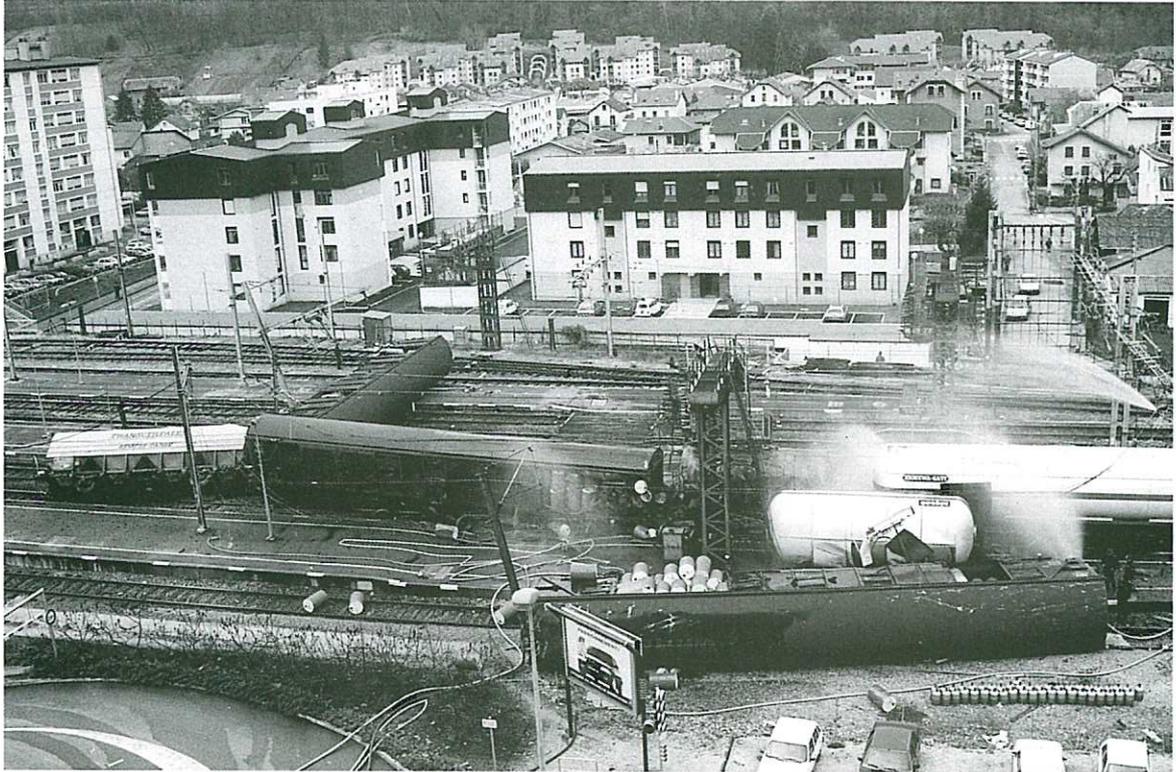
Organisées dans les années 1950, les courses automobiles du circuit du lac, avaient connu un succès important avant d'être supprimées

*Incendie de l'hôtel Continental le 9 janvier 1981*



# A i x - l e s - B a i n s

Le 15 mars  
1992, un  
wagon citerne  
de diméthyl-  
amine  
déraille en  
gare d'Aix-les-  
Bains



en 1954. Relancées en 1960 avec une nouvelle formule, on en espérait beaucoup pour la promotion de la ville. Lors de ces manifestations, les pompiers étaient sur place car ils assuraient la sécurité du circuit.

Incendie des  
locaux du  
Journal Vert

Le 25 mai 1960, deux blessés légers venaient déjà d'être évacués sur l'hôpital par l'ambulance, quand la passerelle, qui enjambait le circuit et où s'était massée la foule, se rompit et projeta les spectateurs sur la chaussée. La voiture N°36 percuta les victimes à pleine vitesse.

Le capitaine des pompiers fit aussitôt appel à tous les secours disponibles. Deux ambulances civiles furent demandées. Les pompiers de Chambéry, en écoute perma-



nente, envoyèrent la leur. On se servit, pour évacuer les blessés de la voiture des pompiers, de celle du capitaine, des ambulances d'Aix, de la base aériennes du Bourget, de l'ambulance de la Croix-Rouge de Chambéry, et de celle de la Croix-Rouge d'Aix.

Les pompiers durent nettoyer les débris de la passerelle, et la piste ; les opérations de secours furent terminées vers 15h40.

Le bilan était lourd : 8 morts (dont le pilote anglais) et des dizaines de blessés. Cela mit fin aux courses automobiles au bord du lac.

Incendie du  
Grand-Hôtel du  
Mont-Revard  
le 27 avril 1995



**1963 : Incendie de l'hôtel d'Albion.** (voir photographies)

# A i x - l e s - B a i n s

**1972 : Incendie du Clapotis** (voir photographies)

**9/1/1981 : Incendie de l'Hôtel Continental**

**15/3/1992 Accident de chemin de fer en gare d'Aix-les-Bains.**

Dans la nuit du dimanche au lundi 15 mars 1992, un train de marchandises en provenance d'Ambérieu et à destination de l'usine Atochem de la Chambre déraillait, pour des raisons inconnues, à l'entrée de la gare d'Aix-les-Bains. Trois des wagons étaient sortis des rails et l'un deux, après avoir percuté un pylône, s'était couché sur la voie. Un gigantesque incendie se déclarait aussitôt, projetant ses flammes à 10 mètres. Les Sapeurs-Pompiers d'Aix, prévenus à 2h30 par un appel de particulier, puis par la police, se rendaient sur les lieux équipés de fourgons pompes tonnes, une cellule CMIC, une cellule varge (assistance respiratoire) et informaient aussitôt le Codis 73.

Les sapeurs-pompiers s'attaquaient aussitôt à l'incendie, et signalaient l'odeur d'ammoniac qui se répandait dans l'atmosphère.

Après examen de la situation il s'avéra que le wagon en feu était un wagon d'ammoniac à moitié plein, mais que, par contre, le wagon couché, était rempli d'un gaz très nocif



*Incendie au Théâtre de Verdure le lundi de Pâques 1997*

et explosif, le diméthylamine ; une fuite de ce gaz était décelée sur ce wagon. Les pompiers demandaient des renforts.

Le commandant Chaboud, de la DDIS, mit en place un COS, (Commandement des Opérations de Secours) qui prenait en charge les opérations.

Le feu était éteint vers 3h50 du matin et aussitôt, des mesures de confinement de la population des immeubles voisins étaient prises, mais aussi le renforcement du périmètre de sécurité de 400 mètres autour de la gare.

Le nuage toxique était dissous progressivement par arrosage avec les lances à incendie (le gaz incriminé est soluble à l'eau), tandis que des spécialistes des produits chimiques étaient demandés aussi bien à Atochem, qu'auprès du fabricant italo-néerlandais du produit. Les spécialistes déterminaient les suites à donner à l'opération en concertation avec le Codis 73, et la municipalité.

L'évacuation du périmètre, un moment envisagée, fut abandonnée.

La fuite sur le wagon fut colmatée tant bien que mal, grâce l'intervention d'une société spécialisée du Havre, par la pose d'une cloche de confinement réalisée par une entreprise aixoise.

Finalement, il fut décidé le relevage par grue du wagon dangereux et son transfert à Culoz, hors agglomération pour le transbordement du gaz. Mais auparavant il fallut remettre en service la voie, et préparer un convoi spécial pour l'acheminement, dans des conditions difficiles, de ce train hors gabarit roulant à la vitesse de 8 km heure.

Les opérations ne furent terminées que le 20 mars, à Culoz.

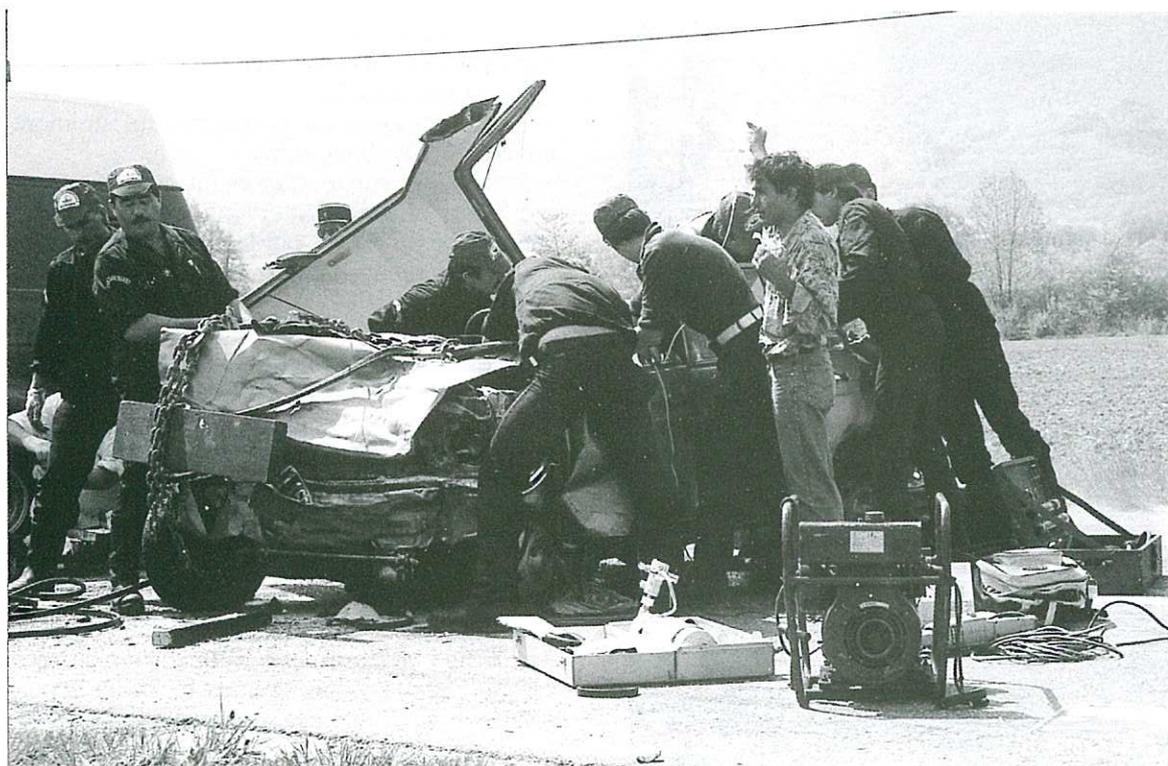
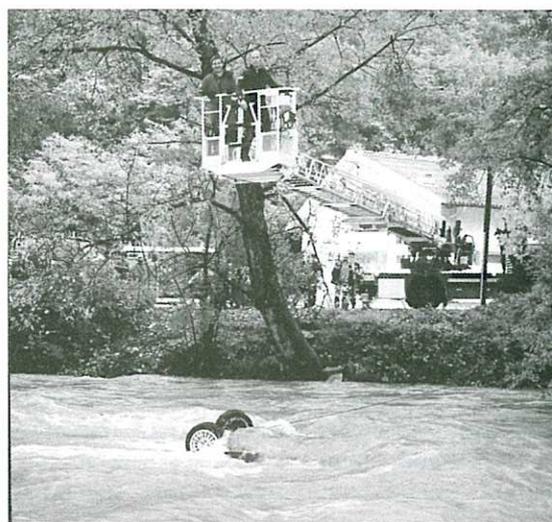
Une catastrophe de grande ampleur a pu être évitée grâce à l'intervention rapide des secours, et à la mise en oeuvre d'une action concertée et parfaitement coordonnée par le SDIS.

Outre les Sapeurs-Pompiers d'Aix, sont

*Incendie du parking souterrain du Park Hôtel (1999)*



# A i x - l e s - B a i n s



*Interventions  
des pompiers  
d'Aix-les-Bains  
pour divers  
accidents* ▶

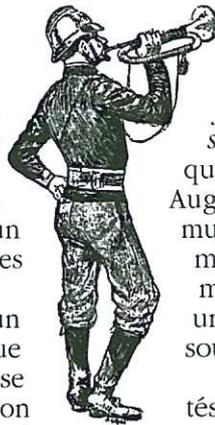
# A i x - l e s - B a i n s

intervenues les pompiers de Chambéry, Albertville, St-Jean de Maurienne ; des spécialistes des usines Akzo (Pays Bas, Italie), Athochem, de Basf (Allemagne), du CIRCOSC de Lyon, d'U CODISC, de la DDE, de la DRIRE, la ville et les services techniques d'Aix-les-Bains... Semblable catastrophe fit 50 morts et 250 blessés, au Sénégal, quelques jours après.

## V DES POMPIERS EN MUSIQUE

L'organisation d'une musique au sein de la compagnie des sapeurs-pompiers, semble remonter à 1839, à la demande essentiellement du Casino Grand-Cercle qui voulait un orchestre pour animer les fêtes et les rues pendant la saison.

Il avait existé auparavant un orchestre, qui n'avait fonctionné que quelques années. Mais citons cette phrase essentielle du rapport du maire à son conseil municipal, justifiant la création de ce corps de musique : *"La fortune de la grande majorité des habitants de cette ville consiste en maisons qui se louent pendant la saison des eaux, cette circonstance fait que les efforts doivent tendre à la conservation de ces maisons exposées à tout danger. Un des principaux*



*moyens à employer est de se procurer une compagnie de pompiers bien organisée, et pour l'obtenir, il faut faire quelque chose pour ces hommes dévoués au service public ; les flatter un peu ; leur donner un costume militaire, ce qui est déjà fait et une musique qui marche à leur tête dans les jours de leur réunion, pour flatter leur amour propre sur leur bonne tenue en attirant par ce moyen sur eux les regards du public..."*

A cet effet le Cercle prenait en charge le salaire d'un maître de musique, chargé d'instruire les recrues. Cette tâche fut attribuée à M.

Paul Pelissier de Noble Cour, de Chambéry, *"à condition qu'il joue de la contre-basse ou du cornet à piston avec les Mlles Stanos et Luvy, toutes les fois que l'on dansera dans la grande salle"* (du Casino). Il resta en place jusqu'en 1848 avant d'être remplacé par Auguste Unterleguer, ancien maître de musique de St Julien en Genevois. Le Cercle mettait aussi à disposition sa salle de musique pour les répétitions. D'autre part, un impôt spécial était levé par la ville et une souscription lancée auprès du public.

Les instruments nécessaires furent achetés par la ville chez Rivet "facteur d'instruments à vent" lyonnais et comprenaient clarinettes, cornets à pistons, trombones, flûtes..., soit une trentaine d'instruments.

L'organisation de la Musique, qui fut prévue dans le nouveau règlement des pompiers de 1845 était très sévère et fortement contrôlée. Les musiciens devaient s'acheter leur uniforme :



*Les pompiers d'Aix sous les ordres du capitaine Guillard et leurs musiciens devant les Thermes vers 1920.*

# A i x - l e s - B a i n s

*"L'uniforme des musiciens consistera en un habit de drap bleu de ciel avec revers, parement et col rouge, les boutons seront uniformes à ceux des pompiers. Ils auront sur le devant une lyre dorée ; le schakot sera rouge avec galons en velours noir; au sommet, une plaque portant l'empreinte d'une lyre sur le devant, surmontée d'une cocarde bleue plus d'un pompon blanc et d'un panache blanc et bleu retombant. Ce dernier sera l'insigne de la grande tenue. Le pantalon sera de toile bleue avec une bande rouge et enfin ils auront une épée. Le tout à la charge du musicien".*

Le règlement définissait des obligations : *"Le corps assistera à tous exercices et parades militaires, ainsi qu'aux sépultures où assistera en uniforme le capitaine des pompiers".* La participation au concours de la fanfare était une des missions des musiciens, qui devaient porter à l'extérieur le rayonnement de la compagnie.

L'effectif était de 25 hommes, dirigés par un chef et un maître de musique.

Les répétitions se trouvaient ordonnées dans le règlement : *"tout membre du corps prendra des leçons de musique gratuitement. A cet effet il sera dressé un tableau indicatif de l'heure et de la durée de la leçon de chacun. Les jeudis et les jours fériés il n'y aura pas de leçons ainsi que les jours déclarés vacances en assemblée générale".*

Une clause particulière frappait d'exclusion les musiciens qui se seraient présentés en état d'ivresse aux répétitions. Et l'on voit que ces répétitions étaient journalières, des amendes étaient prévues pour ceux qui oubliaient d'y assister ; une grande répétition avait lieu chaque semaine.

En contrepartie de ces amendes, la Ville décernait des récompenses, chaque année, à la Pentecôte, aux musiciens, en fonction de leur valeur et de leur absentéisme.

Il semble, d'après l'esprit du règlement, que l'on considérait que c'était un grand honneur de faire partie de la musique des pompiers, et l'on demandait beaucoup aux hommes (achat de leur uniforme, discipline de fer, disponibilité, dépôt d'argent dans la caisse de garantie...)

Hélas, le corps de la musique ne subsista pas longtemps et il fallut le réorganiser plusieurs fois. Finalement en 1857, le Maire dressa un constat d'échec de cette formation, *"qui a été quatre fois constituée et à 4 fois périt"*, et décida la création d'un corps de musique urbaine distinct de celui des pompiers.

Toutefois la séparation ne fut jamais



Pompier  
en service pour  
la fête de la  
Pentecôte 1889

totale, les instruments appartenant aux corps des pompiers et de plus à partir de 1872, le Capitaine, Claudius Rebaudet, qui cumulait beaucoup de charges (Conseiller Général...) était aussi le président de la fanfare d'Aix-les-Bains. Nous voyons donc réapparaître, en 1890, dans le nouveau règlement des pompiers, un corps de musique sous la dénomination de *"Musique municipale des sapeurs-pompiers d'Aix-les-Bains"*.

Le règlement de 1890 commençait par rappeler à ces hommes qu'ils faisaient avant tout partie du corps des sapeurs-pompiers et qu'ils étaient soumis aux mêmes règles que les autres. Le chef de musique se voyait conférer un grade de sous-officier.

Dans ce nouveau règlement, moins contraignant que celui de 1845, les répétitions étaient soumises à l'autorité du chef de musique, qui décidait de leur fréquence. Elles restaient obligatoires, et l'absentéisme était sanctionné.

Les pompiers de ce nouveau corps étaient complétés en effectif par des membres auxiliaires, extérieurs à la compagnie.

Les musiciens, qui étaient aussi pompiers, n'avaient plus d'uniforme distinctif. Ils por-

# A i x - l e s - B a i n s

taient seulement un insigne indiquant leur appartenance à la musique.

Par contre une nouvelle contrainte apparaissait, due aux petites guerres entre sociétés musicales. Les membres de la musique des pompiers n'étaient pas autorisés à exercer leur talent ailleurs qu'au sein du corps.

Une des gloires de ce corps de musique fut de participer au grand concours musical de Paris, en 1893.

Cette fanfare mixte disparut l'année suivante, en 1894 (suite à la démission de M. Rebaudet), avec la création d'une fanfare pour la saison estivale. De toute façon, le décret d'organisation des pompiers de 1925 a supprimé les corps de musique agrégés aux pompiers pour en faire des sociétés indépendantes.

## Fêtes et manifestations officielles

Les pompiers, constituant un corps en uniforme, dotés d'instruments de musique, étaient naturellement conviés à toutes les cérémonies publiques, ou parades, pour défiler. La grande fête des pompiers était la fête de la Pentecôte. Il est difficile de lui trouver une origine, cette fête étant aussi l'ancestrale fête patronale d'Aix, devenue au fil du temps la fête d'ouverture de la saison thermale. En 1892, M. Gimet, le maire, dans son discours, en fait un bref historique : *"J'ai rarement manqué l'occasion d'assister à cette fête annuelle qui inaugurerait naguère la saison thermale et qui aujourd'hui, comme toute chose qui reste immuable au sein du progrès, serait un anachronisme si nos dévoués sapeurs-pompiers, en la plaçant sous leur patronage, n'avaient sauvé la tradition"*.

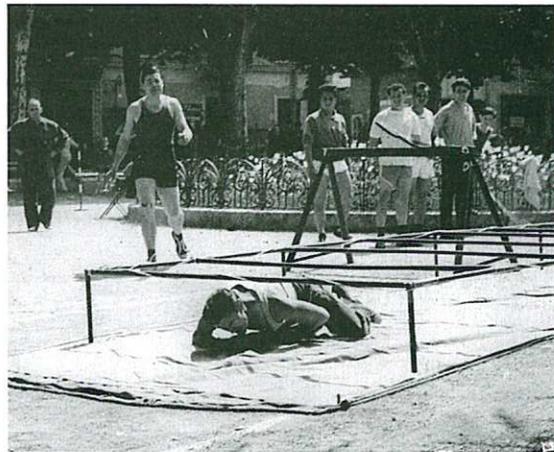
Nous trouvons trace de cette fête dès les



Parcours sportif du pompier

années 1830, où les pompiers demandaient chaque année au gouverneur du Duché l'autorisation de s'exercer en armes pour la grande parade de la Pentecôte. La période d'entraînement durait du mois d'avril à la fête, tous les dimanches. A cette date, avant de défiler, les pompiers étaient conviés à la messe, en uniforme.

Mais laissons le Dr Louis Duvernay nous raconter une de fête de son enfance (vers 1880)



Parcours sportif du pompier

*"Ce jour là, il (le Square A Boucher) devenait la propriété des pompiers dont c'était la fête. Il y avait d'abord un grand banquet au fond du pré où l'on voyait à côté du capitaine, le Maire, ses adjoints, son conseil et tous ceux qui voulaient y assister-ils étaient nombreux. On y buvait sec : pas du Bordeaux ni du Champagne, mais du Touvières et de l'Apremont. Puis au dessert, les enfants venaient grignoter les biscuits que leur père n'avait pas manqué de mettre de côté. Après les*

Le Préfet passe les pompiers en revue un 14 juillet.



# A i x - l e s - B a i n s

*toasts, arrivait le clou de la fête : la cours aux ânes. Qui n'a pas vu ces courses n'a rien vu. Des cordes tendues entre les maronniers limitaient une piste circulaire. Les gens étaient au dehors, les ânes au milieu, du moins au commencement ; plus tard, les ânes sautaient régulièrement sur la foule et la foule entrait sur la piste. Les partants étaient nombreux, les arrivées rares, car ces braves bêtes faisaient généralement l'inverse de ce qu'on voulait d'eux, et souvent, c'était l'ânier qui avait le mieux tiré son âne par la bride qui arrivait le premier. Le soir la fête se terminait par un feu d'artifice. La tradition est donc ancienne qui fait de ce quartier nord le centre de la fête des pompiers".*

Les pompiers étaient naturellement de la partie pour les autres fêtes publiques. On les invite à assister aux messes de Te Deum, pour les fêtes de St-Maurice et Lazarre, saints patrons de la dynastie de Savoie, pour le mariage du Duc en 1839, pour l'arrivée du roi de Sardaigne à Aix en 1850 ; à faire une parade pour l'impératrice de Russie en cure à Aix en 1856, et ils se déplacent à Chambéry en 1869 pour l'arrivée de l'impératrice Eugénie... On les invite de même aux manifestations religieuses puisqu'ils assistent au baptême de la nouvelle cloche en 1828, dont les parrain et marraine sont les souverains Charles-Félix et Marie-Christine.

A la fin du siècle, comme pour toutes les fêtes à cette époque, le clou était le grand banquet.

La fête de 1889 semble un bon exemple. La fête commença la veille par une retraite aux flambeaux dans les rues de la ville. Le dimanche fut ponctué par une parade, conduite par la musique de Tenay. La fête se poursuivit par un immense banquet de 300 convives, square A. Boucher (sous les marronniers séculaires du Gigot), agrémenté des discours fleuves et emphatiques des autorités, suivi l'après-midi de festivités : courses aux ânes,...le tout se finit par un grand feu d'artifice.

Il n'était plus question de messe à cette époque où les corps de pompiers se devaient d'être républicains, et où les préfets et le gouvernement avaient tout mis en œuvre pour épurer les compagnies de leurs éléments réactionnaires.

La tradition de la fête de la Pentecôte prit fin avec la première guerre mondiale, et malgré plusieurs tentatives pour la remettre à l'honneur, notamment dans les années 30, cette fête fut progressivement remplacée par la fête nationale des pompiers à la Sainte-Barbe.

Après la première guerre mondiale, les cérémonies officielles de commémoration de l'armistice prirent une place importante dans la vie des communes. Les pompiers furent naturellement invités à y participer, de même qu'aux cérémonies commémorant la Libération, après 1945.

Le 14 juillet devenant l'occasion de présenter au public le corps de sapeurs-pompiers de la commune et son matériel.



Défilé du  
14 juillet  
devant  
l'Établissement  
Thermal  
▶

# Les Pompiers de Brison

La création d'un corps de pompiers, à Brison-St-Innocent, s'est très longtemps heurtée à des problèmes financiers. La commune avait pourtant tout prévu. Dès 1858, lors de la reconstruction de la mairie, on avait aménagé un hangar pour les pompes à incendie. Hélas, pas de pompe à mettre dedans. On s'était toutefois doté de matériel léger tel que seaux, cordes, haches...et comme dans la plupart des communes, d'un règlement de police qui obligeait les habitants à faire ramoner leurs cheminées au moins deux fois par an.

Une commission de contrôle était chargée de faire exécuter cet arrêté de 1862.

La commune était pauvre et il apparaît dans une délibération du conseil qu'il n'était pas question de faire appel à la générosité publique.

On eut alors l'idée de faire appel à l'Etat et une lettre fut adressée au ministère de l'intérieur, qui, malheureusement, fit connaître qu'il ne disposait d'aucun budget pour faire don d'une pompe à incendie à la commune.

En 1880, la situation était toujours bloquée quand une centaine de propriétaires habitant Brison s'adressèrent au Préfet par pétition, pour l'achat d'une pompe à incendie :

*"Les soussignés, tous propriétaires domiciliés à Brison St Innocent, ont l'honneur de vous exposer que longtemps la population de la commune a demandé la formation d'une compagnie de pompiers, ...*

*Diverses dépenses, telles que la restauration de l'église, celle du presbytère, ont toujours retardé la réalisation de ce voeu de la population, faute, par la municipalité, de pouvoir prélever sur les dépenses communales, la somme nécessaire.*

*L'incendie du 3 septembre dernier qui a détruit un hameau tout entier de la commune, est venu donner une nouvelle intensité au désir de la population, et assurés que sont les pétitionnaires, de la malheureuse situation pécuniaire de la commune par suite des travaux qu'elle a réalisés, ils vous supplient, Monsieur le Préfet, de vouloir être un interprète auprès de la municipalité, et auprès des départements ou de l'Etat, pour pouvoir obtenir la somme nécessaire à l'acquisition d'une pompe à incendie".*

Finalement le département accorda une subvention en 1881, pour l'achat d'une pompe à bras foulante à deux corps, montée sur un chariot à flèche, équipée de 25 mètres de tuyaux et d'une lance.

Dans le même temps, la municipalité créait, par délibération du conseil municipal du 16 mai 1881, une compagnie de sapeurs-pompiers de 51 hommes. A sa tête, nous trouvons Henri Langard, nommé par décret ministériel le 6 juillet de la même année.



DS19 ayant percuté les rochers de Brison.

Il fallut aussi acheter des tenues pour ces pompiers et l'on fit faire un devis pour 51 tenues composées de blouses d'ordonnance de toile bleue, à collet de drap rouge, avec 51 képis et autant de ceinturons, plus trois clairons pour rassembler les troupes.

La commune fit aussi creuser dans la cave d'un particulier, Bollard, une citerne pour résoudre le problème du manque d'eau.

Les habitants se prirent en charge puisqu'ils creusèrent eux-même un réservoir au hameau des Gros, en 1889.

Avec la fin du siècle, la situation financière de la commune, désenclavée par une nouvelle route et commençant de bénéficier de résidences secondaires, permit l'achat de nouvelles tenues. En 1890, Henri Gros, tailleur à Brison, reçut une commande pour le corps de pompiers de 51 tenues de parade, comprenant vareuses, paires de gants, et cravates. Les képis furent changés en 1895.

Lors de la réorganisation du corps en

# *B r i s o n   S t - I n n o c e n t*

1900, la compagnie avait toujours le même effectif théorique, avec toutefois un état major composé d'un capitaine, d'un lieutenant, d'un sous-lieutenant, d'un sergent-major, d'un sergent-fourrier, 4 sergents, 6 caporaux pour 33 hommes.

Mais la commune était, semble-t-il, trop petite, les habitants pas assez motivés ? Toujours est-il qu'en 1907, les statistiques du département entérinent la disparition du corps des sapeurs-pompiers de Brison, que nous ne retrouvons qu'en 1949, après la seconde guerre mondiale.

La commune avait même vendu sa pompe à incendie à la suite d'une délibération du 19 avril 1947, et loué son hangar.

L'effectif de la nouvelle compagnie, créée en 1949, se composait seulement de 28 hommes, avec M. Michaud Aimé comme lieutenant commandant le corps. Elle ne possédait, pour tout équipement, selon les statistiques de 1952, que trois extincteurs à mousse. Selon la loi, la compagnie fut réduite à un effectif de 16 hommes en 1952, comme pour tous les corps ruraux non motorisés.

## Achat de matériel

14/3/1863 La commune possède des seaux, des crocs, pour l'incendie.

15/5/1881 : Demande de subvention au Conseil Général pour l'achat d'une pompe comprenant un devis pour une pompe à deux corps, foulante, un chariot à flèche à deux roues et coffret, une lance et 25 mètres de tuyaux.

17/2/1889 Délib : construction d'une citerne au hameau des Gros, pour la lutte contre les

incendies. Travaux exécutés par les habitants.

1890 Marché pour l'achat chez Gros Henri, maître tailleur à Brison de 51 tenues comprenant : un pantalon, une vareuse, une paire de gants, une cravate.

16/6/1895 Délibération du conseil pour l'achat de 41 képis.

19/4/1947 Copie de lettre concernant la vente de la pompe, et la location de l'ancien hangar.

1952 : Le matériel : 3 extincteurs à mousse.

1952 Nomination de Bollongeon Adrien, lieutenant commandant le corps.

## Liste des Chefs de corps (non exhaustive)

6/7/1881 : Nomination de Langard Henri, capitaine commandant le corps.

4/10/1888 : Nouvelle nomination de Langard Henri.

1894 Jacquier Ernest Capitaine, Michaud François Lieutenant.

19/6/1895 Nouvelle nomination de Jacquier Ernest comme capitaine.

7/9/1949 Nomination de Michaud Aimé, lieutenant.

8/2/1952 Démission de Michaud Aimé, lieutenant.

# LES POMPIERS DE DRUMETTAZ-CLARAFOND

La création de la compagnie des sapeurs-pompiers de Drumettaz-Clarafond a été émaillée d'anecdotes liées au fait que la commune est divisée en deux villages distincts. De nombreux incendies ont dévasté des maisons dans les divers hameaux ; le premier dont nous trouvons la trace date de 1780, incendie important qui nécessita *"l'intervention des carabiniers royaux de station à Aix ; ils ont accouru avec empressement, ils ont beaucoup contribué à diriger les secours et ont maintenu le bon ordre"*. Le roi contribua pour 31 livres 18 sols à l'indemnisation des sinistrés.

Le syndic de la commune avait dès le 27 mars 1822, informé le conseil municipal *"qu'il existait chez plusieurs habitants des cheminées en bien mauvais état qui exposaient à un incendie certain au point que sans de prompts secours, il y aurait eu lieu cette semaine dans une ou deux maisons."*

Le risque d'incendie était donc permanent et ne pouvait être considéré comme négligeable. Le 29 septembre 1828 les bâtiments abritant quatre familles (dont une de dix enfants) sont réduits en cendres ; le 11 janvier 1830 à Clarafond le feu détruisit deux maisons et trois granges en l'espace de trois heures et le 24 mars 1839, l'incendie provoqué par des jeunes gens qui lançaient des pétards et qui *"réduisit à la misère la veuve de François Saisset"*, ont amené les habitants du hameau de Drumettaz à s'organiser et à créer un corps de pompiers. Dès 1868, le département leur accorda une subvention pour l'achat de 50 seaux en toile de 10 litres, marqués au nom de Drumettaz, et une souscription volontaire leur permit d'acquérir une pompe.

Mais la commune ne voulait pas participer à l'équipement des sapeurs ni à l'entretien de cette pompe les estimant privés et non communaux, et une subvention départementale fut encore demandée chaque année par le conseil municipal et accordée jusqu'en 1874. Cette

année-là, la préfecture recevant une nouvelle demande accompagnée d'une lettre déplorant le fait que ce *"n'est pas la première fois, ni la première commune, où l'on voit des conseillers méconnaître la solidarité de l'être moral Commune, et lui substituer la notion étroite de hameau, ou de quartier, ou même de la famille"* et s'inquiétant du refus de participation, le préfet demanda des explications au maire. Celui-ci indiqua *"que la pompe n'est pas la propriété de la commune : elle a été acquise au moyen d'une souscription à laquelle ont pris part les habitants du hameau de Drumettaz seulement. Les souscripteurs ont organisé provisoirement le corps de sapeurs-pompiers, mais cette organisation est restée entièrement privée jusqu'à ce jour et n'a pas été régularisée par l'autorité"*. Il demande ensuite au préfet une subvention et les démarches à faire pour *"rendre régulier l'établissement de leur compagnie. Cette pompe est appelée à rendre de grands services dans cette commune et les communes environnantes où presque toutes les maisons sont couvertes de chaume."*

Le conseil accorda 50 F aux pompiers de Drumettaz, sur une somme de 320 F nécessaire à la réparation du récipient de la pompe et à l'achat de 40 ceintures de gymnastique, seul équipement du corps jusqu'en 1875, date à laquelle les pompiers eurent enfin droit à une blouse bleue et à un ceinturon. Ce qui leur permit le 8 juillet 1877 de lutter efficacement contre le feu qui détruisit complètement les maisons de deux familles, *"ainsi que la vache de Perret et celui-ci eu une main et les pieds brûlés."*

Les autres hameaux du village avaient refusé de prendre part à la souscription arguant l'absence d'eau qui rendait inutile un tel achat. La bataille entre les deux parties du village subsista plusieurs années, et Clarafond ne sentit la nécessité d'acquérir une pompe qu'en 1881. Pour ce faire la commune

# Drumettaz - Clarafond

demanda l'autorisation de procéder à la vente d'une coupe de bois. Celle-ci fut refusée dans un premier temps car la commune avait omis d'inscrire la somme de 350 F au budget additionnel de la commune qui était alors en déficit. L'accord intervint en 1886.

Entre temps, le 14 juin 1885 il fut procédé à la réorganisation du corps, qui devint une subdivision de compagnie avec un effectif de 41 hommes. Le lieutenant commandant du corps est Pierre QUAY-THEVENON et Pierre FAGUIN en est lieutenant. L'équipement se composait alors de képis, de vareuses et de ceinturons. Une souscription volontaire fut ouverte, et une subvention demandée à la préfecture *"connaissant toute la sollicitude de l'assemblée départementale pour tout ce qui touche à l'honneur, à la sauvegarde et aux forces vives du pays."*

Le 14 juin 1885 commence la construction du *"hangar de la pompe à incendie qui jusqu'ici a pu trouver l'hospitalité chez une personne obligeante dont la modestie oblige à taire le nom"*. Les finances de la commune ne permettant pas de réaliser le projet, *"une somme sera désaffectée du crédit non utilisé pour l'école, pour l'employer à la construction du hangar."*

Un nouvel incendie le 19 juillet 1885 oblige sept familles sinistrées à demander à Mouxy la cession de bois de charpente et de construction de sa forêt communale. Considérant *"que l'abattage d'une quantité considérable de pièces de bois causerait des dégâts à la forêt communale,"* le conseil municipal rejette la demande, d'autant plus que l'administration forestière n'aurait pas accueilli favorablement une demande précédente identique en faveur des habitants de Mouxy.

Le 12 décembre 1892, Nicolas QUILLET est nommé sous lieutenant puis lieutenant chef de corps le 4 février 1893. Le 19 novembre de cette même année le conseil municipal vote une somme de 47 F et 50 c. pour les frais de procès entre la commune et le sieur V. au sujet de la caisse des pompiers de Drumettaz, somme qui avait été prise sur les fonds libres de la commune. En effet, le sergent fourrier avait décidé de garder par de vers lui les fonds de la caisse de secours et de partager ceux-ci entre certains pompiers, démissionnaires. Mais le Préfet répondit au maire qui l'avait alerté qu' *"aux termes de l'article 5 du règlement la caisse de secours des pompiers de Drumettaz-Clarafond est indissoluble par elle-même, c'est à dire que personne ne pourra en demander la*



Feu de  
broussailles  
à Drumettaz.

# Drumettaz - Clarafond

*dissolution, ni le partage des fonds. Je ne puis en conséquence que vous prier de mettre en demeure le sergent fourrier d'avoir à vous remettre dans un délai de 24 heures les fonds de la caisse de secours ainsi que les livres de comptabilité, à défaut de quoi vous le ferez assigner devant le juge de paix pour restitution des fonds". Ce qui fut fait !*

Il est à noter que l'hiver 1892-1893 a été particulièrement froid, et, le 25 janvier, le curé de la paroisse avait pris ses précautions pour les longues heures passées dans le confessionnal : grâce à une chaufferette il pouvait, les pieds bien au chaud, écouter, ses paroissiens lui raconter leurs péchés. Hélas, les confessions terminées, il rentra au presbytère en oubliant son chauffage portatif dans le confessionnal qui, au milieu de la nuit, prit feu et nécessita une intervention des pompiers avant que l'incendie ne gagne tout le bâtiment !

En 1898 une réorganisation du corps dota la commune d'une compagnie de 60 hommes divisée en deux sections ayant chacune d'une pompe. En 1913, le conseil municipal décida de renouveler le corps et fit circuler dans les villages des listes pour recevoir les engagements. Le journal "La vie d'Aix-les-Bains", dans son édition du 27 mars indique que "*ceux-ci dépassèrent toutes les espérances : plus de 80 pompiers, des eaux abondantes partout, sauf à Drumettaz, tout cela est très rassurant pour l'avenir. Mais le matériel ni les hommes ne font rien, c'est un capitaine énergique, un lieutenant intelligent et un sous-lieutenant avisé qu'il nous faut. C'est le commandant qui fait toute la valeur d'une compagnie. Nous pensons que M. le maire saura choisir des officiers capables de relever cette compagnie qui a sommeillé, jusqu'à ce jour, faute d'une tête.*"

Las ! Déception ! le 10 avril, un ancien pompier écrit un petit entrefilet dans ce même journal, en ces termes : "*notre conseil municipal s'occupe activement de la réorganisation du corps des sapeurs-pompiers. Il serait, paraît-il, décidé à équiper et habiller à neuf ces vaillants combattants des incendies. Bientôt nous les verrons paradant sur les places publiques, tout flambants neuf avec leur allure guerrière. Tout sera neuf, sauf le capitaine, qui paraît-il ne sera que retapé. Quant au lieutenant, il aurait demandé lui-même à reprendre du service après un repos de 12 ans.*"

Un nouvel article, écrit en patois, ajoute une note humoristique à la diatribe.

Pendant et après la guerre de 1914/1918, les pompiers font partie d'un corps peu organisé, et à partir de 1923 il est nécessaire de former une nouvelle compagnie. Louis Tortoras est nommé capitaine mais en raison de distensions au sein de la compagnie, il démissionne le 22 octobre de la même année, et est remplacé par Benoît Gotteland qui restera capitaine jusqu'au début des années 50. En 1948, les moyens d'alerte en cas d'incendie sont le tocsin, le clairon, la sirène, et le téléphone. Le centre de premier secours se trouve à Aix, au numéro 505, le deuxième appel doit se faire à Chambéry au 200.08 et la gendarmerie d'Aix au 451, n'arrive qu'en troisième possibilité d'appel.

En 1953, tout l'équipement des pompiers est changé et une nouvelle pompe à bras est achetée en 1958.

La création du SILB met fin à l'histoire des pompiers de Drumettaz-Clarafond commune qui dépendra désormais du centre de secours d'Aix-les-Bains.

## FAITS ET DATES

### Incendies importants

- Vers 1780 grand incendie qui, nécessite des subsides du roi pour 31 livres 18 sols
- 11 janvier 1830 grand incendie au hameau de Clarafond
- 08 juillet 1877 incendie à Romane
- 19 juillet 1885 incendie
- 25 janvier 1893 incendie dans l'église
- 23 janvier 1901 incendie dans la maison de François Pignier, maison louée aux réfugiés (aide 100 F)
- octobre 1925 incendie à Drumettaz

# *Drumettaz - Clarafond*

## Compagnie

- 03 janvier 1870 lettre du maire au préfet pour indiquer l'existence d'une compagnie de Sapeurs privée à Drumettaz
- 23 mars 1870 création d'une subdivision de sapeurs-pompiers à Drumettaz
- 22 avril 1885 arrêté de réorganisation
- 12 juin 1885 réorganisation de la subdivision de la compagnie de sapeurs-pompiers effectif 41 avec équipement
- 01 janvier 1886 règlement de la compagnie
- 12 décembre 1892 arrêté de réorganisation pour une compagnie de 41 hommes
- 13 février 1898 arrêté pour compagnie de 60 hommes
- 20 décembre 1902 arrêté de réorganisation pour compagnie de 58 hommes 2 pompes à bras
- 02 mai 1913 arrêté pour compagnie de 85 hommes. Bataille de presse autour de la réorganisation dont le commandant est contesté
- 09 mars 1923 arrêté de réorganisation 72 hommes

## Equipement

- 16 juin 1868 50 F donnés par préfet pour achat 50 seaux toile + 2 sacs
- 07 mars 1872 crédit de 150 F aide pour entretenir la pompe de Drumettaz
- 13 juin 1873 subside de 40 F pour accessoires de la pompe
- 15 mai 1881 lettre au préfet pour vente coupe de bois et pour l'achat d'une pompe au hameau de Clarafond
- 12 juin 1885 délibération du Conseil Municipal pour la construction d'une remise pour la pompe (coût 597.26 F)
- 07 janvier 1886 lettre au préfet pour achat de la pompe réponse du préfet
- 19 février 1888 réparation de la pompe
- 1898 la commune a deux pompes
- 1945 la commune possède une pompe à bras
- 19 décembre 1958 achat fourniture chez Miège
- 07 décembre 1958 délibération achat de matériel
- 19 décembre 1958 achat fourniture chez Miège
- 07 décembre 1958 délibération achat de matériel

## Officiers

- 12 février 1885 QUAY-THEVENON Pierre commandant le corps Pierre FAGUIN lieutenant
- 04 février 1893 arrêté de nomination de QUILLET Nicolas lieutenant commandant le corps
- 12 mars 1904 arrêté de nomination VIDAL François capitaine commandant le corps
- 18 septembre 1913 arrêté de nomination VIDAL François capitaine commandant le corps
- 22 septembre 1923 Louis TROTOBAS nommé capitaine
- 26 juillet 1923 Pierre JACQUIER lieutenant  
Vincent PIGNIER sous lieutenant
- 22 octobre 1923 démission de Louis TROTOBAS
- 14 janvier 1924 arrêté nomination de GOTTELAND Benoît comme capitaine
- 30 juin 1939 compagnie de 72 hommes dont effectif réel 40  
capitaine commandant GOTTELAND Benoît
- 21 février 1944 arrêté nomination de GOTTELAND Benoît comme capitaine
- 31 juillet 1941 compagnie de 72 hommes dont effectif réel 40  
capitaine commandant GOTTELAND Benoît

## Divers

- 19 novembre 1893 délibération pour frais de procès au sujet de la caisse de secours

# LES POMPIERS DE GRÉSY/AIX

Le 5 mai 1833 est un jour très noir pour les quatre familles du hameau des Aillouds : un feu a éclaté vers 9 heures le matin "sur le derrière de la grange du sieur Boisson, pendant que presque tout le monde se rendait à la messe, ce qui fait présumer d'une manière certaine que cet accident est la suite de quelques mauvaises intentions, sans que cependant on ait pu découvrir l'auteur" (lettre du syndic) l'incendie alimenté par le fourrage et le bois entreposés, et par le chaume des toits s'est très vite propagé aux autres maisons et celliers. Les familles qui demeuraient dans ce hameau vivaient, pour les uns de ressources agricoles et pour un autre du négoce de bois de charpente entièrement consumé dans l'incendie.

Le conseil municipal, assisté d'un maçon et d'un charpentier se rendirent sur place pour évaluer les dégâts et avaient estimés ceux-ci à une somme de 8.848.40 F. Or, pour obtenir du Ministre des Finances une aide pour les incendiés, l'Intendant Général indiqua au syndic "qu'il est nécessaire que le montant de l'expertise soit calculé sur la valeur des bâtiments existants avant l'incendie, et non pas la somme nécessaire pour rétablir les bâtiments tels qu'ils

étaient avant l'incendie". Il demande donc "que l'expertise soit refaite dans la manière ci-devant prescrite."

Il faut noter que les premiers experts avaient indiqué que les pierres de taille devaient être changées, et le bureau de l'intendance pensait "qu'il n'était pas à présumer que les pierres de tailles aient été consumées." De plus des râteliers, crèches et montées en bois avaient été surévalués. A cette époque, déjà, existaient les batailles d'experts et les essais de - petite - escroquerie à l'assurance !

Un autre incendie, beaucoup plus grave, le 16 décembre 1848 touche 14 familles de laboureurs, soit les 46 personnes qui vivaient au hameau des Fillards, dont une personne malade qui périt, ensevelie dans les décombres. Une commission, nommée pour s'occuper de l'organisation des secours et la distribution des différentes aides en nature, matériaux et denrées qui seraient recueillies, n'avait toujours pas fonctionné le 18 avril de l'année suivante. Les donateurs se plaignent donc au représentant de l'Intendant Général que leurs dons ne fussent toujours pas retirés. L'argent recueilli et les dons étaient toujours



Accident en bas de la côte de la Chevret, à Grésy-sur-Aix.

# Gré sy - s u r - A i x

chez les particuliers ou chez le syndic : les toits des maisons n'ayant pas été recouvertes, les habitants les plus pauvres vivaient dans des conditions d'insalubrité et de dénuement inacceptables, dans la partie non incendiée de leurs habitations.

Le 15 janvier 1893, le conseil municipal décide la création d'une compagnie de 61 sapeurs-pompiers et s'engage à subvenir à ses dépenses pendant 5 ans. A cette date, on apprend que *"la commune compte 1376 habitants répartis dans 22 hameaux principaux et qu'elle possède une pompe à incendie et le matériel de service nécessaire."*

Devant la multiplicité des incendies- le 6 mai 1894 le hameau de Chazeau avait subit d'importants dégâts, malgré l'intervention des compagnies de Mouxy, du Pont Rouge, de Drumettaz-Clarafond et de Pugny-Chatenod- et leur gravité liée aux matériaux, le conseil municipal demanda en 1894, de remplacer tous les toits de chaume par de la tuile ou de l'ardoise.

Ce qui n'empêcha pas deux autres incendies importants, l'un en 1895 qui touche 4 familles. Le deuxième, voit, le 29 mai 1896, deux corps de bâtiments, à côté de la gare de Gré sy, se consumer entièrement, malgré l'aide des pompiers d'Aix, du Pont Rouge, de Saint Simon, de la Biolle, du Viviers, mais qui, grâce à leur concours empêchèrent l'extension du sinistre aux maisons voisines.

Pendant l'harmonie ne régnait pas à l'intérieur de la compagnie et les distensions se firent jour lors de la confirmation des enfants du village. Pour honorer l'archevêque de Chambéry, le capitaine convoqua ses hommes, *"le vendredi 13 mai 1896, pour 3 heures et quart du soir, en tenue, à l'hangar des pompiers. Certains ne s'étant pas présentés, ont à choisir entre payer une amende ou rendre leurs effets de pompiers. Nous estimons, monsieur le préfet, être victimes d'un abus de pouvoir. Rien dans les textes ne prévoit des faits analogues et jusqu'à nouvel ordre approuvé par vous, nous ne sommes à la disposition de notre capitaine que pour le service des incendies."*

Le secrétaire général de la préfecture, après s'être fait confirmer les faits par le maire de Gré sy, informe le conseiller général en lui expliquant que c'était au maire, et non au capitaine des pompiers de faire cette convocation, et qu' *"un meneur récalcitrant était le promoteur de la réclamation"*. La version non édulcorée de la lettre du maire parlait en fait d' *"un récalcitrant, un espion clérical. Ils n'ont jamais*

*cherché que mettre le parti républicain dans la brouille, on voudrait avoir tout les galons ; tandis que le capitaine et ses hommes ont toujours marché dans la voie du gouvernement."*

Toute la compagnie s'étant rangée aux côtés de son capitaine, les récalcitrants rentrèrent dans le rang et l'affaire fut close ; mais certains administrés jugèrent bon, en juin de l'année suivante, de protester auprès du maire après le vote d'un emprunt de 4000 F pour le renouvellement de l'habillement des pompiers, étant donné *"que jusqu'à présent, les susdits pompiers étant, il faut le croire, suffisamment bien habillés puisque leur tenue leur permettait d'aller à la rencontre de l'archevêque et d'assister à la procession de la fête-Dieu (qui venait d'avoir lieu), par conséquent nous ne voyons nullement le besoin de nous imposer de nouveau pour une compagnie qui en somme n'a rendu encore que de médiocres services."*

Mais peu à peu les esprits se calmèrent, et compagnie et village retrouvèrent leur sérénité.

La vie des pompiers était réglée par les manœuvres et les incendies. Une fois par an la fête patronale de la commune se confondant avec celle des sapeurs-pompiers, diverses attractions auxquelles participait tout le village (carrousel, balançoires, jeux, et bal champêtre) après le repas, clôturaient la journée.

En 1919 la pompe à bras et le matériel d'incendie nécessitèrent des réparations importantes, dues à la vétusté. Les seaux devaient être raccommodés ainsi que les tamis du corps de pompe et les freins refaits. Il est vrai que la pompe se déplaçant dans tous les hameaux, les bandages des roues n'en facilitaient pas la traction par les hommes sur des chemins pas toujours en très bon état.

En 1932 la commune décide un projet d'adduction d'eau avec création de 13 bouches d'incendie. Suite à une pénurie d'eau en 1950, *"ces bouches sont plombées en présence du chef de corps et ne seront déplombées qu'en cas de manœuvre et en cas d'incendie."*

Le 20 septembre 1949 la commune se dote d'une motopompe Maheu-Labrosse à moteur Peugeot de 60m<sup>3</sup>, avec roues caoutchoutées. Cette pompe, hors d'usage, est vendue le 21 février 1957.

# Grésy - sur - Aix



*Incendie des  
entrepôts Aldis,  
à Grésy-sur-Aix*

## FAITS ET DATES

### Incendies importants

- 05 mai 1833 grand incendie hameau des Aillouds
- 16 décembre 1848 incendie hameau des Filliards
- 21 avril 1892 incendie chez Coudurier incendié et indigent
- 06 mai 1894 incendie hameau de Chazeau
- 1895 incendie chez Michaud, Chaumontet, Fournier, Durand
- 29 mai 1896 incendie au café de la Dent du Chat à côté de la gare
- 04 août 1921 incendie chez Gelloz
- 17 février 1924 incendie dans l'église

### Compagnie

- 1890 lettre pour la création d'un corps de sapeurs-pompiers
- 25 janvier 1892 vote du conseil pour création d'une compagnie,  
sachant que la commune a déjà une pompe et le matériel
- 1 mars 1893 arrêté d'organisation d'une compagnie de 61 hommes
- 24 juin 1896 règlement de la compagnie
- 12 mars 1927 arrêté de réorganisation compagnie de 51 hommes
- 1935 courrier de la préfecture le corps n'a pas de formation régulière
- 1937 arrêté de réorganisation compagnie de 61 hommes avec un capitaine
- 21 novembre 1947 arrêté de réorganisation compagnie de 51 hommes

# *G r é s y - s u r - A i x*

## Equipement

- 27 janvier 1894 délibération pour compléter équipement et matériel  
1896 formation d'un comité pour achat d'une pompe  
13 mai 1899 achat d'équipements pour sapeurs-pompiers voté le 1<sup>er</sup> décembre 1898  
17 septembre 1906 équipement des sapeurs-pompiers  
01 mai 1910 achat de 51 casques et construction d'un hangar  
08 mars 1919 travaux et fournitures pour la pompe  
21 novembre 1947 la commune a une pompe à bras, 40 m de tuyaux et 10 seaux.  
Elle envisage l'achat d'une moto pompe  
10 février 1948 achat d'une moto pompe marque Maheu Labrosse  
21 février 1957 vente de la pompe à incendie hors d'usage

## Officiers

- 13/011893 Léon BRACHET, proposé capitaine, mais refuse (médecin)  
COLLOMB Claude Marie lieutenant, (négociant)  
BOGEY Antoine dit Tillet sous lieutenant, (cultivateur)  
03 août 1893 nomination de Claude ASSIER capitaine commandant du corps  
01 octobre 1898 décret de nomination de C Assier comme capitaine  
Odelin Jean (ou Charles) lieutenant  
BESSON Jules sous lieutenant  
01 novembre 1903 nomination de Jean JEANDET comme capitaine (cultivateur)  
04 juin 1909 décret de nomination de Jean JEANDET comme capitaine  
PUGEAT Pierre lieutenant (tailleur de pierres)  
SUAVET Louis sous lieutenant (maçon)  
1956 GIRARD Félix est capitaine

## Divers

- 24 août 1831 assurance de l'église et du presbytère  
28 mai 1865 assurance incendie à l'Union pour école et presbytère  
1894 vote du conseil pour remplacer le chaume par des tuiles  
ou des ardoises  
1932/1936 projet d'adduction d'eau avec 13 bouches à incendie

# Les Pompiers de Méry

Les incendies à Méry, par leur fréquence et leur ampleur frappent l'imagination. Que l'on en juge.

Le 10 juillet 1762, on enregistre une supplique de la paroisse pour les incendies du hameau de l'église "26 maisons et granges consumées sans que les propriétaires notamment le curé aient rien pu sauver malgré tous secours".

11 mai 1831, hameau des Jacquier, feu de cheminée et maisons détruites.

27 novembre 1833, maisons et bâtiments détruits. Sept familles réduites à la misère.

1<sup>er</sup> août 1836, grand incendie à Méry.

31 août 1904, incendie aux Jacquier.

14 juillet 1908, incendie à Fournet.

16 juin 1913, incendie aux Jacquier.

Tous ces incendies ont détruit d'innombrables maisons, récoltes et biens personnels des habitants, très pauvres. Chaque fois, la générosité publique sera mise à contribution pour aider les malheureux. Pourtant dès le 8 août 1831, le maître auditeur Bellemin de Méry, écrivait à l'intendant général pour décrire les risques d'incendie au hameau des Jacquier, composé d'une douzaine de bâtiments rapprochés, couverts en chaume, où l'on faisait du feu dans les maisons sans cheminée, ou dont les tuyaux débordaient à peine des murs. Le four banal à la cheminée renversée par l'orage, n'était pas réparé. Bellemin ajoutait que le syndic n'avait pris aucune mesure "bien que le règlement particulier de la Savoie du 13 août 1773 article 11 exigerait d'être appliqué". (Manifeste sénatorial du 22 novembre 1773.)

Le 11 août, une lettre au syndic donnait

les ordres utiles à l'application sans délais des règles de 1773.

## Le grand incendie

Malgré cela, devait éclater à Méry l'incendie qui eut le plus grand retentissement au début du XIX<sup>e</sup> siècle dans la région aixoise. Cet incendie consuma 80 maisons du chef-lieu, toutes couvertes de chaume, le 1<sup>er</sup> août 1836 vers midi.

Parti d'une maison où une femme cuisinait, l'incendie attisé par le vent du nord se propagea rapidement. Une forte bourrasque de vent étendit le sinistre. On dénombra deux enfants morts dans les flammes, plusieurs disparus et de nombreux blessés, certains grièvement brûlés. 500 personnes de 100 familles furent entièrement privées de toit.

Le bétail, le foin et les récoltes de blé furent détruits en trois quarts d'heure.

Deux pompes à incendie de Chambéry, tirées par des chevaux d'un régiment d'artillerie, arrivèrent trop tard sur les lieux et n'auraient pu être efficaces, car une seule fontaine débitait un mince filet d'eau.

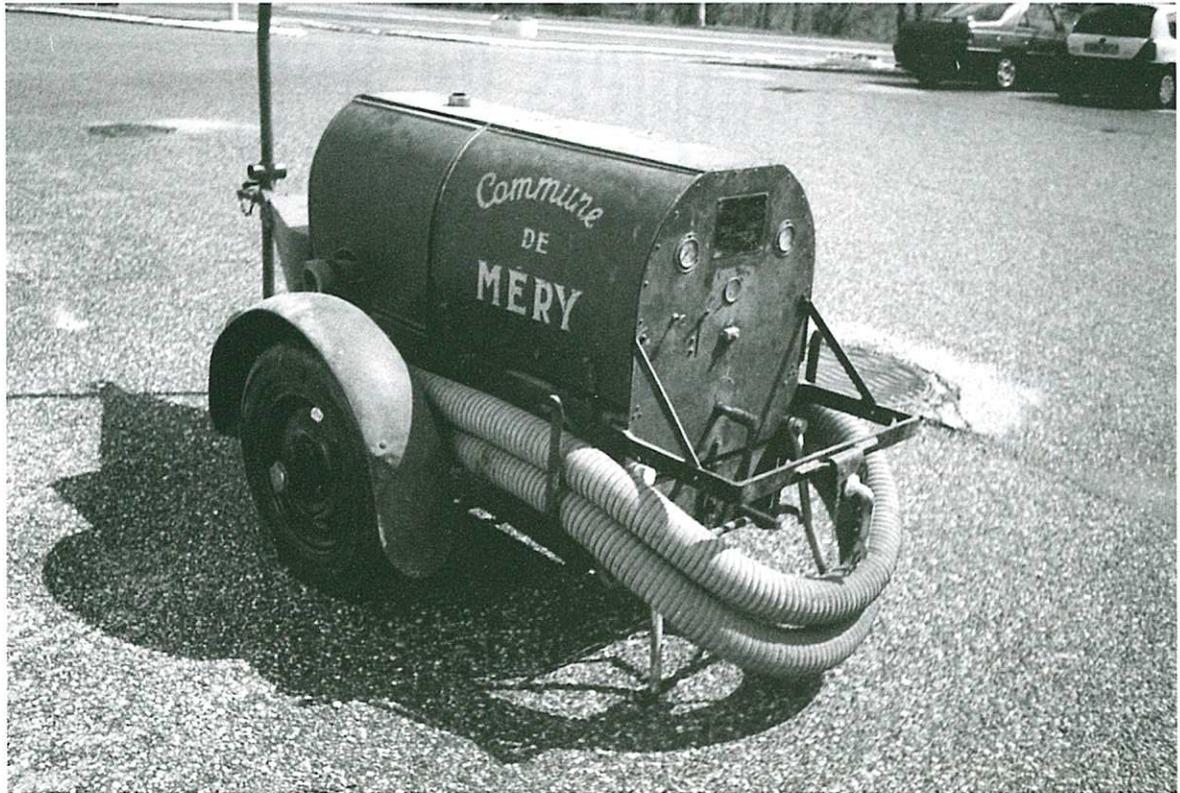
Le toit du clocher fut brûlé.

On fit appel à la générosité publique, aux subsides du monarque et de différents ministères.

L'Établissement Royal des Bains d'Aix attribua dès le 2 août un secours de 500 livres, compte tenu de son état de prospérité croissante, et du nombre exceptionnel d'étrangers enregistrés. Il fut également institué une loterie, dont le roi acheta 100 billets sur ses fonds personnels.

Les fonds furent utilisés à reconstruire les maisons des malheureux sinistrés, dont deux seulement étaient assurés.

En dépit de ce sinistre, le 27 août 1842, le syndic écrivit à l'intendant général pour lui signaler que quelques individus refusent encore le ramonage de leur cheminée. Réponse : "Tentez de convaincre, car le refus



Motopompe  
Renault  
de 1934

*n'est pas prévu par la loi !*".

Enfin, le 21 mai 1867, la commune souscrivait une police d'assurance incendie auprès de la Compagnie «Le Monde», contrat signé par le maire, le Chevalier Collomb d'Arcine, couvrant ainsi tous les bâtiments communaux des éventuels sinistres.

Le 10 février 1872 encore, l'obligation de faire ramoner toutes les cheminées une fois par an est promulguée.

Le 9 novembre 1856, par délibération, le conseil communal de Méry décidera, suite au don de M. Joseph Besson d'une pompe à incendie, la création d'une compagnie de pompiers qui fonctionnera sous le régime de la loi sarde jusqu'en 1859. Dissoute comme toutes les compagnies de Savoie, à la suite du différend entre la compagnie de Chambéry et la garde nationale, la compagnie de Méry, comme partout, continuera à fonctionner. Elle sera officiellement réorganisée en 1863 selon les lois en vigueur et un chef de corps nommé au grade de lieutenant. Celui-ci sera rapidement contesté par ses hommes qui lui reprocheront *"d'agir dans la négligence la plus coupable"*. Pis que cela ! on l'accusera de *"n'être jamais sorti avec la pompe pour aller au secours des villages voisins qui ont connu des sinistres assez conséquents"*.

Le chef de corps refusait d'agir avec des hommes sans costumes. On lui donnera satisfaction en organisant une souscription pour équiper les pompiers, *"mais les rats et les araignées continuent de nicher dans les tuyaux !"*. Toutes ces doléances exposées par lettre au Préfet ne semblent pas avoir apporté d'immédiates modifications.

## Les pompes à incendie

**E**n 1879, la pompe, en mauvais état, ne fonctionne pas dit le maire. Il convient d'en acquérir une nouvelle, avec le produit de la vente d'une coupe de bois en forêt communale.

Pour 1.500 F, on veut acquérir une pompe chez Tardy, chaudronnier à Chambéry. La décision du Préfet tarde cependant et lors d'interventions sur des feux au Viviers et à Sonnaz, l'ancienne pompe n'a pas fonctionné. Les quolibets ont fusé de toute part et les hommes, ridiculisés, veulent démissionner, faute d'équipement efficace.

La pompe sera finalement acquise et un état de 1895 indique que la compagnie dispose de deux pompes au total. Le 19 février 1899, des accessoires sont acquis pour la pompe à incendie au prix de 400 F chez Christophe



INTENDANCE GÉNÉRALE

DE LA

DIVISION ADMINISTRATIVE DE CHAMBERY.

*Copie de l'arrêt*

*Victor Emmanuel et etc etc. ....*

*Sur la proposition du Ministère de l'Intérieur  
du les 11 et 17<sup>es</sup> Mars 1831 et la loi du 21<sup>er</sup> 1831.*

*Le conseil d'état entendu*

*nous a vu et ordonné ce qui suit.*

*C'est unique.*

*Le règlement pour les passagers arrêté pour le  
conseil communal de Hony, en séance du 26 juillet 1831,  
et visé par notre ministre susdit est approuvé.*

*Ordonnons que le présent décret, inséré au recueil de  
l'état, soit inséré dans le recueil des actes du Gouvernement,  
et mandons à tous ceux qui il appartient de l'exécuter et de le  
faire observer.*

*Donné à Turin le 6<sup>er</sup> Mars 1831*

*Signé Victor Emmanuel, entouré de ses ministres  
Natazzi*

*Pour copie conforme  
le secrétaire.*

*A. Rossi*

# M é r y

Sulpis, fondeur à Chambéry. La commission départementale accorde 100 F sur les fonds des amendes de police correctionnelle.

Le 17 août 1913, le conseil vote 167,78 F pour payer à M. Dunoyer, plombier à Aix, des fournitures et la réparation urgente aux deux pompes à incendie. De plus, il sera fait l'acquisition de tuyaux de toile de bonne qualité et de raccords pouvant s'adapter aux bornes fontaines à pression dont l'installation vient d'être réalisée.

Le 11 mars 1923, une nouvelle facture de 850 F est réglée pour l'installation de 5 bornes fontaines du type de la ville de Chambéry avec prise d'incendie par côté, nez Barbin et Souillard en fonte sur massif en béton.

M. Eugène Berlioz, menuisier à Méry, va réparer, en 1905, la pompe et son train de zones (3 zones réparées, 1 reconstruite), les balanciers, des raccords et joints fournis, pour 70,76 F.

En 1920, une parcelle de 12 m<sup>2</sup> est acquise au hameau de Fournet, destinée à l'emplacement d'un hangar à pompe.

Le 23 septembre 1934, c'est la modernisation grâce à la commande pour 20 000 F d'une motopompe avec accessoires (modèle Renault) de 40 m<sup>3</sup>.

En 1947, les deux pompes à bras et la motopompe sont à l'inventaire du corps de 25 hommes, qu'il faudra équiper en vêtements d'uniformes, en 1951.

## La compagnie

Fondée, on l'a vu, en 1856, elle sera dissoute, reconstituée, plusieurs fois réorganisée et connaîtra bien des vicissitudes. À la reconstitution de 1862, le maire propose la nomination au rang de capitaine de l'instituteur, et à celui de sous-lieutenant du garde champêtre, ce que le Préfet refusera.

Parmi les difficultés rencontrées, notons qu'à l'automne 1900, à la suite de la démission de 19 pompiers, un procès va opposer le maire à plusieurs pompiers dont le lieutenant Pierre Dufourd, ancien chef de corps, ces derniers refusant de restituer les équipements. Condamnés par le tribunal, les pompiers se pourvoient en cassation, mais Dufourd étant devenu maire, l'affaire n'aura pas de suite.

Cependant, le 27 octobre 1912, le conseil municipal refuse la réorganisation du corps. Le

commandant de la compagnie, Jean-Joseph Jacquier est invité le 3 juin 1913 à restituer les effets d'habillement et d'équipement, la comptabilité et l'état de la caisse des pompiers. Devant le refus d'obtempérer, la commune intente un procès.

En 1918, le 9 juin, les vêtements doivent être vendus car ils se détériorent : *"Ils trouveront certainement preneur dans la commune en vue des travaux de sulfatage !"*

En 1920, nouveau refus de la commune pour réorganiser le corps, toujours inexistant en 1934, alors que le 6 août 1933, une délibération longue à mettre en œuvre avait prévu la réorganisation.

En 1947, le corps dispose de deux pompes à bras et la motopompe de 1934 avec un effectif de 25 hommes commandés par le sous-lieutenant Jean Fontaine.

Le 6 mars 1949, en application de la loi du 22 mai 1944, les pompiers sont assurés contre les accidents, maladies en service et décès, auprès de la compagnie Union pour 3 812 F.

## Habillement

À u 1<sup>er</sup> janvier 1870, le corps n'a ni uniforme, ni équipement. Ce n'est qu'en 1895 qu'apparaît une trace de la volonté d'équipement en effets personnels des sapeurs pompiers. Le 19 mai, le conseil vote 2.400 F pour l'achat de tenues avec emprunt à la caisse des dépôts et consignations amortissable sur dix ans, avec imposition extraordinaire.

Le 31 octobre, Eugène Revol, maître tailleur à Méry accepte un marché de gré à gré pour la fourniture de 41 grandes tenues et 41 petites tenues.

À nouveau, le 16 novembre 1950, le conseil délibère pour un marché de gré à gré avec Abel Coindoz à Chambéry, à condition d'obtenir une subvention.

Le marché, passé le 21 janvier 1951, prévoit 22 uniformes de sapeurs pompiers et 2 tenues d'officiers en drap soit 9.450 F pour un pompier et 16.340 F pour un officier soit au total 240.580 F.

Sources : Archives de la Savoie et *"La compagnie de Méry"* - ouvrage sur les pompiers de Savoie - 1982

# Les Pompiers du Montcel

Deux incendies importants ont marqué au XIX<sup>e</sup> siècle l'histoire du Montcel. Le premier éclata le 15 janvier 1851, "sur les dix heures du matin, au moment où la messe de la paroisse venait de commencer". Le feu, très violent détruisit sept maisons et leurs dépendances, et les familles qui y demeuraient – cela représentait 47 personnes- furent réduites à la misère. Le préjudice, très important, fut évalué à 562 livres et 80 centimes, par le charpentier maçon du village, Claude Clerc dit Pierrot, qui faisait office d'expert.. Ces subsides étaient donnés uniquement aux sinistrés nécessiteux et une des maisons qui appartenait à un propriétaire très fortuné ne fit pas l'objet d'une aide.

Le second incendie au lieu dit le Mollard, bien que n'ayant détruit que quatre maisons

dont deux inhabitées, eut des conséquences pécuniaires importantes ; en effet, à cette date du 29 novembre 1896, toutes les récoltes avaient été engrangées et elles alimentèrent le feu, "qui détruisit tout le mobilier et une vache périt dans les flammes". L'escalier de la maison étant en flammes, M et Madame Dufourd n'eurent que le temps de descendre par la fenêtre de leur chambre, grâce à des draps de lit avant que leur maison ne s'écroule en flammes. Monsieur Dufourd, de plus avait travaillé tout l'été à Aix-les-Bains pour se faire un petit pécule, et celui ci fut perdu comme le reste. Les autres sinistrés, M et Madame Mathiez, très âgés, ont eux aussi perdu la totalité de leurs biens.

La promptitude des secours permis de sauvegarder les maisons voisines, et "les pom-



Charriot de foin en feu au Montcel.

# L e M o n t c e l

*piers du Montcel ont vaillamment combattu l'incendie, avec les pompiers des deux Saint-offenge et de nombreux habitants d'Epersy et du Montcel". et le journal L'Avenir d'Aix, d'ajouter : "voilà une commune souvent éprouvée. En moins de deux ans, deux assassinats, de nombreux vols et plusieurs incendies."*

Une aide de 200 F du Ministère de l'Intérieur le 30 mars 1890, nous apprend qu'il existait déjà une pompe et des hommes pour la faire fonctionner, mais le corps des sapeurs ne fut organisé qu'en 1895, Jacques Mailland en étant le premier capitaine. Une subvention pour cette création et l'équipement des 80 hommes fut demandée le 22 décembre de cette même année, car *"la commune n'a pas de fonds libres, et il est impossible de procéder à aucune aliénation de terrains communaux, ni à une vente de bois, car la commune vient de construire un groupe scolaire"*. L'année suivante fut décidé l'achat de deux pompes aspirantes et foulantes, n°3, acquises auprès de la société Mieusset de Lyon. Un nouveau capitaine est alors nommé, il s'agit de Louis Curtelin.

La commune n'avait pas de hangar communal à cette époque, et ils furent respectivement construits, pour le lieu-dit La Chapelle en 1898 et pour le chef-lieu, en 1902. En attendant les pompes étaient garées chez des particuliers, car l'inspecteur d'académie avait refusé l'installation de la pompe dans le bûcher de l'école *"qui ne doit pas être détourné de sa destination"*.

En 1902, une "petite histoire" vint perturber la vie du corps des sapeurs : seuls quarante pompiers sur quatre-vingt-seize acceptèrent de reconnaître les officiers, dont Jacques Mailland capitaine commandant le corps, les autres refusèrent de le faire, et ce à l'instigation du maire de l'époque, qui *"a été suspendu de ses fonctions pendant trois mois. Les motifs qui lui ont valu cette peine disciplinaire se rapportent justement à la compagnie de sapeurs-pompiers."*

*Monsieur Curtelin, afin d'éliminer les républicains de la Cie, était passé au domicile de chacun de ses partisans réactionnaires et leur avait fait signer un engagement"*. De même, il soulevait des difficultés pour l'établissement du règlement intérieur, refusait aux pompiers le droit de se réunir en banquet annuel, et, *"dès qu'il eut repris le service de la mairie, M. Curtelin fit tout ce qu'il pût pour créer de l'agitation parmi les hommes et arriver ainsi à la désorganisation du corps..."* Les détenteurs de clairons de l'ancienne compagnie refusèrent même de restituer leurs instruments pour ennuyer les nouveaux nommés ! ! Mécontent de sa suspension le maire adressa une plainte au ministre, mais les précisions données par le préfet à ce dernier lui coûtèrent sa place..

En 1902, la commune qui compte 735 habitants répartis en 16 hameaux possède deux pompes et l'effectif de la compagnie est de 51 hommes. Sept ans plus tard, ils ne sont plus que 32, et quatre pompiers n'ont aucun équipement ; de plus le matériel est sommaire – il n'y a pas d'échelle ni de seaux en toile-, et une demande de subvention est faite auprès du Préfet *"sur les fonds des amendes de police correctionnelle, pour permettre à la Compagnie de se procurer le matériel d'incendie et l'équipement qui lui sont indispensables"*.

En 1920 une réorganisation transforme la compagnie en une subdivision de 30 hommes, mais cette délibération du conseil municipal est annulée le 13 février 1920 et la commune retrouve une compagnie de 51 hommes sous les ordres de Louis Massonnat.

Plusieurs réorganisations successives et de nouveaux règlements mieux adaptés aux circonstances des incendies et à leurs conséquences émaillèrent la vie de la compagnie, jusqu'à la date de sa suppression.

## FAITS ET DATES

### Officiers

18/09/1895 Jacques Mailland est nommé capitaine Jean Favrin est lieutenant  
04/04/1896 Louis Curtelin capitaine  
05/09/1901 Jacques Mailland Capitaine  
21/04/1902 affaire avec l'ancien corps Joseph Mermey capitaine commandant

# *L e M o n t c e l*

31/07/1908 Jacques Mailland Capitaine commandant  
18/09/1913 Jacques Mailland Capitaine commandant  
11/05/1921 Marius Louis Massonnat Capitaine  
11/05/1921 Jean Favrin  
16/11/1926 Emile Massonnat capitaine  
30/03/1935 Paul Gaimoz est lieutenant  
en remplacement de Jean Favrin, démissionnaire  
Georges Francis Curtelin sous-lieutenant  
remplace Jean Dumas démissionnaire  
06/10/1935 règlement  
1939 Emile Massonnat capitaine  
statistique effectif réel 24 hommes théorique 51  
Paul Gaimoz, lieutenant commandant de corps  
20/12/1942 réorganisation du corps  
ont 1 pompe à bras  
12/09/1946 réorganisation du corps  
17/11/1947 le corps a 2 pompes à bras  
effectif réel 52 hommes le capitaine est décédé  
propose Jacquignon comme lieutenant  
Roger Jacquignon lieutenant commandant du corps  
Louis Peguet Fiornet sous-lieutenant  
Henri Curtelin

## Incendies

15/01/1851 sur les 10 heures du matin au moment où la messe de la paroisse  
venait de commencer, 7 maisons et leurs dépendances  
7 familles soit 47 personnes réduites à la misère  
29/11/1896 grand incendie du Montcel village du Mollard

## Compagnie

04/04/1896 arrêté de réorganisation compagnie de 80 hommes  
04/05/1896 règlement  
05/09/1901 arrêté de réorganisation compagnie 51 hommes  
26/07/1902 nouveau règlement  
18/09/1913 compagnie 37 hommes  
22/02/1920 réorganisation subdivision de 30 hommes  
13/02/1921 dernière délibération annulée  
création d'une compagnie de 51 hommes

## Matériel

30/03/1890 ministère de l'intérieur donne 200 FR pour pompe et habillement  
22/12/1895 demande subvention pour organiser la compagnie de sapeurs  
28/06/1896 délibération achat de 2 pompes  
06/10/1902 la commune a 735 habitants et 2 pompes pour 16 hameaux  
12/06/1898 construction hangar hameau de la Chapelle  
31/05/1910 subvention pour équipement de la Cie  
22/02/1920 la commune possède 2 pompes  
18/02/1948 achat de 20 m de tuyaux et 15 casques

# Les Pompiers de Mouxy

**L**e huit janvier 1830, vers deux heures de l'après midi, le feu prend dans la maison de Georges Blanc, au hameau du Biollay. Moins de trois heures plus tard, trois maisons étaient entièrement détruites, ainsi qu'une grange et une écurie. *"Le bétail a pu être sauvé, mais les fourrages et diverses denrées engrangées dans les bâtiments ont été consumés, sauf quelques pommes de terre et un peu de blé"*. Ce sinistre a pu être circonscrit grâce à l'intervention des carabiniers royaux qui étaient en stationnement à Aix, et *"ont accouru aux premiers instants ; ils ont déployé dans cette circonstance autant de zèle que d'activité. Les pompiers de la ville d'Aix y sont aussi venus quelques instants après les carabiniers ; ils ont montré autant d'empressement que d'intelligence et ils ont beaucoup contribué à sauver les denrées qui ont été enlevées des flammes"*.

Ces mêmes pompiers aixois recevront un nouvel hommage pour avoir secouru les sinistrés d'un autre incendie qui éclatera quatre ans plus tard, le 26 janvier 1834. Accourus avec des

pompes, ils ont empêché l'incendie de se propager aux maisons voisines. Mais les quatre ménages qui vivaient dans la bâtisse entièrement détruite n'ayant pas les moyens de faire réparer la maison, une demande de subside fut faite à l'intendant général. A cette occasion une bataille d'experts aura lieu, car il semble que les premiers experts aient évalué les dégâts d'une façon un peu excessive, et aient surtout indiqué la valeur de reconstruction au lieu de la valeur réelle de la maison avant l'incendie.

Dès 1866, on retrouve trace d'un titre de recette de 535 F, somme à valoir pour la construction d'un hangar pour y ranger une pompe à incendie. Celle-ci ne sera achetée que des années plus tard, et en attendant cette acquisition, un ramoneur communal est nommé le 29 janvier 1867 ; son rôle est de *"vérifier toutes les cheminées et d'indiquer celles qui auront besoin de réparer, et il donnera note à l'administration pour qu'elle puisse surveiller si les réparations nécessaires ont été faites."*



Les pompiers de Mouxy avant la guerre de 1914.

# M o u x y

La délibération pour l'achat d'une pompe n'interviendra que le 28 janvier 1881, et le conseil municipal votera une somme de 200 F, complément de la souscription qui s'élève à 1.241,50 F, somme très élevée pour l'époque, en demandant à la préfecture un secours aussi large que possible : *"la nécessité d'un instrument de ce genre est tellement démontrée que presque tous les chefs de famille ont tenu à souscrire. Tous les bâtiments de la commune étant couverts en chaume, les incendies peuvent survenir d'un moment à l'autre, et sans pompe ils peuvent être de véritables désastres. Dans tous les hameaux il y a des sources jaillissantes et abondantes qui permettent d'employer très utilement la pompe pour combattre le fléau."*

Le 3 juillet 1881, le conseil municipal se réunit en séance extraordinaire, en vertu d'une autorisation préfectorale et crée le corps des pompiers en demandant qu'il soit une compagnie de 60 hommes, *car la commune dont la population est de cinq cent quatre-vingt-douze habitants répartie en cinq hameaux principaux et presque réunis est en voie d'acquérir une pompe à incendie dans les plus brefs délais."*

La pompe achetée est *"une Letestu foulante, avec un chariot à bras porte bache et divers autres accessoires dont cent seaux en toile à voile avec barde en rotin d'une contenance de 12 litres, marqués Mouxy"*. Cette pompe est toujours propriété de la commune.

Le 6 novembre 1881, a lieu la reconnaissance solennelle des officiers du corps des sapeurs réunis pour cette occasion. M. Antonin Exertier en sera le premier capitaine, Victor Exertier le lieutenant et Jean-Louis Massonat le sous lieutenant. La compagnie ne sera équipée que l'année suivante *"par monsieur Jantin, tailleur en cette commune"*, et pour une somme globale de 1 400 F. L'aide d'un montant de 400 F n'ayant pas été accordée par la préfecture, la commune fait le 19 novembre 1882 un emprunt de 4 400 F au Crédit Foncier en raison du déficit du budget et des dépenses pour l'équipement des pompiers.

Le 19 juillet 1885, un incendie particulièrement destructeur (sept maisons sont détruites) éclate dans la commune voisine de Drumettaz, dont le maire sollicite une aide auprès du premier magistrat de Mouxy qui donne *"lecture à l'assemblée d'une demande collective des incendiés de Drumettaz-Clarafond à obtenir du bois de construction dans la forêt communale de Mouxy... considérant que la cession des bois nécessaires à la*

*reconstruction des maisons incendiées occasionnerait l'abattage d'une quantité considérable de pièces de bois et causerait des dégâts à la forêt communale et considérant que des habitants de Mouxy ont fait une demande semblable dans le courant de la dite année et que celle-ci a été rejetée par l'administration, rejète la demande."*

Le 3 juin 1887 huit nouveaux pompiers sont intégrés dans la compagnie et une demande de subvention est faite pour compléter la somme nécessaire, le reste étant pris sur la vente de parcelles de terrain communal.

La brochure dédiée à Messieurs les Législateurs par le maire de Pugnny-Chatenod., M. Mailland, dans laquelle il estime que les compagnies d'assurance contre l'incendie doivent contribuer aux frais que font les communes pour l'organisation et l'entretien des corps de pompiers rencontre un avis très favorable auprès du conseil municipal de Mouxy qui approuve sa démarche par délibération du 12 février 1890. (en fait, il n'y eu aucune réponse favorable à la demande et les communes continuèrent à supporter les frais de leurs compagnies de sapeurs).

Le sept février 1892, Antonin Exertier, capitaine réunit le corps des sapeurs-pompiers à la demande du maire. En effet, la période quinquennale d'engagement des sapeurs-pompiers étant écoulée, le Préfet a demandé le renouvellement des officiers. Les sapeurs déclarèrent ne pouvoir voter, car ils ne pensaient pas renouveler leur engagement *"si leurs équipements ne sont pas renouvelés, ceux qu'ils ont actuellement étant hors d'usage, et que à cause de cela, l'existence même de la compagnie étant hypothétique, ils considéreraient cette élection parmi eux comme inutile."*

Le maire en informe donc son conseil et lui fait lecture d'une réponse de la préfecture à la demande de subvention : *"qu'il était nécessaire pour obtenir une subvention que la commune s'impose le sacrifice d'une certaine somme. Qu'il déclare à l'assemblée qu'il serait regrettable de laisser tomber une société, une institution si utile que l'est dans une commune une compagnie de sapeurs-pompiers ; et il lui propose de voter une somme de mille francs pour l'équipement des sapeurs-pompiers, pensant que devant un si lourd sacrifice consenti par la commune, Monsieur le Préfet ne manquerait pas de faire tout ce qui était en son pouvoir pour accorder à la commune une subvention aussi forte que possible."*

Le montant total de l'équipement s'élève à 2.750 F, les mille francs votés par la com-

# M o u x y



*Les pompiers de  
Mouxy devant  
la mairie école  
en 1949.*

mune devant être empruntés au Crédit Foncier, le reste faisant l'objet de la demande de subvention. Le fournisseur des 55 équipements est la société Giroult de Paris. Il est vrai que l'inauguration du chemin de fer du Revard, avec visite du ministre, devait se faire avec passage en revue de la compagnie.

Le 8 novembre 1896, le conseil municipal approuve les plans et le devis pour la construc-

tion du hangar à pompe et de la buanderie y attenante. C'est monsieur Jacques Exertier qui en assure la construction d'après des plans de M. Bertin architecte à Chambéry.

N'ayant pu obtenir de voir les archives communales, nous n'avons pas de faits à ajouter à cette histoire des pompiers de Mouxy qui va s'achever en 1962.

# M o u x y

## FAITS ET DATES

### Matériel

- 1866 titre de recette pour construction d'un hangar pour pompe  
28/01/1881 délibération achat d'une pompe  
21/05/1882 délibération pour demander aide au préfet  
pour équiper les sapeurs-pompiers  
07/07/1882 achat pompe à Letestu  
19/11/1882 délibération. pour emprunt pour équipement des pompiers  
05/06/1887 délibération équipement de 8 hommes nouveaux  
21/02/1892 délibération pour renouvellement équipement  
sinon plus de pompiers  
29/10/1893 délibération pour équipement de 48 sapeurs-pompiers  
chez Giroult à Paris  
08/11/1896 approbation plan et devis hangar + buanderie  
car pompe chez particulier  
achat pour équiper 47 pompiers  
19/10/1927 devis habillement 53 sapeurs 11 200 F  
20/11/1927 délibération pour habillement des sapeurs  
11/12/1927 crédit 800 FR pour habillement sapeurs  
12/02/1950 délibération pour demander subvention pour équiper pompiers  
30/06/1950 achat de 30 tenues de sapeurs

### Compagnie

- 05/07/1881 création de la compagnie de sapeurs-pompiers 60 hommes  
19/07/1881 arrêté d'organisation du corps 60 hommes  
30/08/1885 délibération pour refuser bois charpente à Drumettaz  
pour incendie du 19/07/1885  
21/11/1926 subvention de 100 FR aux sapeurs-pompiers  
nouvellement réorganisés  
02/03/1929 contrat pour invalidité et frais médicaux  
11/11/1929 vote 50 FR subvention aux pompiers à l'occasion fête de l'armistice  
14/11/1931 délibération vote 75 FR subvention aux pompiers  
04/05/1963 remerciements pour services rendus en 1962 par sapeurs-pompiers  
pour extinction feu de broussailles

### Incendies

- 08/01/1830 incendie au hameau du Biollay  
intervention carabiniers royaux et pompiers Aix  
26/01/1834 incendie détruit 4 maisons  
28/01/1919 incendie chez Morand Pierre qui a 9 enfants de 3 à 20 ans  
aide de Drumettaz 100 FR

### Chefs de corps

- 10/10/1881 nomination EXERTIER Antonin capitaine  
Lieutenant EXERTIER Victor sous lieutenant EXERTIER Alexis  
30/08/1885 capitaine EXERTIER Antonin

### Divers

- 29/01/1867 nomination d'un ramoneur communal

# Les Pompiers de Pugny-Châtenod

Le chemin de fer du Revard avant même son inauguration, sera à l'origine d'un incendie qui provoquera au sein du conseil municipal de Pugny, une réaction conduisant à la création du corps de pompiers.

*“Considérant que le 13 août 1892, un incendie violent a détruit sept corps de bâtiments dans la partie sud-est de notre commune ;*

*Que sans les secours empressés et dévoués des pompiers de Mouxy, de Drumettaz-Clarafond, de Grésy-sur-Aix et d'Aix-les-Bains, tout le village, chef-lieu serait devenu la proie des flammes ;*

*Considérant que d'après la rumeur publique, cet incendie a été allumé par les flammèches que les locomotives du chemin de fer du Revard vomissent en gravissant les*

*pentès de la voie ;*

*Qu'il s'agit là d'une cause qui existera jusqu'à ce que l'on ait modifié les cheminées des locomotives, c'est-à-dire longtemps encore ;*

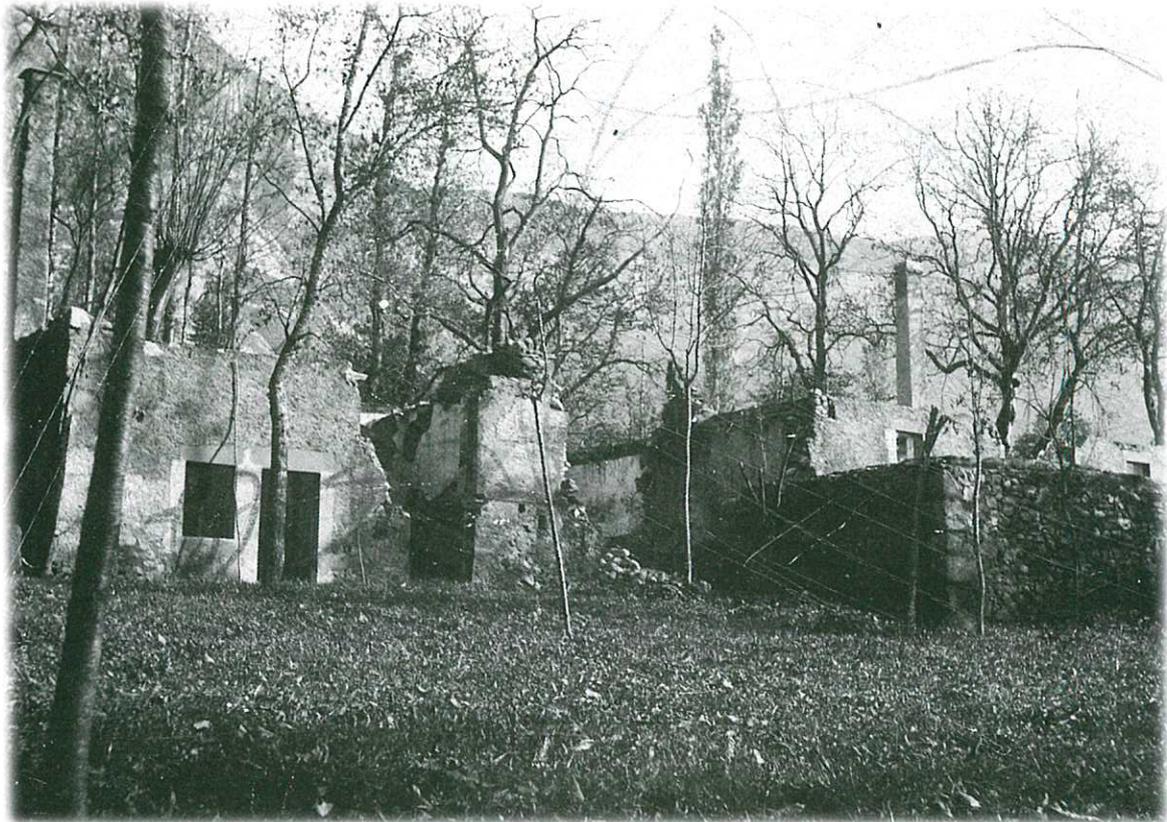
*Que le désastre du 13 août courant peut se reproduire d'un instant à l'autre sur des maisons voisines de celles incendiées.*

*Qu'il y a donc urgence d'acquérir immédiatement une pompe à incendie, avec tous ses accessoires.*

*En conséquence, le conseil arrête les résolutions suivantes :*

*Est voté l'acquisition immédiate d'une pompe à incendie, avec tous ses accessoires. Tous pouvoirs sont donnés à M. le Maire pour faire cette acquisition.*

*Cette pompe sera provisoirement confiée à des hommes de bonne volonté, en attendant la formation réglementaire d'une subdivision de*



*Incendie du bameau des Exertiers en 1892*



# Pugny - Châtenod

compagnie de sapeurs-pompiers.

Le prix de ladite pompe et des ses accessoires sera payé :

Avec le produit de la souscription en cours ;

Avec une subvention sollicitée du département ;

Et le surplus au moyen d'une imposition extraordinaire.

La bienveillante attention de M. le Préfet est appelée sur ce fait que les cheminées des locomotives du chemin de fer du Revard, tant qu'on ne les aura pas modifiées, sont et resteront une cause d'incendie menaçant jour et nuit nos maisons, nos récoltes et nos forêts." (1)

Les victimes de cet incendie, seront secourues mais n'obtiendront réparation devant les tribunaux qu'après plusieurs procès, la Compagnie du Chemin de Fer ne reconnaissant pas sa responsabilité dans ce sinistre.

## La pompe à bras

Le 25 septembre 1892, le maire informait son conseil qu'il venait de traiter avec la maison Letestu, ingénieur constructeur à Paris pour achat d'une pompe et construction de quelques réservoirs pour 2.000 F. Une subvention est demandée, la commune pouvant engager environ 1.000 F, avec la somme



Les pompiers de Pugny à la fin des années 50.

recueillie parmi la population.

La pompe aspirante foulante à deux corps montée sur une bache en tôle galvanisée, comporte un chariot à bras et 12 mètres de tuyaux.

La pompe, utilisée le 16 avril 1897 à Trévignin lors d'un incendie, verra ses tuyaux se rompre. Il faudra une nouvelle commande à Letestu pour 30 mètres et trois raccords.

La pompe sera entretenue localement et en 1918, une indemnité versée au forgeron à cet effet. Dès 1932, l'adduction d'eau permettra de différer, grâce à l'installation de bornes fontaines, l'achat d'une motopompe. Seuls des tuyaux et raccords devront être acquis.

Une déclaration écrite, en 1933, du capitaine Pecllet de Chambéry, atteste que le projet d'alimentation en eau remplit les conditions de prévention d'incendie à condition de maintenir la pompe à bras en bon état en raison de l'insuffisance de pression sur quelques points.

Mais une délibération du 21 février 1940, signale que la commune ne possède toujours pas de tuyaux et raccords, et demande une aide urgente du département, l'équipement étant estimé à 5.990 F.

## Le corps des pompiers

C'est que le 26 mai 1895 (arrêté préfectoral du 23 septembre 1895) que le corps fut officiellement créé avec une quarantaine d'hommes. À sa tête, le sous-lieutenant Jean Mailland Rosset. L'équipement fut à Pugny comme dans toutes les communes de Savoie, un casse-tête pour son financement : impôts nouveaux, course aux subventions, demande d'attribution de secours d'État, etc.

Des dolmans en treillis bleus et pantalons

11 novembre 1968.  
Remise de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers par le maire, Vuillermet, à Alfred Gros (à g.) et Raymond Mailland (à d.)

# P u g n y - C h â t e n o d

sont l'uniforme, avec képis, qu'une délibération du 29 août 1896 va permettre d'acquérir à partir du budget, d'une souscription dans la commune et d'une subvention du département.

Le procès-verbal de réception de ces uniformes date du 6 janvier 1898, tant seront longues à être attribuées les subventions, après examen de plusieurs devis.

Ces uniformes furent livrés par A. Giroult, fournisseur du régiment des sapeurs-pompiers de Paris pour 540 F, sans les képis.

En séance extraordinaire du 3 mars 1935, la commune décide de réorganiser le corps. Une liste d'engagement de 28 noms est dressée, et le conseil s'engage à subvenir pendant 15 ans aux besoins des pompiers.

Le 30 juin, une délibération approuve le projet d'habillement, avec subvention.

Le devis Fred Miège s'élève à 6.118 F pour 30 vareuses, 4 ceintures, 2 cordages, 2 casques d'officiers, 3 de sous-officiers et 25 casques pour sapeurs, le tout en cuivre poli avec plaque (les casques d'officiers sont en cuivre nickelé selon modèle 1935).

Par décret du 10 octobre 1935, le lieutenant Francis Mailland Trottier est confirmé chef de corps.

Puis, dès le 22 février 1944, une nouvelle réorganisation intervient, avec 18 hommes et toujours le même chef de corps, Mailland Trottier.

En 1949 est décidé l'amélioration de l'alimentation en eau de la commune, permettant une meilleure efficacité de la subvention contre l'incendie.

En 1968, six poteaux à incendie sont posés pour un devis de 7.460 F.

En 1971, il est décidé d'acquérir pour 8.000 F de tuyaux et matériels divers pour les pompiers chez Fred Miège.

En 1976, un crédit de 3 800 F est voté pour compléter l'équipement des membres de la compagnie.

Aujourd'hui, le corps commandé par F. Dussolier poursuit son action et ses permanences au Centre de Secours principal.

(1) Délibération du conseil municipal, réuni en session extraordinaire le 21 août 1892.



*Remise de la médaille d'honneur des sapeurs pompiers à Pugny, le 11 novembre 1968.*

# Les Pompiers de Saint-Offenge Dessous

## Matériel

- 23/11/1894 délibération pour achat d'une pompe payée en 3 annuités
- 20/11/1895 achat pompe à bras
- 16/11/1899 délibération pour hangar
- 06/10/1909 demande subvention pour achat équipement pompiers + pompe
- 26/04/1911 accord subvention pour acquisition d'effets
- 11/06/1922 délibération pour achat d'uniformes pour nouvelle subdivision
- 01/12/1923 pompe à incendie en bon état ne doit pas être employée pour vidange des fosses ni arrosage des jardins

## Compagnie

- 22/04/1894 création du corps 51 hommes
- 21/06/1896 règlement avec fête à la Jeanne d'Arc
- 05/03/1910 règlement
  - 1921 corps provisoire uniquement de volontaires
- 19/02/1922 formation d'un corps 24 hommes et 2 officiers
- 01/12/1923 règlement 25 hommes pouvant être porté à 30 si nécessaire
- 17/02/1924 effectif 30 hommes

## Officiers

- 28/07/1894 Guérin GELLOZ capitaine
- 12/05/1902 Guérin GELLOZ capitaine démission le 27/03/1905
- 18/04/1905 Marie François EFFRANcey capitaine
- 05/04/1913 autorisation préfet pour récupérer effets anciens sapeurs
- 28/07/1922 Jean FRANCOZ sous-lieutenant
- 14/03/1930 Francis BARBIER sous-lieutenant
- 20/05/1936 démission de Francis BARBIER

## Incendies

- 17/10/1850 destruction de 2 maisons contiguës
- 15/07/1906 incendie à la Plesse chez Ginét et Gelloz
- 26/05/1907 incendie chez 2 familles Nantet

## Divers

- 26/11/1922 assurance pour les pompiers

# Les Pompiers de Saint-Offenge Dessus

## Compagnie

- 23/02/1896 délibération de création compagnie de sapeurs-pompiers  
16/04/1896 arrêté d'organisation compagnie de 55 hommes  
13/08/1896 liste des engagés. La précédente liste a fait l'objet d'une contestation au préfet : jeunes de 15 à 18 ans, vieillards de 60 à 70 ans  
refus de la municipalité d'accepter un don de terrain pour le hangar  
09/10/1896 règlement approuvé par le préfet  
10/08/1902 délibération pour compagnie de 51 hommes  
01/09/1902 décret préfet pour réorganisation 51 hommes  
1911 35 hommes  
21/03/1926 réorganisation 25 hommes  
26/04/1926 arrêté préfet corps de 32 hommes  
26/05/1926 liste des engagements 28 hommes  
15/02/1938 réorganisation nouveau règlement  
13/06/1938 engagement 32 hommes  
1939-1941 statistique effectif réel 30 sur 51

## Officiers

- 09/09/1896 nomination au grade de capitaine de Philibert Chanvillard  
14/05/1898 nomination de sous lieutenant de François Guillermin  
26/09/1902 nomination au grade de capitaine de Philibert Chanvillard  
26/06/1903 nomination de Joseph Pernet capitaine  
11/08/1907 nomination de Joseph Pernet capitaine  
11/10/1907 nomination de Clément François  
10/07/1909 nomination de sous lieutenant de François Guillermin  
10/07/1910 nomination de François Guillermin capitaine  
remplace J. Pernet démissionnaire  
15/05/1926 contestation validité, demande l'engagement par un ancien maire  
17/08/1926 nomination lieutenant Marius Deloche  
23/05/1949 nomination de Lucien Joseph Pernet lieutenant pour 8 ans  
24/05/1949 acceptation par préfet démission de Suavet Lucien Lt et de Pallatin Marcel s/Lt en vue de la réorganisation compagnie par des éléments jeunes  
12/08/1947 réorganisation du corps

## Matériel

- 12/03/1896 achat pompe chez Mieusset à Lyon  
24/03/1896 devis pour hangar  
06/07/1912 achat de 35 complets en drap et de 5 clairons  
12/08/1947 matériel en bon état mais achat d'une pompe et de bérets avec insignes

# Les Pompiers de Tresserve

La chronique du chatelain Domenget, relatant les événements qui se sont déroulés à Aix et dans les paroisses alentour entre 1642 et 1682, révèle parfois des faits divers dramatiques, relatés avec un accent qui nous paraît aujourd'hui tout empreint de naïveté. Nous trouvons à la date du 25 juillet 1680, celui-ci, qui concerne particulièrement Tresserve :

*"Le 25 juillet 1680, le feu du ciel est tombé à Tresserve et a brûlé les maisons et granges de trois familles, Joseph Petrel, Claude Petrel Rosset et un autre Petrel de leur voisin ; et la femme de Joseph Petrel, soeur de feu Pierre Blanchet voulant aller sauver leurs papiers demeura dans le feu et son corps fut incontinent presque tout consommé".*

Victime des événements comme des accidents domestiques, les maisons au toit de chaumes, côtoyant les granges pleines de foin sec étaient prédestinées à finir dans les flammes, et les incendies qui détruisaient un village entier n'étaient pas rares.

Le cas se produisit à nouveau en 1896, et un article du journal "l'Avenir d'Aix-les-Bains" relate l'incendie de la maison Bugnard le 19 juillet : *"Vers onze heures, c'est-à-dire à la sortie des théâtres, un orange épouvantable s'est abattu sur Aix-les-Bains. Les éclairs et les tonnerres se succédaient avec rapidité. La foudre est tombée sur le village de Tresserve et a mis le feu à la maison du sieur Bugnard, ancien instituteur à Tresserve. La maison a été détruite et tous les meubles. Rien n'a été sauvé. Une chèvre a péri dans les flammes".*

La lutte contre l'incendie pourtant ne fut organisée que tardivement, bien après les lettres patentes de 1824, puisque ce n'est qu'en 1852 que le Conseil Municipal ne se décida à faire l'acquisition d'une pompe.

Bien sûr, dans les communes rurales, le problème était avant tout financier. Mais aussi l'éloignement des hameaux, la dispersion des maisons, le manque d'eau, tout cela rendait ce problème plus difficile à traiter qu'en zone urbaine.

Sous la conduite de Claude Thérèse Gagnière, alors syndic, le conseil de la commune s'adressa à M. Fayole, fondeur à Chambéry,

pour lui commander la construction d'une pompe à bras, qui fut réceptionnée à Tresserve le 19 mai 1852. Pour financer cet achat on préleva une somme, avec l'autorisation de l'intendant de province, sur les fonds prévus pour l'agrandissement de l'église, en complétant la somme par une souscription volontaire auprès des habitants. L'achat s'accompagna de celui de 40 paniers en tissu *"enduit d'une composition qui le rend imperméable"*.

Pour servir la pompe, la paroisse se dota d'une compagnie de pompiers dont le règlement (créé par délibération du conseil municipal de juillet 1853), fut approuvé en juillet 1854 par le Ministère de l'Intérieur.

Ce matériel était fragile et il fallut, dès 1855, faire réparer la pompe qui avait subi des dommages lors de son transport pour des incendies de Viviers et de Grésy, en 1854.

La compagnie fut autorisée à nouveau lors du passage à la législation française, et transformée en subdivision de compagnie, composée de 41 hommes, par arrêté préfectoral du 23 mars 1861. L'effectif comprenait un lieutenant, un sous-lieutenant, deux sergents, quatre caporaux, un tambour et trente-deux sapeurs.

La compagnie n'était pas riche et l'unique achat en 1861, se composait uniquement de képis, moins chers que les casques. Les pompiers sans tenue ne se distinguaient que par leur insigne et leur képi.

Le premier commandant connu de la compagnie portait un nom prédestiné puisqu'il s'agissait de M. Pierrefeux Anthelme, nommé par arrêté préfectoral du 14 juin 1861.

Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, elle fut plusieurs fois réorganisée notamment pour se mettre en conformité avec la législation mouvante.

La commune construisit un hangar pour abriter sa pompe en 1892.

En 1899, la commune dota ses pompiers d'une tenue réglementaire, achetée chez Lara à Lyon, pour 33 hommes, et comprenant vareuses, képis et ceinturons mais toujours pas de casques. Ceux-ci ne firent leur apparition à Tresserve qu'en 1914, et furent achetés à l'aide d'une subvention du Conseil Général. La tenue

# *T r e s s e r v e*

fut d'ailleurs complétée en 1915 par un renouvellement des tuniques, képis et pantalons, achetés à Chambéry chez Denis Fenestraz. L'effectif avait diminué puisque l'achat ne portait que sur 27 tuniques dont deux de sous-officier, trois de caporeaux et celle du clairon.

1935 vit une réorganisation, ou plutôt semble-t-il une renaissance de la compagnie, qui, outre qu'elle se dotât d'un nouveau règlement, d'un nouveau capitaine, fit l'acquisition d'une moto-pompe à moteur Renault, chez le fabricant chambérien Miège.

L'état du corps en 1946, d'après les statistiques de la préfecture, fait apparaître une compagnie toujours en activité, composée de 27 hommes, disposant d'une moto-pompe garée dans un garage en dur à proximité de l'église.

Le dernier commandant nommé fut, semble-t-il, Paul-Victor Philippe, en novembre 1949.

## Achat de matériel

1852 Achat d'une pompe à bras chez Fayole à Chambéry.

28/2/1855 Réparation de la pompe

1861 Achat de costumes et de petit matériel : haches, ...

1892 Construction d'un hangar pour la pompe

1899 Achat de vêtements chez Lara à Lyon, pour 33 hommes.

1914 Achat de casques

1914 Achat d'une nouvelle tenue pour 26 hommes chez Fenestraz à Chambéry.

1935 Achat d'une moto-pompe à moteur Renault chez Miège à Chambéry.

## Liste des Chefs de corps (non exhaustive)

14/6/1861 M. Pierrefeux Anthelme nommé lieutenant commandant le corps

11/6/1871 Le Baron Michaud Raoul, lieutenant commandant

30/8/1885 Nomination de Salomon Pierre, sous lieutenant commandant le corps.

6/7/1892 Salomon Pierre.

9/12/1895 Chapelle Gaspard, sous lieutenant

24/4/1899 Neyret Jean-François, capitaine

10/7/1913 Millet Joseph sous lieutenant commandant

15/10/1935 Bugnard Casimir, capitaine.

Vibert Lucien

25/11/1949 Paul-Victor Philippe

# Les Pompiers de Trévignin

Le corps de sapeurs-pompiers de Trévignin a été créé par arrêté préfectoral du 20 janvier 1932, suite à une délibération prise par le conseil municipal du 12 novembre 1931, avec 30 hommes à l'effectif. La liste d'engagements du 20 janvier 1932, comporte 31 noms. Dès le 23 avril 1931, une délibération avait constaté que grâce à la nouvelle adduction d'eau, et en l'absence totale de matériel à incendie, il convenait d'acquérir une moto-pompe et ses accessoires. Commande sera passée à Fred Miège, le 5 décembre 1931. La facture concerne 600 mètres de tuyaux, 30 raccords en cuivre à vis, 60 ligatures, 12 lances, etc.

Déjà le 23 janvier précédent, Miège avait livré des tuyaux pour raccorder aux bornes, une échelle et une cheminée de séchage pour tuyaux.

Un règlement est publié le 26 février 1932 tandis que le 18 mai les pompiers sont assurés

à la Mutualité Générale. En février 1935, par délibération, la population est invitée à faire procéder au ramonage des cheminées au prix forfaitaire de 200 F.

Le 23 avril 1939, l'achat d'équipements est décidé auprès de F. Miège, avec demande de subvention. Le marché de gré à gré s'élève à 12 480 F pour vareuses avec grades et galons, pantalons, ceinturons, etc.

Survient alors la guerre. Des pompiers seront gardés prisonniers en Allemagne : Gonthier Félix, Regairaz Georges, Perret Joseph et Girard Camille. L'effectif tombe à 25 hommes en 1939-40.

Le 24 mai 1948, le corps est reconstitué par arrêté préfectoral de juillet 1948. Une liste d'engagements de 24 noms est publiée. Un nouveau règlement est promulgué le 7 janvier 1950.

À plusieurs reprises, le corps va combattre les incendies, puis disparaîtra, le centre



*Les pompiers de Trévignin de sortie au col du Rousset en 1958.*

# Trévignin

de secours principal d'Aix assurant la lutte contre les incendies.

À noter que le 31 décembre 1848 déjà, par délibération communale, il avait été acquis "6 gros et longs crochets en fer pesant 58 livres 1/2 et payés au forgeron Damesin avec 6 manches de diverses longueurs très solidement posés" pour lutter contre les incendies.

## Quelques nominations au corps

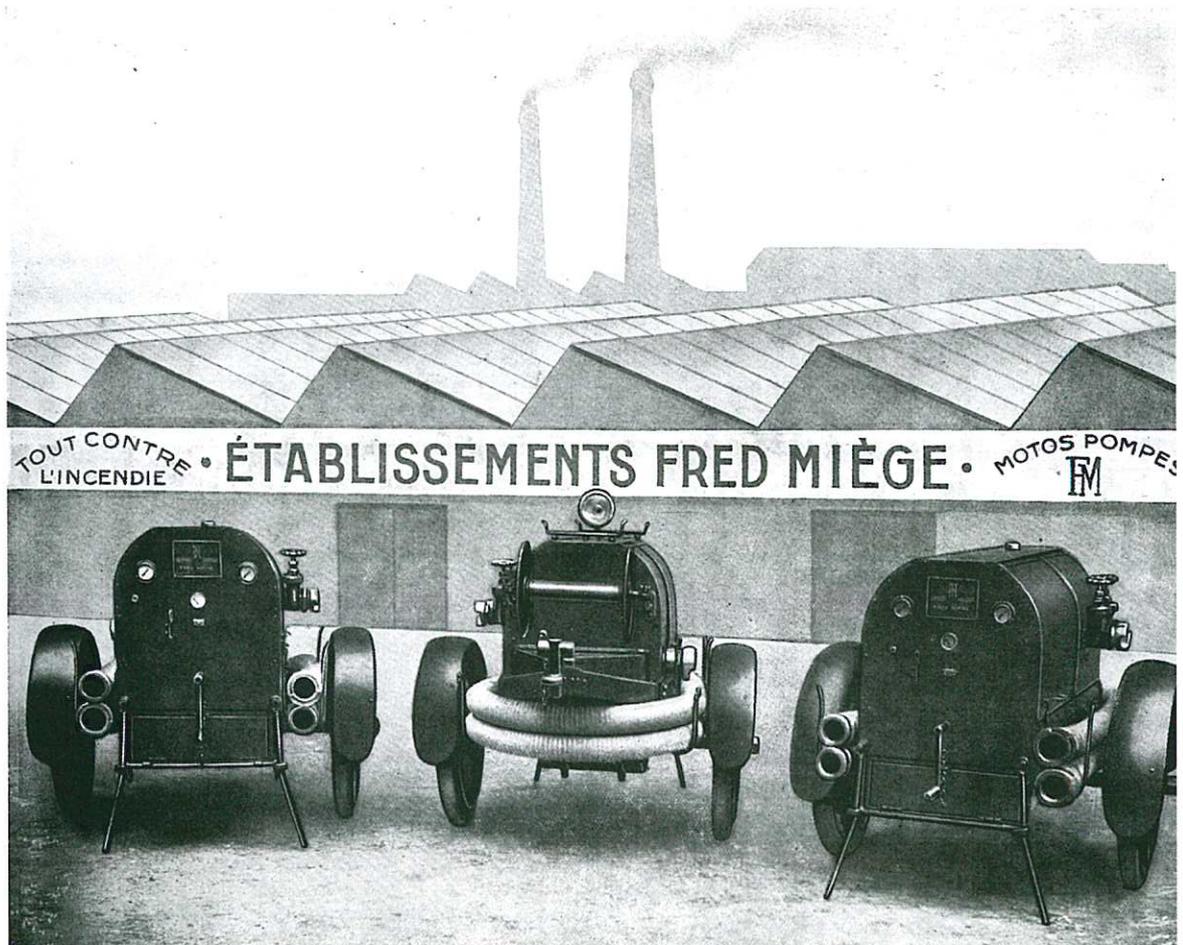
Arrêté préfectoral du 20-11-1932 : Lieutenant FRANCOZ Stéphane – lieutenant JORENS Joseph.

Décret du 21-03-1933 : Lieutenant FRANCOZ Stéphane.

Arrêté préfectoral du 16-05-1941 : Nomination du lieutenant MARIN-MARTINOD Alfred (remplace Francoz Stéphane, démissionnaire).

Nomination le 21-12-1949 du sous-lieutenant CHAPUIS Marcel.

Roger JORENS a été le dernier lieutenant en exercice avant l'arrêt du corps



Extrait du catalogue publicitaire des Établissements Miège, de Chambéry, dont l'une des pompes équipait Viviers-du-Lac



# Les Pompiers de Viviers-du-Lac

Ce n'est qu'après l'Annexion que la commune de Viviers songea à organiser une compagnie de pompiers, et ce fut chose faite par arrêté du Préfet du 19/11/1863, qui créa une simple subdivision, la population de la commune, soit 488 habitants, ne justifiant pas la création d'une compagnie. Son effectif théorique était de 45 hommes. La première liste des engagements nous est parvenue. Assez simplement, on peut y lire que les Biset représentaient à eux seuls 9 des 45 membres du corps et les Drivet 6.

Comme toute subdivision, le corps était commandé par un lieutenant, et le premier nommé fut François Buisson, en décembre 1863.

La subdivision reçut son premier règlement, approuvé par le Conseil Municipal et la préfecture, en mai 1864.

Les pompiers de Viviers avaient de vastes missions :

*"-Prévenir, éteindre les incendies, sauver les*

*personnes et les objets que renferment les bâtiments incendiés ou menacés par l'incendie ;*

*-Maintenir l'ordre dans la commune, s'il était troublé par une cause quelconque*

*-Assister l'autorité municipale toutes les fois qu'elle en aura besoin pour des cérémonies ou des services publics"*

On voit ici que dans une petite commune la tâche des pompiers ne s'arrêtait pas aux incendies, mais se substituait à celle d'une garde nationale absente.

A cette date, Viviers possédait une pompe à incendie, probablement depuis peu d'ailleurs, mais qui se trouvait déjà en état d'être réparée dès 1869, suite à des détériorations dues à deux interventions, l'une à Viviers en 1868 et l'autre lors de l'incendie de Marlioz. La commune obtint pour cela une subvention du département.

Hélas, la commune n'était pas riche et les hommes n'étaient équipés que sommairement et, pour améliorer le nécessaire, elle dut



*Le lieutenant Montagnole et le capitaine Berger. (1950)*

# Viviers - du - Lac

Département de la  
Savoie  
Procès-verbaux de  
la Commission de  
la Savoie

Don de la Subdivision  
de la Compagnie

Commune de Viviers.

## Règlement de la Compagnie des Sapeurs Pompiers.

Nous, Maire de la commune de Viviers

En l'article 19 du décret du 11 Janvier 1859 sur la garde nationale  
Sur les propositions de l'Commandant de la Compagnie des Sapeurs  
Pompiers, vu par arrêté Préfectoral du 20 novembre 1863,

Et vous arrête ce qui suit :

### Article premier.

Conditions d'admission et Droit du Service.

Nul ne pourra être admis dans la Compagnie s'il ne jouit d'une réputation  
intacte de probité et de bonne conduite, attestée par un certificat délivré par  
le Maire. Le recrutement se fera de préférence parmi ceux qui exercent des  
professions relatives à la construction ou à l'entretien des bâtiments.

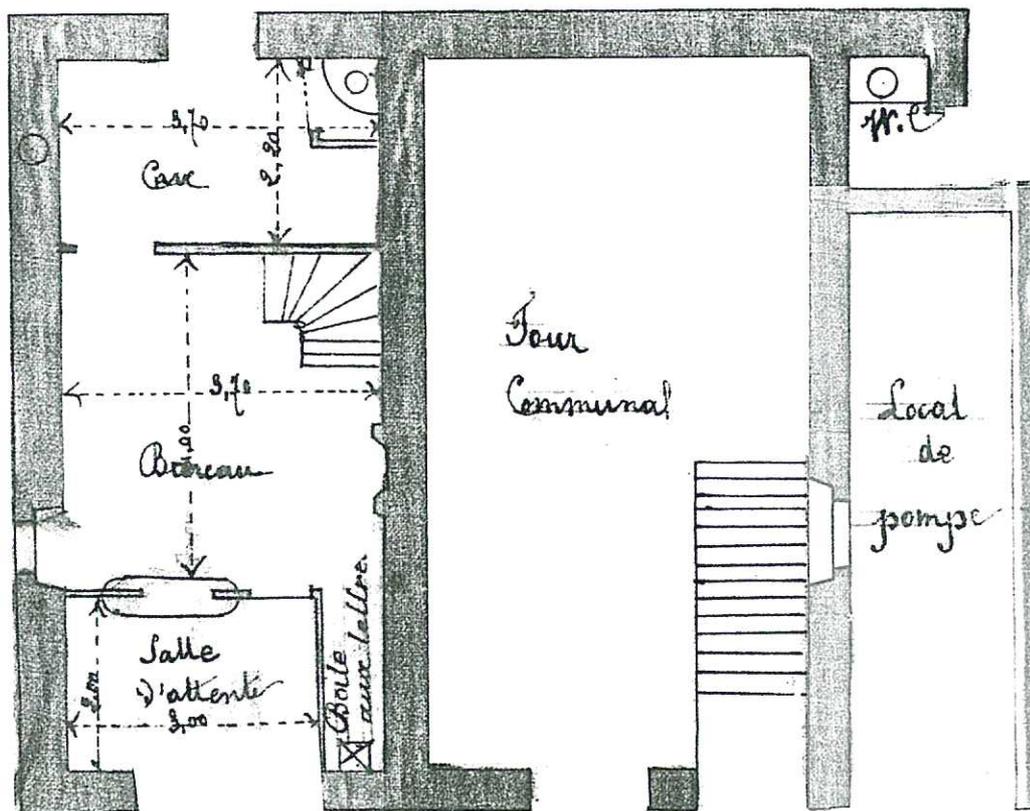
Les admissions seront prononcées par le Maire, sur la proposition du  
Conseil d'administration de la Compagnie.

Le service des Sapeurs Pompiers est gratuit.

Par le fait de son admission dans la Compagnie, tout Sapeur  
Pompier est engagé à rester dans le corps pendant dix ans, sauf le cas de  
force majeure.

Tout Sapeur Pompier qui cesse d'habiter la commune ne  
pourra plus faire partie de la Compagnie et sera rayé du contrôle.

# Viviers - du - Lac



Chambéry, le 26 Mai 1886.

Le Préfet,  
Le Conseiller impérial  
Suzanne Rodière

encore faire appel à l'emprunt, aux subventions du département et à un secours exceptionnel de l'Etat. Cela lui permit d'acquérir, en 1877, des tenues et surtout de changer les tuyaux de toiles de sa pompe, qui étaient inutilisables.

La compagnie, comme partout en Savoie, dut être réorganisée suivant la loi de 1875, et l'on en profita pour diminuer l'effectif théorique à 30 hommes.

A la suite de cette réorganisation ce fut le Lieutenant Curtelin François qui succéda à Charles Sevez, en poste depuis 1868.

La commune ne disposait pas à proprement parler d'un hangar à pompe, celle-ci ayant trouvé sa place dans un local du bureau de poste, vers 1896.

Avec la guerre, la compagnie se trouva désorganisée. Les tenues, de toute façon, avaient été réquisitionnées par les armées contre une somme modique et, en 1919, on se trouva obligé de renouveler l'équipement des 22 nouveaux pompiers qui venaient de faire acte d'engagement. Une fois de plus on dut faire appel à l'emprunt et quémander auprès du Conseil Général une subvention pour cet achat

# V i v i e r s - d u - L a c

de 22 vareuses et képis. On venait par ailleurs de refuser du Préfet, une proposition concernant des surplus militaires pour tenues, sous prétexte que les pantalons à bandes molletières n'étaient pas pratiques pour le feu.

Depuis 1875, les engagements des volontaires se faisaient pour cinq ans, et même si l'effectif théorique du corps était de 30 hommes, on ne trouve jamais plus de 25 personnes sur les listes d'engagement.

Malgré tout, la commune fit de gros efforts pour ses pompiers et, dès 1930, ont pensa à la mécanisation avec l'achat d'une moto pompe De Dion Bouton d'un débit de 30 m<sup>3</sup>/h, avec son équipement, selon un devis fourni par le fabricant chambérien Miège.

On en profita pour équiper 22 hommes d'un nouvel uniforme comprenant une vareuse de drap, un pantalon pompier et un casque avec sa plaque, équipement complété par un nouvel achat de tuyaux, et de trois postes à incendie fixes, dès 1935. L'achat n'aboutit pas non plus sans un emprunt.

De ce fait, lors de son rattachement au centre de secours principal d'Aix, la commune de Viviers était encore relativement bien équipée. Le corps finit par disparaître progressivement, au fur et à mesure des départs en retraite, dans les années 1980.

## Liste des Chefs de corps (non exhaustive)

6/12/1863, Nomination de BUISSON François, Lieutenant commandant le corps.

Septembre 1868, Nomination de SEVEZ Charles, Lieutenant commandant le corps

15/3/1875 Nomination de CURTELIN François, Lieutenant commandant le corps.

25/6/1885 Nomination de DUVERNAY Louis, Sous Lieutenant Commandant le corps,

10/7/1897 Nomination de ROCHAIX André, Sous Lieutenant commandant le corps, décédé en mai 1905

22/5/1908 Nomination de BISET Jean Baptiste, lieutenant commandant le corps,

30/6/1929 Nomination de MONTAGNOLE Edmond, lieutenant commandant le corps,

28/7/1930 BISET Jean Baptiste, promu Capitaine.

19/8/1938 Confirmation préfectorale pour le maintien de Montagnole Louis, Lieutenant.



# Les Pompiers du canton d'Albens

Le feu,  
fléau n°1 des communes rurales

Les toits couverts de chaume des modestes maisons des communes du canton d'Albens ont bien souvent été la proie des flammes. La paille et le foin, dans les granges et les fenils, fournissaient, à la moindre étincelle, un aliment de choix à l'incendie qui réduisait à l'état de cendre les logis de pauvres gens. Les bougies ou lanternes très rustiques étaient souvent la cause d'incendies dans les écuries exigües, tout autant que la foudre.

Les récipients contenant une eau parfois rare que l'on déversait sur les flammes, étaient impuissants à combattre les sinistres.

Pour faire face, en 1824, les lettres-patentes de Charles-Félix, permirent l'établissement de corps de pompiers en Savoie.

Nulle part, il n'était question de créer une telle structure en raison de la pauvreté des communes, puisque l'achat des pompes et l'entretien des hommes relevaient du seul financement communal ainsi que l'indiquaient les lettres-patentes de 1824.

On avait néanmoins le souci de se prémunir contre les conséquences des incendies. C'est ainsi par exemple, que le 11 septembre 1831, le conseil de La Biolle, prenant en considération les recommandations de l'intendant général de la Savoie, dressera une liste des édifices publics à faire assurer par la Division de Savoie de la société Royale d'Assurance Générale et mutuelle contre l'incendie. Unaniment, le conseil "*supplie l'intendant de faire figurer dans le budget de 1832 la somme qui sera reconnue nécessaire pour faire face à la dépense...*". La liste comporte : la nef de l'église, la chapelle dans la nef, deux chaires, le clocher, une cloche (elle est aujourd'hui classée monument historique !) le presbytère et une grange avec écurie, le tout pour la somme évaluée à 19 000 livres sardes.

Le 31 janvier 1837, le conseil prenant connaissance de la circulaire du 10 décembre 1836 de l'intendant relative "*aux incendies et règlements à adopter pour prévenir les désastres dont il est question*", décide unanimement que : deux fois par an au moins les cheminées

seraient ramonées et que "*le syndic ou un délégué, et un membre du conseil se transporteraient chez tout individu qu'on soupçonnerait n'être pas muni d'une lanterne en bon état, pour s'introduire dans ses grange, bouvée, hangar, etc... et que, à défaut d'exhibition de cette lanterne, l'individu payerait une amende...*"

Le conseil rappelle aussi que sur les 220 maisons de La Biolle, deux seulement sont assurées. Il en profite pour renouveler sa demande de 1831 pour assurer le presbytère pour lequel on a des craintes d'incendie et il ajoute, judicieusement : "*lorsque cette autorisation sera accordée, la confiance des propriétaires ne pourra qu'augmenter et on verra, on l'espère, quelques-uns mettre leur intérêt à couvert par le moyen des assurances*" !!

Mais les incendies continuaient de plus belle et une étude approfondie de la topographie des localités, des habitudes de construction, des us et coutumes devait conduire à des mesures draconiennes.

Les lettres-patentes du roi Charles-Albert du 11 août 1840 vont fixer quelques règles d'urbanisme propres à éviter les incendies de villages entiers et à réglementer l'utilisation des couvertures des maisons en chaume. Ces dispositions mettront également en place un chef-ramoneur par commune et le 20 septembre 1840 l'intendant général de Savoie confirmera ces dispositions sous forme d'une circulaire très contraignante pour l'administration des communes chargée de son application.

C'est ainsi que le 5 février 1841, le conseil de La Biolle, examinant les textes ci-dessus, procédait à la nomination des membres de la commission prescrite pour "*visiter les maisons et autres bâtiments à effet d'en constater l'état des lieux...*"

Il ne semble pas que ces dispositions eurent beaucoup d'effets sur une population très pauvre, qui n'avait pas les moyens de prendre les mesures utiles.

# Albens



La pompe dite  
de  
l'Impératrice



Le Matford de  
1940 défile à  
Aix lors du  
XXXe Congrès  
des sapeurs-  
pompiers, le 3  
juin 2000

# Les Pompiers d'Albens

*"J'ai l'honneur de vous informer qu'ayant voulu mettre à profit pour la commune d'Albens l'exemple de deux incendies arrivés coup sur coup le même jour en mars dernier à La Biolle et Mognard, j'ai fait le lendemain et jours suivants une souscription dans cette commune pour acquérir les fonds nécessaires à l'achat d'une pompe à incendie et de ses accessoires..."*

Voilà ce qu'écrivait le 12 juin 1843, le juge Perrier à l'intendant général, après que le spectacle des malheureux privés de tout après l'incendie de leurs maisons l'ait incité à réagir, bien que sans illusion. Les maisons d'Albens, en effet, couvertes de chaume, donc très vulnérables à l'incendie pourraient... *"si la commune mettait à exécution les lettres-patentes du 11 août 1840... et notamment l'article 7 (1), ce dont elle ne s'est jamais souciée à ce jour..."* être mieux protégées.

Cette supplique ne sera transmise par l'intendant au syndic d'Albens que le 2 août 1844. Pour voir *"si le conseil peut prévoir une allocation, compte tenu des autres dépenses urgentes dont l'agrandissement de l'église"*.

Il faudra attendre le 19 mars 1846 une délibération du conseil municipal pour l'achat de pompes avec prélèvement de 400 livres sur les fonds municipaux pour compléter la souscription de 1 160 livres.

Le 25 avril, l'intendant général, par ordonnance, fixe la dépense et indique le mode de financement.

Finalement, MM. Guérin Pompes à Paris vont offrir trois pompes et accessoires pour le prix de 1367 livres, avec huit mètres de tuyaux, raccords et torches d'éclairage, ainsi qu'un atlas et manuel, pour un supplément de 191 livres.

La délibération du conseil présidé par le syndic Ferdinand Picolet du 7 juin 1846, fixe la dépense pour l'achat et celle pour la fabrication locale de chariots et échelles.

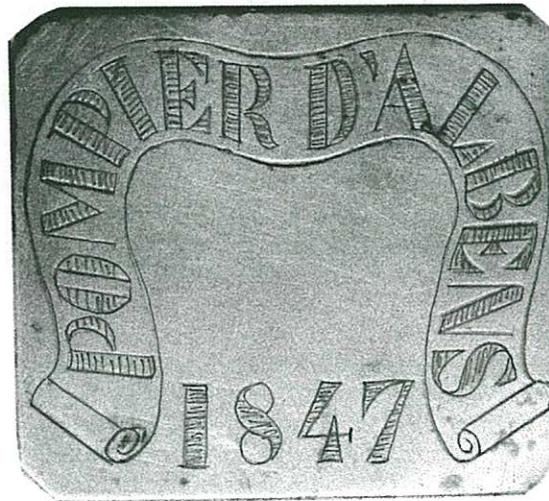
Mais le 4 décembre 1846, le conseil, par délibération demande que lui soit délégué un commandant des pompiers de Chambéry et deux mécaniciens pour essayer les pompes, récemment livrées.

L'intendant général donne son accord

pour dresser procès-verbal après expertise.

Las ! les pompes expertisées ne sont pas conformes et aussitôt réexpédiées aux fournisseurs.

Début 1847, sans pompes, un corps de pompiers est créé et le 31 août, une délibération indique que chaque pompier doit être muni d'une plaque à la ceinture marquée "Pompiers d'Albens". Curieusement, ce n'est que le 7 août 1849 que le capitaine Joseph Rosset, par lettre au syndic, demandera le



règlement des 42 plaques commandées à M. Gaillard, orfèvre à Genève !

Enfin, le 14 septembre 1847, la délibération du conseil sous la présidence de Philippe Travers, syndic, marque sa détermination à se procurer une seule pompe, *"forte et suffisante pour la localité"* auprès de Henry Vogelis, mécanicien fondeur à Chambéry. Elle est montée sur un chariot à quatre roues avec essieux, en fer, et boîte en cuivre. Sur l'avant-train, se trouve un siège à six places, garni de ses coussins. Le tout pour 1 400 livres payables au 1<sup>er</sup> janvier 1848.

Dès le 31 août, la commune avait décidé de louer un hangar à Joseph Chamousset pour abriter la pompe.

La compagnie va alors mener ses actions chaque fois qu'un incendie viendra troubler la quiétude du village.

# Albens

Par délibération du 23 septembre 1849, nous apprenons que lors de l'incendie du 21 septembre, le feu a détruit l'un des tuyaux !

Mais nous apprenons aussi, par une lettre du syndic à l'intendant du 3 juin 1860 que les pompiers d'Albens demandent l'autorisation de porter un sabre !

Sans doute est-ce-là le dernier épisode d'une période difficile après la réorganisation de la compagnie en 1856, la démission d'un capitaine et l'élaboration d'un nouveau règlement. Mais le 25 décembre 1857, un nouveau capitaine démissionnera après 3 mois d'essai qui lui ont... *"démontré son impuissance pour établir dans cette compagnie l'ordre et la discipline convenable"*. Lettre signée illisible.

Le 8 octobre 1860, le syndic envoie au préfet un mandat pour l'assurance contre l'incendie du presbytère et de l'église, à charge pour lui de le transmettre au directeur de l'assurance mutuelle à Chambéry. Cette assurance était aussi un moyen prescrit pour faire face aux dépenses que pouvaient engendrer les incendies sur les bâtiments publics.

En 1867, le 17 novembre, au conseil, le maire Félix Canet fera approuver l'achat de "boyaux", ceux de la pompe étant usés à force de servir, pour la somme de 150 F.

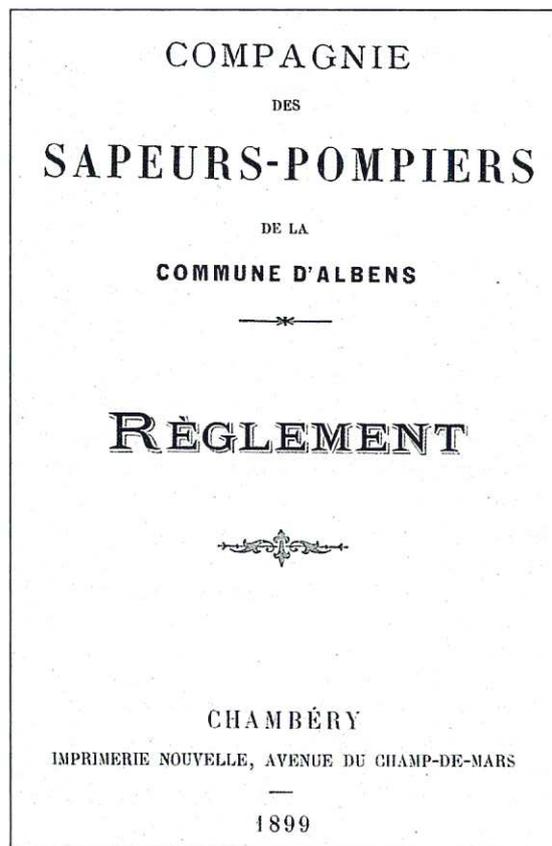
L'année suivante, le 9 août, il proposera l'ouverture d'un crédit de 200 F pour opérer le paiement de l'avant-train de la petite pompe (celle dite de l'impératrice ? (2)) qui s'est révélé *"d'une utilité tout exceptionnelle pour le transport à grande vitesse de la petite pompe sur les lieux des sinistres de Saint-Girod et de Saint-Simond à Aix-les-Bains"*.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1870, la compagnie réorganisée comporte 51 hommes et 2 pompes. L'uniforme est composé du pantalon bleu roi avec bandes rouges, de la blouse en toile bleue, du képi bleu roi et d'un ceinturon.

Le 14 juillet 1879, les engagements souscrits portent sur 59 personnes dont 51 nouveaux pompiers et 8 anciens.

Le 1<sup>er</sup> juin 1880, il est procédé à l'achat d'accessoires pour la pompe à incendie pour 550 F et de képis pour 162,50 F, ce qui motive une demande de subvention de 300 F le 10 août 1881. Réorganisé en 1899, le corps va recevoir un nouveau règlement.

À la réorganisation de 1904, le conseil (Félix Canet, maire) va délibérer pour répondre à la compagnie qui demande le renouvellement de son équipement qui date de 1888 et l'achat et la réparation du matériel, le tout estimé à 3 461 F (dont 65 équipements à 45 F l'un). Le maire rappelle que conformé-



ment au décret du 10 septembre 1903, la commune a pris l'engagement le 7 février 1904, de subvenir aux dépenses du corps mais que ses ressources étant limitées une subvention est demandée au département et à l'État. Cette subvention sera refusée par la commission départementale et le maire insistera à nouveau, rappelant que lors de la réorganisation précédente la commune s'était lourdement endettée pour un emprunt de 3.000 F

La facture de François Jacquet, pour 3 461 F, marchand tailleur à Albens, sera acquittée grâce en partie au secours de 300 F, octroyé par le département.

Localement, l'eau manque en période de sécheresse, les fontaines sont tarées. Une commission va étudier le problème dans l'intérêt de l'hygiène publique... et de la lutte contre les incendies, par décision municipale du 19 août 1906. La question n'aboutira que bien plus tard, une étude d'adduction n'étant lancée qu'en 1937.

Le 24 mars 1912, il est demandé une subvention pour l'équipement des sapeurs-pompiers suite au dernier renouvellement du corps, car la compagnie vient de faire une dépense de 1 700 F pour l'habillement. La guerre de

# Albens

1914-1918 va certainement toucher sévèrement le corps des pompiers. Quels effectifs ont veillé aux incendies pendant cette période ? Les archives sont incomplètes à ce sujet. Le 17 février 1920, le conseil municipal décide la réorganisation d'un corps de sapeurs-pompiers selon le décret du 10 septembre 1903 modifié le 18 avril 1914, soit 54 hommes.

Le 20 février 1925, l'arrêté préfectoral indique que pour une population de 1 599 habitants et 3 pompes, l'effectif sera de 51 hommes (33 sapeurs, 1 capitaine, 1 lieutenant, et deux sous-lieutenants ou adjudants). Dès lors, le tailleur Jean-Baptiste Devance, d'Albens, fournira à la compagnie des képis (d'officiers, de sergents-majors, de sergents et de sapeurs) pour 1 493 F, tandis qu'en 1925, le 14 juin, il est voté une dépense de 5 000 F pour l'habillement. Celle-ci sera finalement réglée au tailleur Jean Vagneux, soit cinquante dolmans en drap bleu foncé et autant de pantalons en drap gris bleu.

Enfin, la modernisation de la compagnie débutera le 22 août 1926 par la décision d'acquérir une motopompe. Une commission municipale choisira le modèle de Dion-Bouton de 25 m<sup>3</sup> sur roues, "peinte en rouge incendie", pour le prix de 13.794 F avec subvention départementale de 1.500 F et autorisation du préfet pour cet achat donné à Félix Philippe,

maire d'Albens.

En 1932, le maire, Jean-Marie Montillet demande le 14 février à son conseil de compléter la subvention du ministère de l'Intérieur (3.000 F) pour l'achat de tuyaux pour la moto-pompe, soit 7.865 F et l'autorisation de traiter avec Louis Rivollet, négociant à Albens.

Une longue période va suivre, pendant laquelle les archives sont très peu fournies ; la guerre de 1939-1945 sera un frein au développement du corps de pompiers qui ne compte que 42 hommes sur 51 en 1939-1941. À tel point qu'en 1945, un groupe informel assurait la sécurité (3). De nombreux incendies provoquèrent, à l'initiative de Louis Cavallo à l'automne 1953, le rassemblement de volontaires déterminés à remonter une section de sapeurs-pompiers, décidée le 13 décembre 1953 par le conseil municipal pour une section de 20 hommes. La commune s'engage alors à subvenir pour 30 ans aux dépenses.

La population est à cette époque de 1 580 habitants et l'on dispose de la pompe de Dion-Bouton des années 30 et d'une pompe à bras.

En 1957, un véhicule Matford est acquis auprès du département et un hangar est construit bénévolement sur le champ de foire.

Depuis, le corps des pompiers d'Albens poursuit son action au moindre appel de la sirène.



Les pompiers  
d'Albens, fin  
des années 50

# Albens

## NOTES

\*(1) art.6 : ...aucun bâtiment ne pourra être couvert en chaume, si ce bâtiment n'est éloigné de 200 mètres des autres habitations  
- art.7 : ...les toitures devront être remplacées par des toitures en tuiles... à la diligence des syndics...

(2) La tradition veut que cette pompe ait été attribuée à Albens par l'impératrice lors d'un voyage en Savoie.

(3) Kronos n° 6 – Société d'Histoire d'Albens – Gilles Moine.

## Les capitaines

23 septembre 1949 – capitaine ROSSET Joseph

1856 – démission d'un capitaine

25 décembre 1857 – démission d'un nouveau capitaine après 3 mois d'essai

9 décembre 1865 – nomination du capitaine GARNIER François

18 août 1877 – nomination capitaine FAVRE Claude

18 août 1879 – lieutenant PHILIPPE Joseph – sous-lieutenant GASPARD Germain (était sergent)

5 février 1881 – démission du lieutenant Philippe Joseph (devient adjoint au maire)

27 juin 1881 – nomination du lieutenant GERMAIN Gaspard (était ss-Lt) (*décret 1<sup>er</sup> juillet 1881*)

juin 1884 – démission du capitaine FAVRE Claude

1886 – FAVRE Jean, capitaine ( ?)

21 avril 1888 – Cne PHILIPPE Félix – Lt GERMAIN Gaspard – ss-Lt CHAVANEL Ambroise

11 juillet 1897 – capitaine PHILIPPE Claude (remplace PHILIPPE Félix démissionnaire le 7 juin 1897)

7 janvier 1904 – Cne MOREL Bernard (MdL de Gendarmerie en retraite) – Lt CHAVANEL Ambroise – ss-Lt POLLIER Léon (*décret 16 avril 1904*)

5 septembre 1907 – capitaine DARMAND Claude

1908 – démission du Lt HAVANEL Ambroise après 33 ans de service. Est nommé capitaine honoraire

19 septembre 1908 – capitaine BONTEMPS Joseph (*décret 22 octobre 1908*)

14 août 1909 – nomination de POLLIER Léon lieutenant – sous-lieutenant Ernest GERMAIN

25 mars 1920 – nomination de MONTILLET Henri, Cne – Lt Léon POLLIER – ss-Lt Louis DEBROUX.

24 juillet 1925 – nomination du Cne ARBARETE François – Lt POLLIER Léon – ss-Lt PHILIPPE Paul

10 septembre 1930 – nomination des lieutenants RAISIN Joany – CHANVILLARD et GINET François

29 août 1935 – démission D'ARBARETE François

13 janvier 1936 – nomination du lieutenant DAVIET Théophile

en 1941, Joany RAISIN est capitaine.

*Cette liste est très incomplète et parfois très imprécise. Les dates sont souvent approximatives et ne pourraient être confirmées, pour certaines, que par la découverte de documents autres que ceux déposés aux archives départementales.*

# Les Pompiers de La Biolle

Le grand incendie de 1843 détruit le hameau de Tarency. Le 27 août 1862, un autre incendie allait ravager une partie de la commune, laissant de nombreux sans-abri. Les pompiers d'Aix-les-Bains et d'Albens furent sollicités pour lutter contre le feu. Ils passèrent une nuit et un jour à La Biolle.

En séance extraordinaire, le 14 septembre, le conseil municipal dûment autorisé le 5 septembre par la préfecture va délibérer sur l'indemnité à accorder aux incendiés. Ce sinistre "... a consommé tous les bâtiments, effets et récoltes des malheureux ménages qui en ont été les victimes. Les besoins des incendiés étant manifestes et désirant contribuer à les mettre à l'abri des plus rigoureuses nécessités de l'hiver, Monsieur le maire (1) (Jean-Pierre Piccollet) propose au conseil municipal de voter à titre de secours à leur distribuer une somme de trois cents francs à porter aux dépenses du budget 1863."

De tels sinistres avaient sans doute incité les notables à examiner les moyens de pallier un fléau tel que l'incendie. Sans doute son-

geait-on à la garde nationale, qui, à La Biolle comme dans bien des communes de Savoie, avait existé de 1857 à 1859 et dont l'organisation en milice était l'ébauche de corps constitués de pompiers dans certaines localités.

## L'acquisition des pompes

Des projets furent élaborés pour doter la commune de pompes à incendie. Une lettre signée du préfet, datée du 12 mars 1869 indique au maire que "toutes les ressources mises à la disposition en 1869 pour venir en aide aux communes dans la dépense d'acquisition de pompes à incendie sont épuisées... j'ai pris bonne note de votre demande en vue de la répartition des subsides de 1870".

Par ailleurs, le 15 septembre 1872, le conseil municipal devait, dans une délibération énergique, faire état d'un litige qui l'opposait au "conseil de fabrique" à propos de la location d'un local à un commerçant de La Biolle, local appelé "bangar des pompes à incendie" qui était situé en sous-sol du presbytère. Le préfet



Le corps avant la guerre de 1914

La batterie-fanfare des pompiers de La Biolle (fin des années 60) ▶



devait d'ailleurs rejeter cette proposition non conforme à l'ordonnance du 3 mars 1825 sur l'utilisation des parties superflues des presbytères ou dépendances.

Ce litige est pour nous l'occasion de relever pour la première fois la mention de "pompes à incendie" dans une délibération du conseil communal.

Mais ce n'est que le 15 août 1875 qu'apparaît une délibération relative cette fois à l'acquisition de pompes, "à la suite de divers incendies". Cette délibération fait état de la proposition de MM. Fayole père et fils, fabricants à Chambéry qui demandent 2 500 F pour la fourniture de deux pompes. La délibération précise : "Les deux pompes sont absolument nécessaires, les hameaux étant trop écartés pour être sérieusement secourus par une seule. À cette somme, il faut ajouter 500 F au moins destinés à l'acquisition d'une centaine de seaux, de crochets, de clairons et autres accessoires..." La commune demande au préfet d'intervenir auprès du conseil général pour solliciter une subvention, étant dans l'impossibilité de faire cette dépense.

Le conseil général versera une subvention de 200 F et la souscription lancée par le conseil municipal rapportera la somme totale de 1 840 F 50 centimes. Pour atteindre les 2 465 F exigés par M. Guinand, fabricant à Lyon, le conseil dans sa séance du 25 juin 1876 demandera donc une nouvelle subvention en précisant : "À cette dépense... il faut y ajouter celle qu'occasionnera l'équipement des pompiers...

et accessoires, qui ne s'élèvera pas à moins de sept à huit cents francs. Il restera en outre à la charge de la commune à construire dans chaque village où la nécessité se fera sentir, des réservoirs destinés à alimenter les pompes". "Le conseil municipal faisant un nouvel appel à la bienveillance de Monsieur le préfet et de la commission départementale, prie ces autorités de vouloir bien, vu l'état obéré des finances, lui accorder une nouvelle subvention de 500 francs..."

Aujourd'hui, une seule pompe subsiste, soigneusement restaurée par les pompiers. Son char à bancs a été préservé lui aussi.

## La création du corps de sapeurs-pompiers

En 1875, Jules Michon du château de Roasson, né le 29 janvier 1828 à La Biolle, décédé le 20 janvier 1906, rentier, conseiller d'arrondissement, officier de l'Académie, organise à La Biolle une compagnie de sapeurs-pompiers qui commencera à être opérationnelle début 1876. Cette compagnie sera officialisée par une délibération du conseil municipal du 25 juin 1876 seulement et l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> août 1876.

La délibération stipule que considérant que le hameau de Villette est un des plus peuplés et des plus éloignés de la commune ; que de ce point il est plus facile de découvrir les incendies qui peuvent éclater dans divers hameaux qui ne peuvent s'apercevoir du chef-

# La Biolle

lieu, le conseil s'engage sous peine de restitution des souscriptions des habitants de Villette à laisser constamment l'une des deux pompes dans ce hameau, sans qu'une décision ultérieure de quelque part qu'elle provienne ne puisse faire réintégrer la dite pompe au chef-lieu.

## L'habillement des pompiers

Le 11 février 1877, le conseil municipal rappellera qu'au budget additionnel de 1876, il avait été inscrit au chapitre des dépenses une somme de 1.000 F, destinée à l'habillement de la compagnie de sapeurs-pompiers et que ce crédit dut être rejeté pour insuffisance de revenus. Il est alors décidé que "... à défaut de ressources disponibles dans la caisse municipale, une imposition extraordinaire devient nécessaire".

Le 13 mai, une nouvelle délibération fut nécessaire suite au renvoi par la préfecture du dossier à compléter par un devis, omis précédemment.

Le conseil décide alors que l'impôt sera recouvré sur l'exercice en cours, mais porté à 1 200 F pour honorer la facture du fournisseur Antoine Rossillon, négociant à Aix-les-Bains (casques, blouses et pantalons).

Ce 8 septembre 1901, l'équipement ci-dessus est renouvelé pour 2 351,50 F.

En 1905 se situe un épisode typique de l'ambiance politique de l'époque. Alors que le corps de La Biolle devait être réorganisé, le maire va proposer au Préfet, en plus du capitaine Michon, un nouveau lieutenant. Mais le chef de corps écrira au Préfet pour lui signaler que, bon républicain, il ne peut tolérer que la "réaction" ne cherche à s'infiltrer dans les rangs des pompiers. Le Préfet donnera raison au capitaine Michon et le lieutenant proposé par le maire sera réfuté. Toutefois, il faudra une nouvelle intervention auprès du Préfet pour que le "réactionnaire" restitue son uniforme !

## La guerre de 1914-1918

Une longue période va s'écouler pendant laquelle il ne nous a pas été possible de retrouver trace des activités du corps de pompiers de La Biolle. Aucune archives ne sont parvenues jusqu'à nous. Sans doute ont-elles disparu après le décès de Jules Michon en 1906.

Le conseil municipal lui-même, en août 1878, réglera une note pour des fournitures utiles aux pompiers puis n'évoquera plus les

problèmes des sapeurs avant... 1920.

Pourtant, les pompiers ne furent certes pas inactifs dans une commune toujours très rurale.

La guerre de 1914-1918 allait porter un rude coup à la compagnie dont les uniformes furent réquisitionnés par l'autorité militaire. Certains pompiers furent tués au front ou grièvement blessés.

Après l'hécatombe de la "Grande Guerre", le gouvernement constatera l'état dans lequel se trouvent la plupart des corps de pompiers. La nécessité de les réorganiser sera exprimée dans un décret ministériel repris par la circulaire préfectorale du 19 janvier 1920.

Dès le 23 mars 1920, le conseil municipal décidera de réorganiser les pompiers de La Biolle, selon ce directives, s'engageant à subvenir pendant 15 ans au moins aux dépenses de fonctionnement, sauf "*aux frais de tenue de feu pour les officiers, sous-officiers, caporaux et sapeurs-pompiers et les frais d'achat de tambours et clairons (prévus par le décret) la commune ne possédant pas actuellement de ressources suffisantes pour faire face à ces dépenses*". Les pompiers seront seulement dotés d'un képi.

Pourtant le ministère de la guerre par circulaire du 31 janvier 1920 avait prié les généraux commandants de régions de céder aux sapeurs-pompiers des casques métalliques au prix de 18 F l'unité, "*frais d'emballage et de port en sus*" !

Par ailleurs, les pompiers de La Biolle bénéficièrent-ils de la loi du 28 juillet 1927 ouvrant des crédits sur le budget du ministère de l'Intérieur pour l'habillement des sapeurs-pompiers ? Probablement, bien qu'aucun document formel ne nous permette de l'affirmer.

## Une grande restructuration

À cette réorganisation matérielle, devait succéder une très profonde restructuration conforme au décret du 13 août 1925 dont le conseil délibérera le 12 avril 1931. Le conseil considérera que, pour une population de 1 145 habitants répartis dans 18 hameaux et pour servir deux pompes à incendie et leur matériel, le corps soit classé dans la subdivision de 50 à 100 hommes. Le conseil s'engagera à subvenir pendant 15 ans aux dépenses. Il crée simultanément une commission d'admission dans le corps, conduite par le maire et dont MM. Bachellard Antoine et Rossillon François, conseillers municipaux font partie.

Le conseil propose au préfet la nomina-

La jeep et le Dodge de la dernière guerre encadrent les moto pompes dont la Renault Billancourt de 1934.



tion du lieutenant Joseph Guigue, chef de corps intérimaire, comme chef de corps au grade de capitaine (nomination par arrêté préfectoral du 5 septembre 1931) pour remplacer le capitaine Joseph Philippe, décédé et la nomination au grade de lieutenant de MM. Calloud Marcellin et Maunaz Antoine (nomination comme sous-lieutenant de M. Calloud et de lieutenant de M. Maunaz le 20 juillet 1931).

## L'acquisition de la motopompe

Le corps de La Biolle était doté en 1931, et depuis 55 ans, de deux pompes à bras. Le 11 juin, le conseil municipal délibère et décide, compte tenu du mauvais état de la pompe du chef-lieu, et après accord des officiers de la compagnie d'ouvrir une souscription publique pour l'achat d'une motopompe, étant entendu qu'une subvention serait demandée tandis que la commune ferait l'appoint de la dépense. Il était convenu que la réparation de la pompe à bras devrait permettre son affectation à Montfalcon.

Le 17 décembre, l'achat d'une motopompe Renault est décidé, la subvention sollicitée, tandis qu'un emprunt est voté pour couvrir le complément de dépense.

Le 22 novembre 1933 seulement, le maire demande au préfet quelle subvention lui sera accordée, la somme de 3 474 F ayant été recueillie auprès de la population, somme à laquelle il faut ajouter des dons lors de mariages.

Ce n'est que le 9 octobre 1935 que la

commission spéciale de la chambre des députés accordera une subvention de 8 000 F. Un emprunt de 15 000 F est voté le 13 février 1934, au taux de 6 % auprès de la caisse des dépôts et consignation, remboursable en 30 ans.

La lettre de commande avait été passée dès janvier 1934 par l'intermédiaire de l'agent Renault d'Aix-les-Bains. La pompe sera livrée le 10 juillet 1934 pour 29 034 F, payables 12 mois plus tard, mais réglés le 25 octobre 1935 seulement.

Cet engin performant ne pouvait évidemment être tracté par des chevaux sans difficultés. Le poids de l'engin rendait son déplacement à bras très difficile et sur de courtes distances seulement.

L'incendie de Marlins en 1935 ou 1936 va donner au sous-lieutenant Calloud l'occasion de rédiger un rapport qui en dit long sur les difficultés que rencontra la compagnie à l'occasion de ce sinistre pour acheminer la motopompe.

*“Après les constatations faites à l'occasion de l'incendie de Marlins, voici, à mon avis, ce qu'il y aurait lieu de faire au plus vite pour faire donner à la motopompe le meilleur rendement possible.*

1° Former dans le chef-lieu 2 ou 3 bons mécaniciens pris, s'il le faut, en dehors de la compagnie.

2° Faire mettre des crochets d'attelage à plusieurs autos du chef-lieu.

3° Avoir constamment dans le hangar des

# La Biolle

*pompes le matériel suivant : de l'essence de première qualité pour au moins une heure de marche, de l'huile et une lampe électrique de poche en bon état de fonctionnement.*

*4° Faire mettre quelques planches sur les solives du hangar de façon à pouvoir sortir la pompe facilement".*

Les recommandations du lieutenant Calloud furent appliquées jusqu'en 1939. La compagnie était alors commandée par le capitaine Joseph Guigue secondé par le lieutenant Marcel Quay-Thévenon et le sous-lieutenant Louis Pernoud.

## La guerre de 1939-1945

À la déclaration de guerre de nombreux pompiers furent mobilisés. Deux devaient périr au combat, les sapeurs Joseph Rolland et René Braissand. Six autres resteront prisonniers en Allemagne jusqu'à la fin de la guerre.

Au corps, les activités sont réduites, par manque de moyens.

Les pompiers vont cependant réaliser au moins une manœuvre annuelle tout en répondant au tocsin chaque fois qu'un feu de cheminée ou un incendie se déclareront.

En février 1941, aux Villards, une maison est entièrement détruite par le feu et son propriétaire périt dans les flammes sans que les pompiers puissent intervenir.

1942 et 1943, sont des années bien ternes pour le corps des pompiers qui, en cette sombre période songe à ses prisonniers en leur adressant de modestes colis.

Le 3 février 1944, à une réunion générale des pompiers, il est donné lecture d'une lettre de la préfecture proposant la nomination officielle d'un chef de corps en remplacement du capitaine Guigue, décédé en 1943. Le lieutenant Quay-Thévenon qui assure l'intérim fait repousser sa nomination à une date ultérieure après le retour des pompiers prisonniers.

Dès la libération, les manœuvres des pompes sont reprises le 19 août, dans une écluse.

Le 11 novembre, un défilé est organisé vers le monument aux morts.

Le 18 mai 1945, après le retour de tous les prisonniers de la compagnie, une réunion extraordinaire est convoquée à la mairie afin de reconstituer le bureau et l'État-Major des pompiers. Le lieutenant Quay-Thévenon est élu capitaine et Jean-Pierre Paris devient lieutenant. Sous-lieutenant Louis Pernoud.

Le 14 juillet, une grande manœuvre est organisée tandis que le soir un défilé parcourt le village en fête.

Le lendemain 15 juillet, la foudre incendie une maison qui est entièrement détruite, malgré les efforts déployés pour combattre le feu.

## L'après-guerre

Le corps, reconstitué, va reprendre vie et connaître une intense activité. En 1946, les pompiers se déplacent à Albens pour aider à combattre l'incendie du magasin de chaussures Ramaz.

Le 20 mars, la compagnie organise son premier bal au café Pierre Quay.

Les médailles sont de nouveau proposées et le premier récipiendaire est le sergent-mécanicien Joseph Paget pour la médaille d'argent, qui lui est remise le 14 juillet.

Les pompiers affirment leur présence en participant à toutes les fêtes. L'Écho du Meyrieux, clique des sapeurs-pompiers de La Biolle, sera un élément déterminant de cette présence, par une animation musicale très appréciée et de nombreuses prestations hors de la commune.

## La modernisation

Depuis juillet 1934, date de livraison de la motopompe Renault, les véhicules personnels disponibles, assez rares tout d'abord, ont été utilisés pour tracter cet engin performant. Il faudra attendre 27 ans pour qu'une nouvelle acquisition d'un surplus de l'armée américaine, une Jeep Willys soit envisagée et permette au corps de La Biolle de tracter sa pompe et acheminer des hommes et du matériel sur les lieux des sinistres. Cette Jeep payée par la municipalité est acquise pour 280 000 F anciens (2 800 F) à Mouxy le 12 avril 1962. La mise en place de l'adduction d'eau communale et l'installation progressive de bouches d'incendie en divers hameaux permettront les essais conjoints avec la motopompe et les branchements directs sur le réseau.

L'année 1966 verra l'installation du matériel des pompiers dans un nouveau hangar au chef-lieu dans l'ancienne maison des consorts Mandray-Chanally. C'est l'année de l'achat d'un nouveau drapeau.

1966 sera aussi l'année de l'intervention à La Biolle, pour la première fois, de la grande échelle d'Aix, afin d'aider à la réparation des

# La Biolle

*Le chef de Bataillon honoraire Quay-Thévenon (à g.) et l'adjutant Paget (à d.)*



chêneaux du clocher.

En 1971, à l'occasion de son départ en retraite, le capitaine Quay-Thévenon est promu au grade de chef de bataillon honoraire des sapeurs-pompiers volontaires.

Il sera remplacé par le lieutenant Lucien Rey jusqu'à son décès en 1975. L'adjutant Laurent Paget assure alors l'intérim jusqu'à la nomination de l'adjutant-chef Pierre Goury le 1<sup>er</sup> février 1976 qui est promu lieutenant.

Une très profonde réorganisation du corps sera alors progressivement entreprise par le lieutenant Goury, pour lui donner une efficacité très remarquable par un recrutement soutenu. L'équipement des hommes est soigneusement assuré et le sport développé, tandis que de nombreux pompiers vont prendre des tours de gardes au centre de secours principal d'Aix-les-Bains. Pour la première fois, des pompiers de La Biolle partiront dans le midi de la France participer à la lutte contre les incen-

dies de forêts. Le secourisme est activement enseigné, et, bientôt, tous les pompiers en posséderont le brevet.

En 1976, l'acquisition d'un Dodge de la dernière guerre, équipé d'une réserve d'eau de 700 l, d'une motopompe Guinard de 60 m<sup>3</sup> et d'un dévidoir de 80 m, au corps de Morestel dans l'Isère, va accroître les possibilités d'intervention du corps. Précédemment, un "premier secours remorquable" doté d'une réserve d'eau de 400 l, équipé d'une motopompe de 15 m<sup>3</sup> et d'un dévidoir tournant de 50 m avait déjà amélioré les capacités d'intervention du corps de La Biolle.

La construction par la municipalité en 1977 d'une salle polyvalente devait dégager en sous-sol des garages utiles au logement de tout le matériel de lutte contre l'incendie.

Au tocsin traditionnel a été substitué une sirène mieux entendue dans les nombreux hameaux de la commune lors des sinistres.

À la Chambotte, des feux de forêts seront combattus tandis que les Canadiens viendront déverser, de façon radicale, leurs tonnes d'eau puisées dans le lac du Bourget et maîtriseront les incendies. La Biolle a aussi connu des manœuvres conjointes avec les volontaires d'Aix.

## NOTE

(1) La Savoie est française depuis 1860 et La Biolle est gérée par un conseil municipal présidé par un maire.

*À la Chambotte, les Canadiens vont combattre les feux de forêt des années 70 en larguant des tonnes d'eau puisées dans le lac du Bourget.*



# *L a B i o l l e*

## FAITS ET DATES

### Les chefs de corps

1875 - 1906 capitaine Jules MICHON  
1906 - 1912 capitaine Pierre QUAY (démission 5 juin 1912 car devient adjoint au maire)  
1912 - 1929 capitaine Joseph PHILIPPE (décédé des suites de la guerre)  
1929 - 1941 capitaine Joseph GUIGUE (décédé)  
1941 - 1971 capitaine Marcel QUAY-THÉVENON  
1971 - 1975 lieutenant Lucien REY (décédé brutalement)  
1975 - 1976 intérim - adjudant Laurent PAGET  
Depuis 1976 lieutenant Pierre GOURY

### Les incendies recensés

Mars 1843 incendie à Tarency  
Cet incendie et celui de Mognard le même jour, provoquent la réaction du juge Perrier (voir Albens).

27 août 1862 nombreuses maisons détruites. Les corps d'Aix et Albens interviennent.

7 juin 1865 incendie au hameau de l'Orme

Nuit du 11 au  
12 février 1907 maison et bétail chez Pernoud

1912 maison et contenu, chez Bogey Joseph et Bogey Ambroise

Décembre 1933 feu chez J. Coudurier à Tarency  
alerte donnée par un pompier de Mognard

1941 Les Villards - maison en feu - 1 mort

15 juillet 1945 incendie d'une maison par la foudre.

### Sources

Délibérations du conseil double de La Biolle (1815-1860)  
Délibérations du conseil municipal de La Biolle depuis 1860  
Archives du corps de pompiers de La Biolle  
Archives départementales de la Savoie  
Actes du gouvernement Sarde (1815 - 1859)  
Délibérations du conseil général de la Savoie depuis 1860.  
Bulletin municipal de La Biolle depuis 1971 (auteurs : Marcel Quay-Thévenon - Pierre Goury)  
Discours du commandant honoraire Marcel Quay-Thévenon lors de la commémoration du centenaire du corps de La Biolle.

# Les Pompiers de Cessens

Au feu ! Au feu !

Cette phrase retentissait très souvent au siècle dernier, semant l'angoisse et la panique parmi les habitants de Cessens. En 1848 et 1851, des incendies violents ont éclaté dans le village, et les seuls dommages causés par celui du 23 mai 1851 sont évalués à 1 375 livres. Le 14 décembre de cette même année, ce sont des bâtiments de ferme qui sont la proie des flammes et lorsqu'on sait qu'à cette époque les toits sont en chaume et les habitations très rapprochées les unes des autres, on comprend les ravages causés par le feu.

Les habitants sont tous pompiers volontaires, et l'entraide est la loi non écrite mais opposable à tous car les risques sont partagés. Les seuls moyens de lutte consistent en des seaux et des crochets de fer dont la commune a fait l'acquisition après en avoir délibéré le 22 novembre 1869.

Le 19 novembre 1891, un feu détruit la maison de M. Luc Burdet, et la commune lui alloue un secours de 200 F. Devant le nombre d'incendies qui ne cesse de croître, le conseil municipal décide, le 19 juin 1892, d'organiser un corps de sapeurs-pompiers, et d'acheter une pompe. Le 19 juillet paraît l'arrêté préfectoral d'organisation et le 14 octobre M. ROBERT Louis est nommé, par arrêté ministériel, capitaine d'une compagnie de 51 hommes.

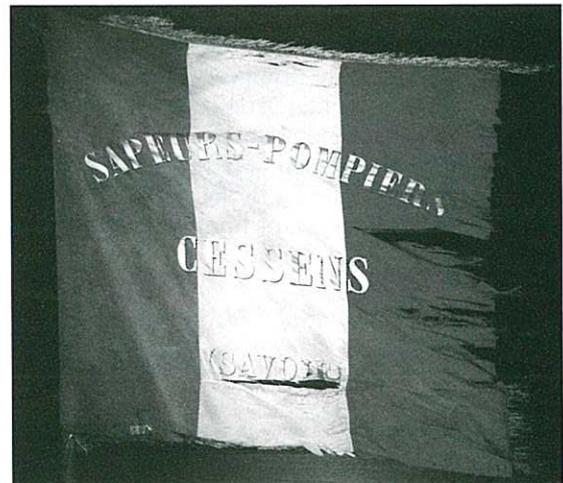
En 1893, le maire est mandaté par le conseil municipal pour traiter de gré à gré avec la maison MIEUSSET, 17 rue du Gazomètre à Lyon en vue de l'achat d'une pompe de 25 m<sup>3</sup>, avec ses accessoires et 30 seaux en toile, transportés dans deux valises, sans oublier 2 clairons, le tout pour la somme de 1.000 F. C'est le capitaine des pompiers qui gardera la pompe à son domicile jusqu'en 1897, date à laquelle il fut décidé de construire un hangar. En effet le maire a exposé au conseil municipal du 12 décembre 1897 *"que la pompe à incendie était provisoirement redressée dans un hangar appartenant à M. Robert Louis où elle pouvait elle-même détruite par un incendie, et que pour la mettre à l'abri de la destruction par le feu, et dans un lieu central il a fait l'emploi des 300 F inscrits à l'article 19 du budget addi-*

*tionnel pour la construction d'un hangar"*.

Bien que le maire ait, selon ses propres dires, *"fait un marché verbal fortement débattu avec M. CATHELIN François Léon,"* la somme ne suffit pas et le 19 décembre 1899, le conseil municipal prend une délibération pour *"remercier la commission départementale pour les cent francs alloués à la commune et décide, qu'à défaut de fonds disponibles, il sera distrait du crédit de 350 F (réfection partielle de la toiture de l'église) inscrit à l'article 29 du budget additionnel de l'année courante, la somme de 48,20 F applicable à l'achèvement du hangar de la pompe à incendie."*

En 1898, le règlement est approuvé par le Préfet le 16 juillet, et le 17 novembre, un nouveau capitaine, M. Joseph GRANGE, est nommé.

La commune n'étant pas très riche, seuls 20 sapeurs-pompiers avaient reçu un équipement à la création de la compagnie. Aussi le 17 février 1901, un nouveau marché est passé avec M. DEVANCE, tailleur à Albens pour qu'il fasse 31 tenues supplémentaires pour un prix unitaire de 36 F, soit un coût total de 1 116 F que la commune s'est engagée à régler en trois annuités. En 1902, le conseil municipal demande un secours à l'Etat pour compléter la somme de 150 F - 80 F étant offerts par la compagnie - *"pour acheter un train pour la pompe dont le transport est pénible et lent"*. En effet le village s'étale entre ... et ...mètres d'altitude et



# C e s s e n s

sur une surface de ... hectares.

A cette époque, la commune de Cessens comporte 121 maisons dont :

1 maison isolée, recouverte d'ardoise

40 maisons isolées, recouvertes de chaume

80 maisons groupées recouvertes de chaume

Parmi ces 120 maisons recouvertes de chaume, 64 sont en bon état et 56 ont besoin de réparations. D'autre part, beaucoup de cheminées doivent être reconstruites.

Mais *"les gens sont pauvres et ne peuvent tenir leurs maisons couvertes de chaume en bon état et à plus forte raison les couvrir de tuiles ou ardoises"*. De plus, ces maisons étant très exposées au vent, en cas de pluie, d'orage ou de grêle, les toits de tuiles ou d'ardoises laissent passer l'eau et les fourrages sont mouillés. Les risques de fermentation, sont alors des causes supplémentaires d'incendies.

Le 12 août 1910, un nouvel incendie se déclare chez *"madame Marie Abry, cultivatrice qui perd toute sa fortune, soit environ 12.000 F"* qui la prive de toutes ressources, et la commune vote un secours en sa faveur.

La compagnie de sapeurs-pompiers tient en fin de chaque année un conseil d'administration pour le règlement des comptes de l'année écoulée. Dans le rapport de 1908, on voit que les ressources sont principalement les cotisations, les allocations de la commune et les subventions de l'Etat ainsi que des sommes placées à la caisse d'Epargne. Les dépenses principales sont pour un bon tiers le dégraisage des effets faits par le tailleur, un sixième les frais médicaux et les aides aux pompiers malades, quant au reste, plus de la moitié, est consacré ... aux banquets !

Pendant la guerre de 1914-1918, aucun fait marquant n'est à signaler, mais plusieurs

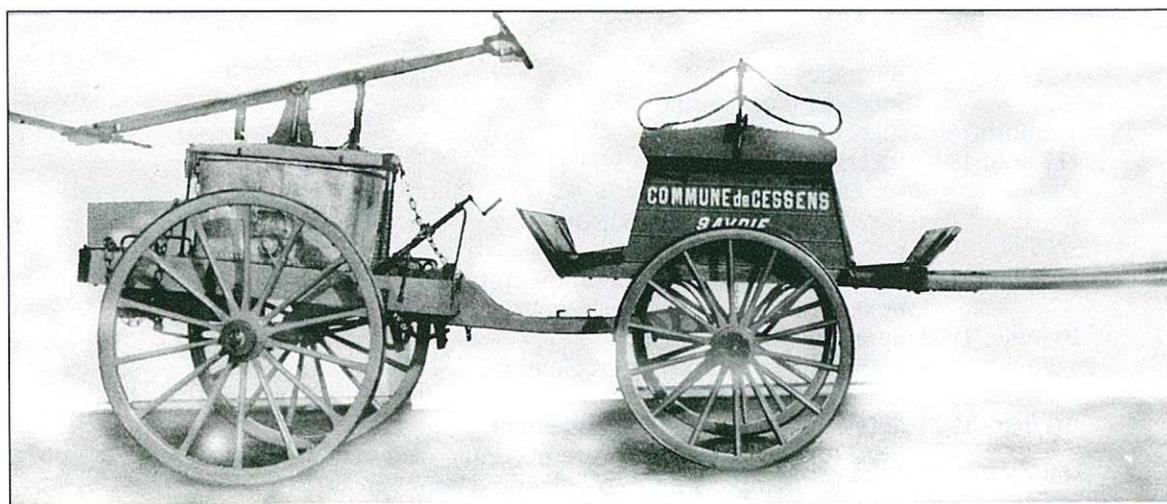
jeunes pompiers n'en sont pas revenus et le corps des Sapeurs posera en 1929 une plaque commémorative, sur le côté du monument aux morts, pour ceux d'entre eux qui sont morts au champ d'honneur.

Le 31 octobre 1920 une pompe à incendie d'occasion est commandée aux établissements Mieusset. Ceux-ci s'engagent à la démonter entièrement, à la réviser à l'essayer, et la repeindre en rouge vermillon avec l'inscription *Commune de Cessens n°2* pour la somme de 4.291 francs. La pompe devra être livrée en gare d'Albens. Un nouveau tambour est commandé le 12 novembre 1922.

Les sapeurs-pompiers ayant 32 ans de service sont récompensés le 11 janvier 1925. Leur âge varie de 62 à 82 ans et ils reçoivent tous une somme identique de 12,40 F.

Mais le matériel est *"en mauvais état et depuis un récent sinistre, le conseil municipal a dû se rendre compte qu'il avait besoin de le renouveler"*. C'est ainsi que le 14 octobre 1925, une subvention est demandée à l'Etat. Le 19 octobre de cette année, une réorganisation du corps est arrêtée et la compagnie comporte désormais 51 hommes. Le nouveau règlement est accepté le 10 mars 1926 et le 6 juin, le maire expose au conseil municipal qu' *"il y aurait lieu de pourvoir au remplacement de nombreux objets : tuyaux, seaux, ainsi que d'effectuer des réparations assez importantes, que cette mesure s'impose pour qu'en cas de sinistre cette compagnie puisse apporter un secours efficace."*

La commune est toujours alimentée par des bassins, ce qui pose parfois quelques problèmes lors des périodes de sécheresse, aussi en 1931 un premier projet d'alimentation en eau potable est présenté au capitaine Pecllet du

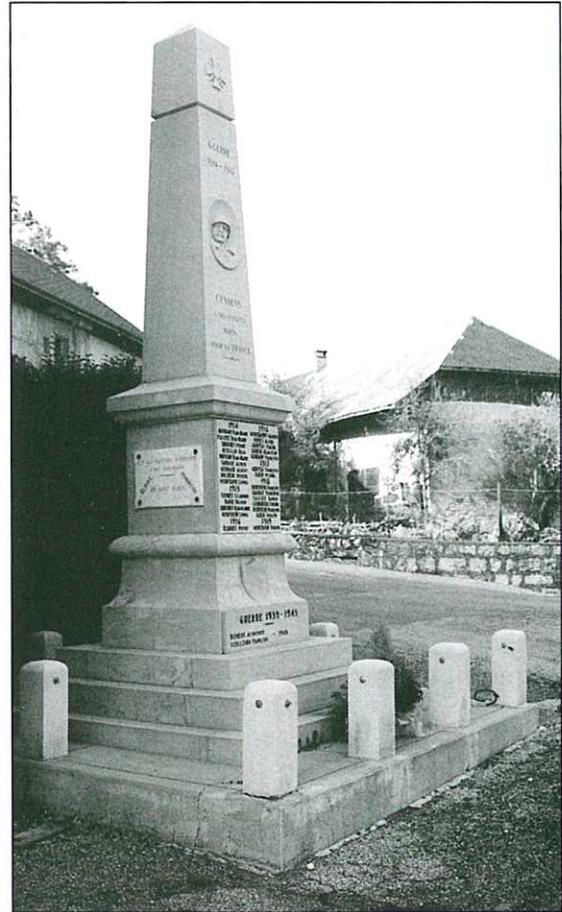


# C e s s e n s

bataillon des sapeurs-pompiers de Chambéry, qui "déclare que le projet remplit les conditions de prévention d'incendie, tant en ce qui concerne la capacité des réservoirs et les diamètres des canalisations que le nombre de bouches". Mais le 18 février 1941, Monsieur Bontron, représentant en textiles à Lyon écrit une lettre au Préfet de la Savoie où il indique que, "par suite de discussions intestines tout projet antérieur a été évincé et le village se trouve parfois sans eau, la seule fontaine publique, située sur la place de la mairie, étant réservée à l'instituteur et aux écoles, (pancarte apposée sur la fontaine). Il faut, par temps de sécheresse, un bon quart d'heure pour espérer remplir un arrosoir et par temps de pluie, la relative abondance n'est pas un indice de pureté". Il faut dire que M. Bontron envoie sa famille en vacances à Cessens. Il ajoute "les habitants y trouveraient un avantage soit pour eux soit pour leurs immeubles (incendie)."

Son vœu ne se verra réalisé que trente années plus tard, l'adduction d'eau n'ayant pas pu être effectuée plus rapidement, en raison de problèmes techniques importants.

*Le monument aux morts de Cessens, l'un des rares en France à porter une plaque à la mémoire des pompiers.*



## FAITS ET DATES

### Incendies importants

	incendie
	incendie
	incendie d'une ferme
19 novembre 1891	incendie
12 août 1910	incendie d'une ferme

### Compagnie

19 juin 1892	délibération pour la création du corps des sapeurs-pompiers et achat de la pompe
16 juillet 1898	approbation du règlement
23 janvier 1905	approbation du nouveau règlement
11 janvier 1925	secours aux pompiers ayant plus de 65 ans
10 mars 1926	approbation du nouveau règlement
	pose sur le monument aux morts d'une plaque commémorative pour les pompiers morts au champ d'honneur



# C e s s e n s

- approbation du nouveau règlement  
1934 achat de matériel, entretien et équipement des pompiers

## Equipement

- 17 février 1901 délibération pour équiper 31 pompiers sur les 51  
12 novembre 1922 accord de subvention pour l'achat d'un tambour  
19 décembre 1925 accord 500 F de subvention pour achat de matériel  
06 juin 1926 nouvelle délibération pour entretien de matériel en mauvais état  
1931 achat et entretien de matériel pour 1 000 F  
24 mars 1957 délibération pour équipement

## Matériel

- 22 novembre 1869 achat de seaux et de crochets en fer  
08 janvier 1893 devis de la pompe  
14 janvier 1893 traité de gré à gré pour l'achat de la pompe  
12 décembre 1897 délibération pour construction du hangar de la pompe  
19 novembre 1899 délibération pour demande de subsides pour le hangar  
Demande de secours à l'Etat pour achat d'un train pour la pompe  
31 décembre 1912 la commune possède une pompe et du matériel  
31 octobre 1920 délibération pour achat d'une pompe  
14 octobre 1925 demande de subvention pour achat de matériel  
20 février 1047 la commune possède 2 pompes à bras

## Officiers

- 14 octobre 1892 ROBERT Louis  
17 septembre 1898 GRANGE Joseph Marius  
01 janvier 1903 SIMOND François  
11 octobre 1907 CATHELIN François  
31 mai 1912 DEMISSION Cathelin  
25 février 1913 BONTRON Jean-Marie  
25 février 1920 BONTRON Jean-Marie  
11 février 1926 BONTRON Jean-Marie  
14 juin 1934 PETELLAT Alexis 35 ANS capitaine (cultivateur)  
FALCOZ Petrus 45 ANS lieutenant (cultivateur)  
EMONET Marcel 56 ANS sous-lieutenant (cultivateur)  
JEANDET Marcel 39 ANS sous-lieutenant (cultivateur)  
1944 Jean+Baptiste BATENDIER lieutenant  
20 février 1947 PETELLAT Alexis capitaine  
13 janvier 1893 Léon BRACHET, proposé capitaine, mais refuse (médecin)  
COLLOMB Claude Marie lieutenant, (négociant)  
BOGEY Antoine dit Tillet sous lieutenant, (cultivateur)  
03 août 1893 nomination de Claude ASSIER capitaine commandant du corps  
01 octobre 1898 décret de nomination de Claude ASSIER comme capitaine  
ODELIN Jean (ou Charles) lieutenant  
BESSON Jules sous lieutenant  
01 novembre 1903 nomination de Jean JEANDET comme capitaine (cultivateur)  
04 juin 1909 décret de nomination de Jean JEANDET comme capitaine  
PUGEAT Pierre lieutenant (tailleur de pierres)  
SUAVET Louis sous lieutenant (maçon)  
1956 GIRARD Félix est capitaine

## Divers

- 07 novembre 1931 projet de distribution d'eau avec accord des pompiers de Chambéry  
18 avril 1941 projet d'adduction non fait

# Les Pompiers d'Épersy

**E**st-ce l'incendie du 28 juin 1930 dont fut victime M. Fenouil dont la maison fut entièrement détruite, frappée par la foudre, qui motiva l'achat de matériel à incendie à Épersy ?

Au cours de cet incendie un pompier de Saint-Ours fut blessé et le 4 octobre 1930 le conseil municipal décida d'une aide de 400 F pour l'indemniser.

Quelques jours après, le 3 août 1930, par délibération, le conseil municipal déplore le mauvais état du matériel d'incendie et mandate le maire pour passer marché de gré à gré avec Miège à Chambéry pour l'achat d'une pompe et demander subvention car la municipalité vient de faire mettre l'électricité, et ne dispose plus des fonds nécessaires à cette acquisition.

Puis, le 24 août 1930, le conseil municipal décide la création d'un corps de sapeurs-pompiers de 18 hommes et l'achat d'une motopompe et ses accessoires.

Par arrêté préfectoral, le corps est créé le 4 octobre 1930 avec un sous-lieutenant à sa tête.

Un décret du 11 septembre 1930 avait nommé François Farnier lieutenant, chef de corps.

L'achat de la motopompe de Dion Bouton type 25 m<sup>3</sup>, dont le devis avec accessoires s'élève à 27 300 F, obligera le conseil municipal à demander, le 26 septembre, une subvention de l'État.

Le 9 novembre, un devis de 5 592,64 F est présenté au conseil pour construction d'un abri pour la pompe dans la cour de la mairie-école, un plan dressé par l'architecte Montillet d'Albens est joint (*hauteur du hangar appuyé au mur 3,85 m et largeur 3 m*).

En 1931, le 27 décembre, une délibération du conseil municipal rappelle que le 20 janvier, il avait été décidé que, en attendant la subvention de l'État, le paiement de la motopompe serait effectué grâce à la souscription municipale : 10.071 F, l'emprunt au crédit foncier : 15.000 F, 1.402,89 F du budget 1930 et 826,11 F sur fonds libres de la commune, la subvention

attendue devant financer ce hangar. Celui-ci, sur indication de l'académie ne sera pas construit dans la cour de l'école, mais sur un terrain de 20 m<sup>2</sup> au centre de la commune, acquis "100 francs" avec une part de la subvention d'État de 8.000 F.

La motopompe avait été livrée le 21 octobre 1930, en gare d'Albens, et l'on raconte que les gens d'Épersy se hâtèrent de rejoindre leur commune, de peur, s'ils s'arrêtaient, qu'on leur prit leur pompe !

En février 1949, le corps sera renouvelé et son effectif porté à 21 hommes. Le 15 mars 1954, une demande de renouvellement du corps est à nouveau formulée.

Puis par délibération du conseil municipal d'Épersy du 1<sup>er</sup> mai 1966 : *"Monsieur le maire expose au conseil municipal la situation du corps des sapeurs-pompiers d'Épersy et informe des difficultés de recrutement et du peu de matériel dont il dispose. Il demande que la dissolution soit envisagée.*

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, se déclare d'accord avec Monsieur le maire et demande la dissolution du corps des sapeurs-pompiers d'Épersy."*

Épersy avait connu trois chefs de corps : François FARNIER, Francis FARNIER et Albert PORCHERON.



La moto pompe  
De Dion  
Bouton de  
1930.

# Les Pompiers de Mognard

Par délibération du 21 octobre 1930, le conseil municipal décidait l'achat d'une motopompe sur devis Miège. De marque De Dion Bouton, sur roues à bandages Duscable type 30/40, avec coffre à tuyaux, deux tuyaux, lance, division, clés... La dépense s'élevait à 27 300 F. Le maire rappelait l'article I, paragraphe 3 de la loi du 31 juillet 1907, octroyant une "subvention aux communes qui ne disposent pas de ressources suffisantes pour acquérir ou entretenir le matériel et les effets d'habillement."

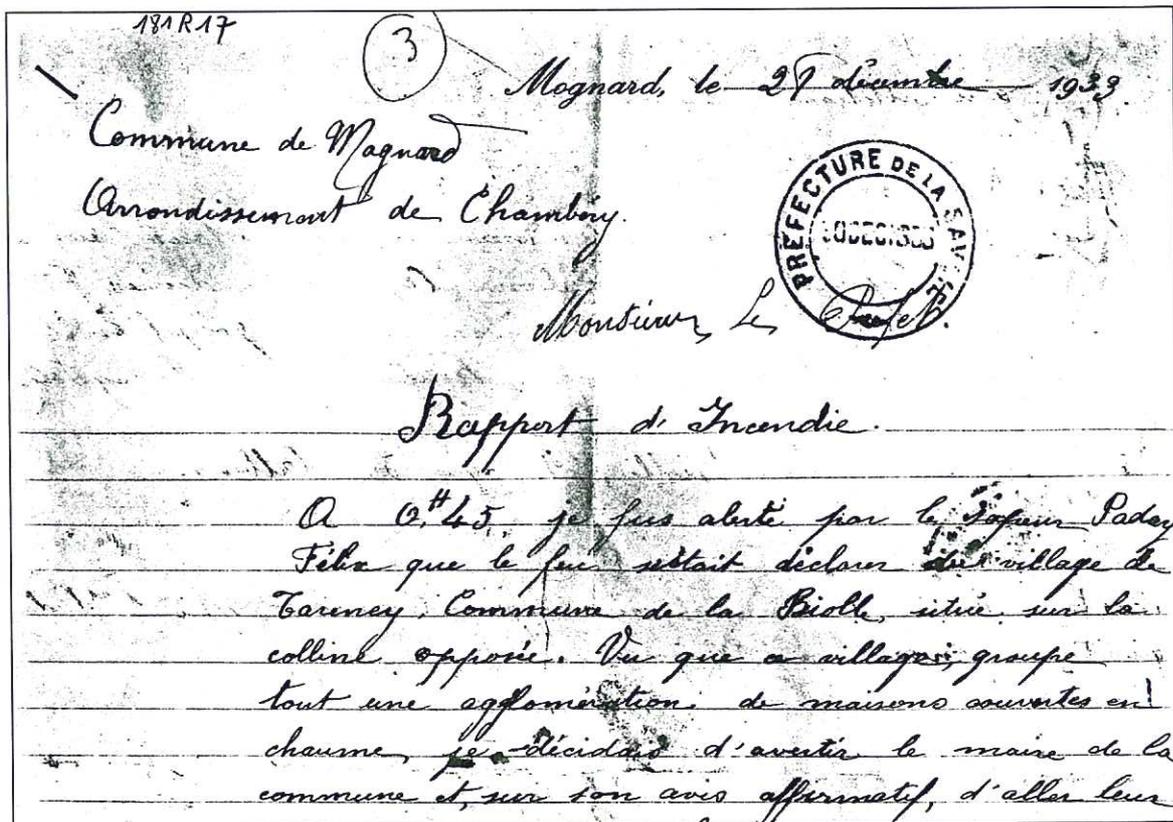
De plus, un état des lieux était dressé : 125 maisons et fermes, 13 écarts, 3 ruisseaux, 12 puits et 6 bassins lavoirs pour 20 m<sup>3</sup> d'eau. C'est par arrêté du 3 décembre 1930, que fut créé, semble-t-il, le corps de sapeurs-pompiers de Mognard, après délibération du conseil municipal du 26 octobre 1930.

L'effectif était de 30 hommes. Le 31 juillet

1931, la commune obtenait une subvention de 8.500 F pour ses pompiers. Par décret, le 30 avril 1971, Jean-François Clerc-Renaud était nommé lieutenant chef de corps après que par lettre du 25 janvier, le préfet ait demandé des renseignements sur cette personne au conseiller général du canton, ce qui était l'usage.

Un rapport d'incendie établi le 28 décembre 1933 par le lieutenant Clerc-Renaud, indique qu'il fut "alerté" par le sapeur Paday à 0h45, que le feu s'était déclaré de l'autre côté de la vallée, au village de Tarency, commune de La Biolle.

"Vu que ce village groupe tout une agglomération de maisons couvertes en chaume, je décidais d'avertir le maire et sur son avis affirmatif d'aller leur porter secours. Vers 1 heure nous partions pour arriver à deux heures. Le bâtiment d'habitation et d'exploitation tout



# M o g n a r d



*Feu de  
broussailles  
aux confins de  
Mognard*

*embrasé n'offrait plus que des ruines, en présence du maire de La Biolle, et des gendarmes."*

La motopompe avait été tractée par deux chevaux réquisitionnés à Mognard. Dix pompiers du corps se rendirent sur les lieux. Deux motopompes étaient en action ainsi que la pompe à bras (Albens, Épersy et La Biolle).

À la déclaration de guerre, des pompiers furent mobilisés et l'effectif de 1939 à 1941 n'était plus que de 13 hommes sur 30.

Le 14 mars 1948, le corps comptait 20 hommes et 1 motopompe. En 1949, le local

pour le matériel d'incendie et bûcher fit l'objet d'un devis de réparation de 140 000 F. Le préfet fit connaître au conseiller général Montillet, qu'une subvention de 21 000 F était attribuée à Mognard.

Le chef de corps était toujours J.F. Clerc-Renaud

Aujourd'hui, il n'existe plus de corps de sapeurs-pompiers à Mognard et la motopompe a été remise aux autorités départementales pour restauration et exposition pour présentation au public.

# Les Pompiers de Saint-Germain

Dès 1871, une liste de pompiers au service de la commune est établie à Saint-Germain., mais le 16 octobre 1880 est publiée par arrêté préfectoral l'organisation d'une compagnie de 51 pompiers. Braissand Jean-Marie est nommé capitaine. Dès le 17 septembre 1880, le conseil municipal demandait une subvention pour la construction d'un hangar pour une pompe à incendie.

Le 19 septembre 1880, le conseil municipal avait autorisé le maire à passer un marché au vu du devis de 508 F du sieur Gonard pour la construction de ce hangar. Le 10 juillet 1881, ce marché était conclu, approuvé le 12 par le préfet et le travail achevé, le 31 juillet, près de l'église face à la place publique.

Le 19 février 1882, une subvention est sollicitée pour l'achat de 51 blouses en toile bleue et 54 ceintures. Le 20 juin 1884, une autre subvention est demandée pour l'achat d'une pompe à incendie chez Guinand à Lyon. Le devis ainsi que la liste des souscripteurs étant joints à la demande.

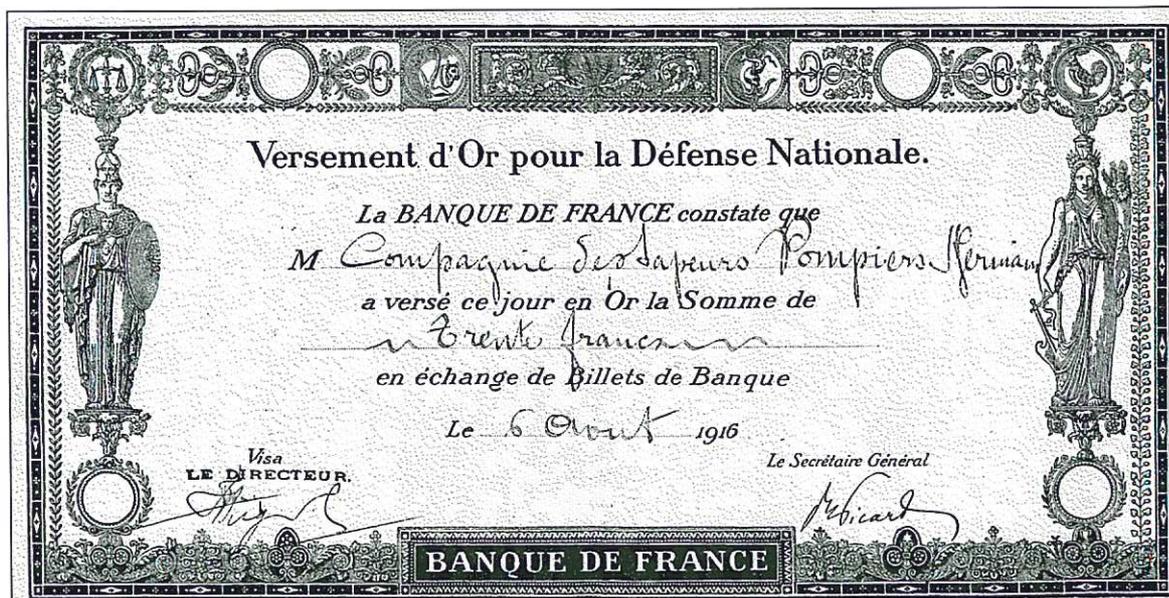
En 1892, une somme de 34,50 F est votée pour payer des réparations sur l'équipement des pompiers à M. Jean-Philippe, maître tailleur au 13<sup>e</sup> chasseur à pied de Chambéry. Le 8 novembre 1896, le conseil vote une

somme de 212 F pour remplacer les képis et les tuyaux de la pompe à incendie (cette dernière figure à l'inventaire préfectoral du 14 mars 1886).

Au conseil du 19 novembre 1899, le maire M. Burdet, expose que les effets d'équipement des sapeurs-pompiers sont complètement hors d'usage. Le conseil écoute les pompiers qui présentent un devis établi par Philippe, tailleur à Saint-Germain, soit l'équipement de 45 hommes à 36 F pièce pour un total de 1 620 F. Avant de définir la somme à payer par la commune, une subvention est demandée. Celle-ci est accordée pour 200 F et le conseil décide le 20 janvier 1900 de recourir à l'emprunt de 950 F à la caisse des dépôts et consignations pour dix ans avec impôt de 1 F à rembourser, comme le demandait la préfecture le 20 janvier.

Après divers courriers du ministère de l'Intérieur, notamment pour connaître l'origine des ressources engagées par la commune, le marché sera conclu par délibération du 29 mars 1900.

Les uniformes constitués d'un pantalon de drap noir avec bande rouge (15 F), une tunique drap noir avec rangée de boutons dorés, col et pattes en velours, grenade dorée



Patriotisme !...

# S a i n t - G e r m a i n



Le corps des sapeurs-pompers de St-Germain avant la guerre de 1914

au col (20 F), cravate bleue (1 F), devront être livrés le 20 avril 1900. Le tailleur était présenté, le 18 mars, comme *"le seul de la région capable de bien exécuter le travail projeté, ayant travaillé plusieurs années chez son frère, ancien maître tailleur au 13<sup>e</sup> bataillon de chasseurs de Chambéry. Les tuniques et pantalons modèles satisfont tant au point de vue de l'étoffe que de la façon et qu'il n'est pas possible de fournir semblable équipement dans de meilleures conditions"*.

Le 7 juin 1908, il est voté une somme de 0,30 F par sapeurs-pompers, pour l'assurance individuelle de mutualité et prévoyance sociale.

Le 13 mars 1910, il est décidé d'acheter une pompe à incendie pour 1 327,75 F à l'aide d'une souscription de 509 F auprès de la maison Mieusset à Lyon qui hélas fait faillite. Le transfert du marché coûtera 100 F de plus.

Le 12 septembre 1911, un traité de gré à gré avec Bertrand François, maçon à Saint-Ours permettra de construire un hangar. Une souscription produira 236 F. Le conseil dès février, avait voté 950 F pour honorer le devis de 1 050 F et sollicité 100 F de subvention.

Après la guerre de 1914-18, le corps est réorganisé par arrêté du 01-07-1920 avec un effectif de 53 hommes et des képis sont commandés à Frédéric Miège à Chambéry, ainsi

qu'un clairon en 1925 et livrés en février 1926 pour 108,75 F.

En 1939, 28 poteaux d'incendie sont installés dans la commune.

Le hangar, par délibération du 11 décembre 1941 fera l'objet d'une réfection de toiture pour 5 358,66 F.

Réorganisée après guerre, la compagnie verra en 1959 un projet municipal de construction d'un hangar sur le ruisseau d'Albenche, en cas d'incendie.

Dès 1963, différentes mesures sociales seront prises : le 30 juin, modification de la police d'assurance incendie pour mieux couvrir les risques sur les bâtiments communaux. En 1968, le 26 février, souscription d'une police d'assurance accident pour les pompiers (médicaments et indemnités journalières).

Le 21 septembre, subvention à l'union départementale de 73,92 F pour l'assurance invalidité-décès.

Le 16 mars 1969, la commune adhère aux fonds départementaux de vétéranage avec fonds prévus au budget supplémentaire.

Au fil des ans, ce corps toujours actif a su se rendre disponible pour toutes les interventions de feu y compris les feux de forêts.

# *S a i n t - G e r m a i n*

## FAITS ET DATES

Nominations	Capitaines	Lieutenants	Sous-lieutenants
12.11.1880	Braissand Jean-Marie		
02.01.1881	Id.	Monard Claude	Simon François
02.02.1886	Braissand – fin de service	Monard fin de service	Simon – fin de service
14.03.1886	Cavoret Joseph	Philippe Victor	Girard Laurent
28.04.1891	Id.	Id.	Braissand Jacques Marie
15.08.1896	Simon François	Braissand Jean-Marie	Philippe Louis Marie
25.01.1898	Id.	Démission de Braissand	Id.
		Philippe Jean-Claude	Id.
23.01.1901		Démission de Philippe JC	
22.06.1901	Id.	Philippe Louis	Bernard Constant
	Id.		
11.08.1906	Id.	Id.	Braissand François
06.01.1909	Id.	Id.	Dém. Braissand
			Philippe Jean-Claude
04.10.1911	Id.	Id.	Plaignot Francis
décret 14.02.1922	Philippe François		
28.12.1930	Philippe François		
31.07.1941	Philippe François		
1947	Philippe François	Monard François	
1957	?	Id.	
1970	?	Philippe J.B. (commandant)	
01.04.1983	Nomination Philippe chef de corps - caporal		

# Les Pompiers de Saint-Girod

La compagnie de sapeurs-pompiers de Saint-Girod a été créée par le décret du 8 mars 1878, avec 51 hommes. Le 12 janvier 1884, on trouve trace d'une demande de secours de la commune pour l'achat d'une pompe à incendie. Était-ce la première ? Quel était donc l'équipement des pompiers jusque-là ?

Le 12 octobre, un devis de 869 F de la maison Guimard à Lyon est présenté pour une pompe à incendie.

Le 20 juillet 1884, l'achat de la pompe pour 806 F chez Guimard est réalisé, tandis que l'arrêté préfectoral du 17 septembre annonce 501 habitants, une pompe et une section de 20 hommes commandés par son lieutenant, un sergent et 2 caporaux, ainsi qu'un tambour. Mais il est évoqué une autre section de 15 hommes. Grâce à elle, on pourra constituer et équiper une seconde section de pompiers, dont une liste, le 27 octobre 1887, comporte 30 noms, ramenée à 24 hommes le 22 décembre.

Le 23 mai 1886, le conseil avait voté une imposition extraordinaire de 209 F pour l'achat d'une nouvelle pompe, tandis qu'une souscription était lancée à Saint-Girod.

Le 8 janvier 1888, une délibération municipale et l'arrêté préfectoral fixent, pour 520 habitants, l'effectif à 51 hommes et deux pompes. La liste des engagés du 14 mars fait état de 53 hommes.

Le 17 novembre 1889, le maire Joseph Guers expose au conseil que *"la commune étant complètement organisée et équipée, il y a lieu de prendre les moyens nécessaires à la création de ressources destinées à faire face à la dépense d'équipement... et qu'une somme de 200 F souscrite au budget ainsi qu'une souscription de 139 F ajoutée à un subside de l'État, refusée"* auraient permis de faire face. Alors on va transférer la somme prévue au budget pour le salaire du garde-champêtre, décédé, au compte d'équipement. Ainsi on aura les moyens d'obtenir une subvention du préfet, l'apport de la commune étant suffisant. Le devis du tailleur Devence à Albens s'élève à 978 F selon convention du 20 mai.

Le 15 juin 1890, le conseil est informé par

le préfet qu'il lui est attribué une subvention de 200 F. Il est alors décidé d'engager la dépense pour l'achat d'uniformes.

Dès le 28 juin 1891, est évoqué le devis de l'entrepreneur Perrotto de 950 F pour la construction d'un hangar à pompe et il est demandé au préfet 450 F de subside pour réaliser les travaux.

Par ailleurs, une soumission de Joya à Grenoble, du 10 août 1891, s'élève à 1 174 F pour la fourniture d'une nouvelle pompe.

Le 6 juin 1892 et le 20 novembre, le conseil votera les crédits utiles à la construction du hangar du chef-lieu et de réparation de celui du hameau des Lansards, soit 951,90 F.

Puis, le 7 août 1895, le conseil évoque le cas du hameau de Chambéraz, éloigné de 3 km du chef-lieu et de 5 km des Lansards, où sont abritées les pompes. Il est dit que l'acquisition d'une troisième pompe est motivée par *"23 corps de bâtiments très agglomérés et très rapprochés, couverts en chaume"*. Il est donc suggéré d'acquérir cette pompe à l'aide du legs Bontemps, qui par codicille du 10 novembre 1889, avait légué *"le quart des valeurs en argent contenues dans une boîte en fer placée à sa cave"*.

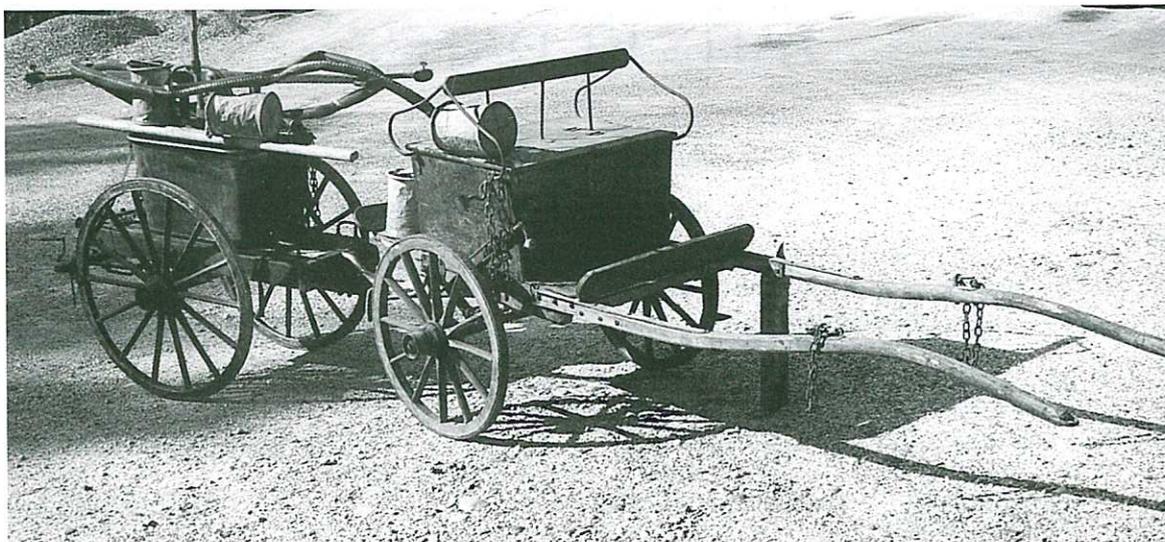
Le tribunal de Chambéry avait condamné la veuve Bontemps récalcitrante, à payer 925 F pour les sapeurs-pompiers. Il faudra une décision du président de la République du 22 mars 1895, sur proposition du ministre de l'instruction publique, pour que le "legs" soit placé en rente 3% sur l'État et titre immatriculé au nom de la commune, avec inscription de la destination des arriérages. (Félix Faure et R. Poincaré).

Une lettre de la préfecture le 23 août 1895, exprimera son désaccord avec la proposition de la commune, qui souhaite disposer des fonds placés. Il est ajouté qu'il s'agirait, de plus d'une très mauvaise opération financière, la commune s'engageant à verser à perpétuité une somme annuelle de 40 F aux pompiers.

L'affaire semble-t-il, en restera là. Jamais la troisième pompe ne fut acquise.

Le 12 février 1899, un devis de 1 625 F pour 50 hommes (un dolman de drap bleu foncé avec bandes rouges et un pantalon en

# S a i n t - G i r o d



*La pompe  
de Saint-Girod  
et son char à  
banc  
(juillet 1884)  
en cours de  
restauration en  
août 2000*

drap bleuté), alors que les képis sont achetés par les pompiers eux-mêmes, est présenté au conseil, après que la compagnie ait été réorganisée. Il est demandé 825 F au département, qui ajoutés à une souscription de 300 F et un crédit municipal de 500 F devraient permettre l'achat.

La réponse du préfet le 28 mars indique que la commission départementale alloue 100 F ! Sachant que les pompiers portent leur souscription à 525 F.

Le conseil votera le 7 mai 1899 le principe d'un emprunt de 1 000 F au taux de 3,60 % sur 10 ans à la caisse des dépôts et consignations, les intérêts étant couverts par un impôt annuel de 7 centimes devant produire 120 F par an pendant 10 ans.

Le préfet acceptera cette proposition le 9 juin 1899. Une convention avec Brunier Jean, marchand-tailleur à Rumilly, stipulera que les uniformes devront être livrés le 8 octobre,

*"sous peine de payer 10 F par jour de retard" !*

Finalement, le 13 mars 1890, il sera fait mention de la livraison de 45 pantalons, 45 blouses et 45 ceinturons de gymnase à 3 boucles.

Des arrêtés préfectoraux de réorganisation du corps seront pris le 14 octobre 1893 et à nouveau le 6 septembre 1898, pour une compagnie de 53 hommes, 2 pompes et 2 hangars.

Les archives restent muettes sur les actions du corps de Saint-Girod. Sans doute faudrait-il découvrir de nouveaux documents pour la longue période pendant laquelle le corps, toujours fonctionnel, a traversé les deux guerres, intervenant sur les incendies et autres calamités au service de la population.

Tout au plus connaît-on partiellement les noms des chefs de corps qui se sont succédés à Saint-Girod.

Avis aux chercheurs !

# S a i n t - G i r o d

## FAITS ET DATES

Nominations	Capitaines	Lieutenants	Sous-lieutenants
22.12.1887	Cathiard Pierre	Verguet François	Beauquis Pierre
décret 28.07.1894	Cathiard Pierre		
état du 27.09.1898	Porcheron François		
22.06.1902		Verguet François (décédé)	
décret 11.07.1902		Darmand Claude	
décret 05.03.1904	Porcheron François		Beauquis Pierre de Beauquis Pierre
démission le 16.02.1905		Darmand Claude	
décret 15.03.1905			Berlioz Pierre
décret 04.06.1909	Porcheron François		
lettre 09.03.1910		Darmand (démission, devient adjoint au maire)	
décret 16.04.1910		Berlioz Pierre	Nonglaton Pierre
25.03.1920		Bouvier Joseph	
05.09.1920			
décret 09.10.1920	Porcheron François		Philippe André Cathiard François
28.04.1920			
démission le 12.07.1929	de Berlioz Claudius		
arrêté + décret 07.1929	Philippe André	Berlioz Claudius	Nonglaton Louis
démission le 24.11.1932	de Philippe André		
décret 15.03.1934			Lombard Clément
14.01.1935	Porcheron Henri		
décret 13.05.1937			Grosjean Étienne
arrêté 28.05.1937	Lombard Clément		
état du 31.07.1941	Lombard Clément		

# Les Pompiers de Saint-Ours

La compagnie des sapeurs-pompiers de Saint-Ours a été créée le 27 avril 1910. La municipalité, outre le choix du personnel, doit aussi subvenir à l'entretien du corps, comme le prévoit l'article 3 d'un décret du 10 novembre 1903, et cela pendant 15 ans. Tout d'abord, il faut constituer une commission d'admission et le 13 mars 1910, le conseil municipal nomme deux représentants à cette charge, MM. CHAPUIS et Jean-Marie CLERC.

Dans le même temps, ce conseil avait déjà prévu l'achat de la pompe. Au début de l'année, le 16 janvier 1910, il donnait son accord pour traiter l'achat du matériel et la somme attribuée fut de 1 228 F. Mais un problème se pose le 13 mai 1910 ; la municipalité est informée que le fournisseur, la Maison Mieusset, a fait faillite. On propose donc de traiter avec la Maison Varambier et Meunier. Celle-ci affiche des prix supérieurs : 1 325 F. La municipalité autorise le maire à traiter avec elle. Cette année, le 14 août, est décidée la construction d'un hangar pour la pompe. Pour effectuer ces travaux, le conseil municipal demande une subvention conséquente à la préfecture car le budget est déjà lourdement chargé. La construction du bâtiment sera effectuée en 1911.

Le règlement élaboré le 20 septembre 1910 est déposé en préfecture, où il est accepté le 8 novembre 1910.

La compagnie est composée en 1910 de 58 membres, soit :

1 capitaine, 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant, 1 adjudant, 2 sergents-majors, 1 sergent-fourrier, 4 sergents, 8 caporaux, 40 sapeurs.

Pour habiller les pompiers, il est commandé 49 équipements comprenant képis, pantalons et tuniques à la maison Miège de Chambéry à raison de 29 F par homme.

Le chef de corps est, en 1910, le capitaine VIVIAND. Les membres de la compagnie décident alors de créer une caisse de secours en cas de maladie. Elle ne fonctionnera qu'à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1912, et sera alimentée par les cotisations, amendes, dons et subventions. Celle-ci couvrira les frais de maladie ayant entraîné un arrêt de travail.

La compagnie fonctionnera jusqu'à la veille de la première guerre mondiale. Les

combats n'épargnèrent pas les sapeurs-pompiers et la compagnie de Saint-Ours perdit neuf de ses membres : BOUVIER Marius, BOGEY Joseph, CHAPUIS Eugène, GILLOZ Joseph, GILLOZ Frédéric, MATHIEU Jean, MASSON Joseph, PILLOTAZ François, REY François.

En 1921, les sapeurs-pompiers reprirent du service. Ils commencèrent par remettre de l'ordre dans les comptes de la compagnie avant d'acquiescer un drapeau pour le montant de 178,75 F. Puis pour commémorer les morts de la Grande Guerre, ils participent à la construction du monument aux morts, en faisant un don de 176 F. Le conseil municipal décide le 21 mai 1921 d'acheter 49 képis (à défaut d'uniformes) pour 746,80 F à Joanny, chapelier à Chambéry. Le préfet indique que cet achat peut être payé avec la somme provenant de la cession à l'État des anciens uniformes à la déclaration de guerre.

Le 20 février 1921, le commandement de la compagnie change. Le nouveau chef de corps est le capitaine Ch. BOUVIER, et lui sont adjoints trois hommes, le lieutenant DAGAND Jean-Claude, le sous-lieutenant ISARD Louis et l'adjudant CLERC Joseph. L'effectif est porté à 48 membres.

Le 11 novembre 1922, le conseil décide de faire fabriquer par Debroux Philippe, industriel à Saint-Ours, un avant-train à deux roues et deux sièges pour recevoir la pompe à incendie, pour un prix de 930 F.

Le corps reprend donc ses activités de sauvetage et de protection. Le 4 octobre 1930, au cours d'une intervention sur un incendie à Épersy, le pompier MONTILLET fut blessé.

En 1936, des médailles pour 25 ans de service sont attribuées au capitaine BOUVIER Ch., au lieutenant CLERC Joseph et aux sapeurs MIÈGE Maximien et REY Eugène.

1939 marque le début de la deuxième guerre mondiale et cinq membres de la compagnie de Saint-Ours sont mobilisés. Pour saluer leur départ la société acquitte elle-même leur part au banquet. Durant les années 1940-1945, les pompiers firent des dons aux prisonniers, à hauteur de 250 F par an (le corps ne comptait que 30 hommes à l'état du 31 juillet 1941). Le 11 avril 1943, est nommé chef de corps le capitaine Jean GRILLET (lieutenant

# S a i n t - O u r s



*Incendie d'une  
ferme au chef-  
lieu en 1955*

Louis GUICHET et sous-lieutenant Fernand CLERC). À cette époque, l'effectif est de 31 membres.

L'année 1949, et plus précisément le 6 mars, le conseil municipal demande la réorganisation du corps au Préfet. Celle-ci est accordée le 15 juin 1949. Sont désignés à la commission MM. GRILLET Jean, BONTRON Roger. Pour la commune, sont nommés MM. MATHIEU Pierre et REY René. Le nombre de membres chute à 30 avec un lieutenant et un sous-lieutenant, car la population communale n'est que de 303 habitants.

En 1952, la commune décide de moderniser l'équipement du corps en achetant une nouvelle pompe. Elle sollicite trois fournisseurs : la Maison Drouville à Nancy, les Ets Fred Miège à Chambéry et les pompes Guinard à Saint-Cloud. Les devis s'élevaient à environ à 350.000 F. Mais l'achat ne sera pas convenu, car à la même époque, la commune installe le réseau d'eau et donc de ce fait des bouches à incendie.

Le 2 janvier 1955, le lieutenant J. CHAPUIS, nouveau chef de corps prend ses fonctions, secondé par les sous-lieutenants F. CLERC, et M. COLLOMB. La compagnie eut

à maîtriser de nombreux feux dont celui de la ferme au chef-lieu.

Le 15 avril 1986, le caporal François FANTIN obtient l'examen de chef de corps.

L'année suivante, un violent incendie ravage une ferme, le propriétaire y trouvant la mort.

À ce jour, la compagnie compte 17 membres, dirigés par l'adjudant-chef FANTIN François, chef de corps.

## Liste des chefs de corps

1910-1921 : capitaine VIVIAND Louis

1921-1943 : capitaine BOUVIER Charles

1943-1955 : capitaine GRILLET Jean

1955-1966 : lieutenant CHAPUIS Joseph

1966-1986 : lieutenant FANTIN Jean

1986-1989 : intérim sergent MATHIEU Henri

1989 : adjudant-chef FANTIN François



**BAUER**  
**COMPRESSEURS**

**DE L'AIR POUR UNE VIE**

60, avenue Franklin-D. Roosevelt  
73100 Aix-les-Bains  
Tél. 04 79 88 21 00 - Fax 04 79 88 21 14  
E-mail : [airrespirable@dial.oleane.com](mailto:airrespirable@dial.oleane.com)



# Balsan

## UNIFORMES

Siège Social :  
Z.I. La Maltrie  
36130 DEOLS  
Tél. 02 54 60 50 00  
Fax. 02 54 60 50 01



MIDALP  
39, rue Génissieu  
38000 GRENOBLE  
Tél. 04 76 85 03 95  
Fax. 04 76 46 99 99



*Incendie au Théâtre de Verdure d'Aix-les-Bains le lundi de Pâques 1997*